



FIDUCIAL
OFFICE SOLUTIONS

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société Anonyme au capital de 22 000 000 €

Siège Social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie

<http://investisseurs.fiducial-office-solutions.fr>

969 504 133 RCS Nanterre

SOMMAIRE

Chapitre 1

RAPPORT DE GESTION

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.....	P.04
2. PRÉSENTATION DU GROUPE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ET DE SES ACTIVITÉS	P.16
3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	P.24
4. ÉTAT DE DURABILITÉ	P.39

Chapitre 2

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. GOUVERNANCE	P.104
2. POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS	P.118
3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	P.119
4. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE ...	P.121
5. APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT	P.122

Chapitre 3

COMPTES CONSOLIDÉS DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

1. BILAN CONSOLIDÉ	P.124
2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	P.126
3. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	P.127
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRE	P.128
5. NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	P.129
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	P.152

Chapitre 4

COMPTES ANNUELS DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

1. BILAN	P.158
2. COMPTE DE RESULTAT	P.160
3. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	P.162
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	P.167

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	P.171
--	-------

Rapport de Gestion

Activité du Groupe et de la société
FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Chapitre

1



Fournitures de bureau

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025

1 - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

1.1 : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'établit à 182,8 M€ pour l'exercice 2025, en cohérence avec les tendances du marché.

La décroissance de l'activité provient à la fois d'une diminution des volumes de ventes mais également d'une baisse des prix sur certaines familles de produits comme le papier reprographique. Par ailleurs, la mise en production du nouveau logiciel de gestion de l'entrepôt fin juin s'est accompagnée de dysfonctionnements générant des retards de livraison sur les trois derniers mois de l'exercice.

En France, le ralentissement économique constaté en 2024, se poursuit en 2025 avec une croissance du PIB inférieure à 1% et une inflation limitée à +1,2% à fin septembre 2025.

En moyenne mobile sur les 12 derniers mois, le marché global français des produits de « Papeterie Office » pour le circuit BtoB des fournisseurs de bureau et de la VAD est en régression de -8,6% fin septembre 2025 (source GFK /UFIPA – Le baromètre papeterie office, données à fin septembre 2025) contre -9,7% fin septembre 2024.

En ce qui concerne les évolutions du chiffre d'affaires par familles de produits, nous constatons un recul plus important des ventes de papier et de consommables informatiques qui sont les familles de produits les plus impactées par la politique de transformation digitale et de dématérialisation observée chez les clients. L'élargissement de notre offre ainsi que les actions de marketing ciblées ont permis de limiter la baisse des ventes de mobilier et services généraux.

En Belgique, l'impact des baisses de volumes dans un marché en décroissance se traduit par un recul du chiffre d'affaires de l'exercice de 9% par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires a été limitée grâce à des ventes de mobilier et de produits d'imprimerie en forte progression.

Au Luxembourg, le chiffre d'affaires est également en régression par rapport à l'exercice précédent de près de 13% malgré une évolution très favorable des ventes de produits personnalisés.

Autres faits marquants de cet exercice :

- Le taux de marge s'est dégradé sur l'exercice du fait de la répercussion des baisses de prix d'achats sur certaines familles de produits comme le papier reprographique.
- La baisse des volumes accentuée en fin d'exercice suite aux décalages de livraisons s'est traduite par une réduction de nos coûts de personnel et de nos coûts de distribution.
- Les difficultés liées à la mise en production du nouveau logiciel de gestion de l'entrepôt ont nécessité la mise en place de moyens complémentaires pour résorber les retards de livraisons. Tous ces coûts additionnels liés au projet ont directement impacté le compte de résultat sur le dernier trimestre de l'exercice.
- Les projets de transformation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se sont poursuivis sur l'exercice avec le déploiement de la nouvelle solution de gestion de l'information produit et le développement de notre offre de produits non stockés en partenariat avec nos fournisseurs.

Après prise en compte des différents éléments exposés ci-dessus, le résultat opérationnel de l'exercice 2024/2025 s'établit à -2,9 M€ contre un résultat positif de 1,9 M€ sur l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier se traduisant par un profit de 0,1 M€ compensé par une charge financière nette de -0,1 M€, le résultat net consolidé, part du groupe, s'établit à -2,9 M€ contre un profit de 2,4 M€ sur l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, la structure financière de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS reste très solide avec des capitaux propres de 77,3 M€ et des passifs à long terme de 4,1 M€.

En synthèse, les chiffres clés consolidés de notre activité se présentent comme suit :

(en Millions d'€uros)	2025	2024
Chiffre d'affaires H.T.	182,8	205,1
Achats consommés	-117,7	-128,7
Marge Brute	65,0	76,4
<i>Soit en % du CA</i>	35,6%	37,2%
Résultat opérationnel courant	-2,5	2,9
<i>Soit en % du CA</i>	-1,4%	1,4%
Résultat opérationnel	-2,9	1,9
Coût de l'endettement financier net	0,1	0,4
Charge d'impôt	0,0	0,0
Bénéfice consolidé part du Groupe	-2,9	2,4
Nombre d'actions	2 169 232	2 169 232
Résultat net par action part du Groupe en €	-1,35	1,11

(en Millions d'€uros)	2025	2024
Total du bilan	126,0	131,2
Capital	22,0	22,0
Capitaux propres part du Groupe	77,3	81,7
Passifs financiers long terme	4,1	3,6
<i>Dont dette crédit-bail IFRS 16</i>	3,8	3,0
Actifs non courants nets	67,2	66,2

1.2 : CONTRIBUTION DE NOS MÉTIERS À L'ACTIVITÉ

	2025			2024		
	M€	Variation	Contribution	M€	Variation	Contribution
Distribution fournitures et mobilier de bureau	181,2	-11,0%	99,2%	203,7	-7,6%	99,4%
Autres activités	1,5	16,1%	0,8%	1,3	-11,2%	0,6%
C.A. H.T. consolidé	182,8	-10,9%	100,0%	205,1	-7,7%	100,0%

L'activité de distribution de fournitures et de mobilier de bureau est prépondérante au sein du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dont le chiffre d'affaires est réalisé en France, en Belgique et au Luxembourg.

1.3 : RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

(en M€)	2025		2024	
1 - France	169,2	92,5%	189,5	92,4%
2 - Europe	13,6	7,5%	15,6	7,6%
C.A. TOTAL	182,8	100,0%	205,1	100,0%

2 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A.

2.1 : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Notre société a une activité de holding financière.

Les prestations d'études et de conseils se sont élevées à 280 K€

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 711 K€.

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 431 K€.

Le résultat financier, se traduisant par un profit de 1 906 K€, comprend les charges liées à l'endettement, les produits de placements de trésorerie ainsi que les dividendes de filiales pour un montant de 1 500 K€.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 1 475 K€, hors charge d'impôt sur les sociétés.

(en Millions d'€uros)	2025	2024
Chiffre d'affaires H.T.	0,3	0,3
Résultat d'exploitation	-0,4	-0,4
Résultat financier	1,9	2,0
Résultat courant	1,5	1,6
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
RÉSULTAT NET	1,5	1,6

2.2 : DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre des trois derniers exercices, des dividendes ont été distribués par notre société dans les conditions suivantes :

Montant des dividendes (en €uros)	30/09/24	30/09/23	30/09/22
Eligibles (*)	31 075,10 €	31 075,10 €	20 420,78 €
Non éligibles (*)	1 487 387,30 €	1 487 387,30 €	977 425,94 €
TOTAL	1 518 462,40 €	1 518 462,40 €	997 846,72 €

(*) à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

2-3 : DÉLAIS DE PAIEMENT

Concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients (articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce), la situation des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est la suivante :

	Article D. 441-I - Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	5					0
Montant total des factures concernées TTC	33811,92€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			0			
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)			0,00 €			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 jours date de facture ou 45 jours fin de mois					

Article D. 441-I - Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	5					0
Montant total des factures concernées TTC	99 346,65 €					0,00 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	29,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			0			
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)			0,00 €			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 jours date de facture ou 45 jours fin de mois					

2-4 : RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêt Durée de l'exercice	30/09/2025 12 mois	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Nombre d'actions émises	2 169 232	2 169 232	2 169 232	2 169 232	2 169 232
Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	280 000	260 400	0	252 000	640 000
Résultat avant impôts, participation, dotations amort. et provisions	1 474 966	1 553 992	1 713 253	930 714	54 510
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations amort. et provisions	1 474 966	1 553 992	1 713 253	930 714	54 510
Montant des bénéfices distribué	0 ^(*)	1 518 462	1 518 462	997 847	0
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participations avant dotations amort. et provisions	0,68	0,72	0,79	0,43	0,03
Résultat après impôts, participation, dotations amort. et provisions	0,68	0,72	0,79	0,43	0,03
Dividende attribué	0,00	0,70	0,70	0,46	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	0
Masse salariale	-	-	-	-	-
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité soc., oeuvres sociales, ...)	-	-	-	-	-

(*) Montant proposé à l'A.G.O

3 - ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE PAR ENTITÉ

● **Activité distribution - FIDUCIAL BUREAUTIQUE**

Sur l'exercice 2024/2025 FIDUCIAL BUREAUTIQUE a subi les effets du contexte géopolitique qui s'est traduit par un ralentissement économique et une croissance du PIB très limitée.

Le marché global en France des produits de « Papeterie Office » pour le circuit BtoB des fournisseurs et de la VAD est en régression de -8,6% en moyenne mobile sur les 12 derniers mois (source GFK / UFIPA – Le baromètre papeterie office, données à fin septembre 2025).

Par ailleurs, la mise en production du nouveau logiciel de gestion de l'entrepôt fin juin s'est accompagnée de dysfonctionnements sur les trois derniers mois de l'exercice.

Dans ce contexte, FIDUCIAL BUREAUTIQUE a vu son chiffre d'affaires se réduire de 11,2%. La baisse résulte à la fois d'une diminution des volumes mais également d'une baisse des prix sur certaines familles de produits comme le papier reprographique.

En termes de mix produits, on constate sur l'exercice 2024/2025 une baisse du chiffre d'affaires plus importante sur les ventes de fournitures traditionnelles et de papier tandis que les ventes de produits d'imprimerie ont été en forte progression par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, la part des grands comptes dans le chiffre d'affaires a continué de progresser au détriment du réseau.

Les autres faits significatifs de cet exercice ont été les suivants :

- L'implantation d'un nouveau logiciel de gestion logistique (Warehouse Management System) en juin 2025 a nécessité plusieurs mois de réglage et engendré des coûts additionnels. Les retards de livraison liés à cette implantation ont eu un impact sur la facturation à fin septembre de l'ordre de 3 M€.
- Nous avons finalisé le développement d'une nouvelle solution de gestion de l'information produit (Product Information Management) qui permet de centraliser et d'améliorer la qualité de notre base de données produits et de développer des outils marketing digitaux.
- Nous avons continué d'élargir notre offre de produits et services en développant notamment les familles de produits mobilier et services généraux et en renforçant les partenariats avec nos fournisseurs pour proposer de plus en plus de produits non stockés, accessibles sur notre site e-commerce.
- Le déploiement de notre offre de factures dématérialisées s'est poursuivi auprès des clients à fin septembre 2025 avec près de 88% de nos factures clients envoyées de manière numérique. La société devra passer à la facturation électronique en septembre 2026 dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Le chiffre d'affaires réalisé par FIDUCIAL BUREAUTIQUE au cours de l'exercice 2024/2025 s'élève à 172,5 M€ contre 194,2 M€ pour l'exercice précédent.

Dans ce contexte de baisse de volumes et de baisse de prix, la marge s'est rétractée en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires et la baisse de notre taux de marge.

Dans le même temps, nos charges de fonctionnement ont baissé du fait de la décroissance des volumes, en générant notamment des économies sur les coûts de personnel et les coûts de distribution. Par contre, nous avons eu des coûts complémentaires liés à nos projets de transformation et aux problèmes logistiques sur les derniers mois de l'exercice.

Il s'en suit un résultat d'exploitation qui s'établit à une perte de -0,9 M€ contre un profit de 3,7 M€ sur l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2026 nous envisageons les actions suivantes :

- Finaliser les développements de l'outil de gestion de l'entrepôt (Warehouse Management System) afin d'obtenir un fonctionnement optimal et étudier la mise en place d'un outil d'optimisation des tournées de livraison.

- Accélérer la transformation digitale de l'entreprise en poursuivant les investissements sur notre plateforme web afin de déployer de nouvelles fonctionnalités (moteur de recherche, recommandations produits, gestion des retours en ligne etc...)
- Continuer à améliorer la qualité et le contenu de notre catalogue grâce à la nouvelle solution de gestion de l'information produit (Product Information Management).
- Poursuivre l'élargissement de notre offre et la diversification de nos ventes dans de nouvelles catégories de produits en développant notamment l'offre scolaire, les produits d'hygiène et d'entretien, les équipements de protection individuelle, l'alimentation etc...
- Déployer le projet de transformation de l'organisation commerciale avec la montée en puissance des équipes de commerciaux sédentaires.
- Maîtriser nos coûts et adapter notre stratégie tarifaire à l'évolution de nos canaux de distribution.
- Renforcer notre engagement environnemental avec les objectifs suivants :
 - Réduire les émissions GES (Scopes 1, 2 et 3) de 2% par an ;
 - Conforter notre avance en matière de produits verts pour atteindre plus de 55% de notre offre et continuer à développer nos ventes de ces produits qui représentent 59% en 2025 ;
 - Diminuer l'empreinte carbone de nos livraisons en utilisant des bio-carburants pour les camions au départ des entrepôts de stockage. Avec un objectif de 70% des flux verts depuis les entrepôts ;
 - Concernant les emballages, l'objectif est de 75% de produits livrés chez nos clients sans ré-emballage ;
 - Respecter nos engagements qualité et continuer d'améliorer notre taux de satisfaction client et de service global avec un objectif supérieur à 90%.

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – Belgique

Le secteur des fournitures de bureau en Belgique poursuit sa baisse et l'inflation est également en recul à +2,1% à fin septembre 2025 contre +3,1% à fin septembre 2024. Les analyses du bureau d'études GFK des 12 derniers mois glissants montrent une baisse du marché de -3,1% en valeur à fin septembre 2025.

Dans ce contexte économique de décroissance, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS Belgique a vu son chiffre d'affaires décroître de 9,3%, dû majoritairement aux baisses de volumes. Les réductions les plus importantes concernent les ventes de fournitures traditionnelles, de papier et de consommables informatiques qui sont les familles de produits les plus impactées par la politique de dématérialisation observées chez les clients. Néanmoins, la baisse du chiffre d'affaires a été limitée grâce à des ventes de mobilier et de produits d'imprimerie en forte progression.

Afin d'accompagner sa stratégie de développement, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS Belgique peut s'appuyer sur une organisation commerciale performante avec 3 équipes spécialisées :

- Une équipe de commerciaux sédentaires dédiée aux T.P.E.
- Une équipe de commerciaux « terrain » qui a pour mission de développer et de prospecter le segment des P.M.E.
- Une équipe de Responsables Grands Comptes qui négocie et gère les grandes entreprises et administrations.

Cette organisation permet de répondre parfaitement aux attentes et besoins des différentes catégories d'entreprises.

Afin de s'adapter à la politique de dématérialisation et digitalisation des clients, FIDUCIAL

OFFICE SOLUTIONS Belgique poursuit le développement de son canal e-commerce à travers son site www.fiducial-office-solutions.be.

Dans un marché tendu, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS Belgique a réalisé un chiffre d'affaires de 11,6 M€ contre 12,8 M€ sur l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une baisse de la marge brute en volume et en taux, liée à la fois à un mix produit et à un mix client défavorables. La part des grands comptes a progressé au détriment de celle du réseau avec une répartition à 50%/50% sur l'exercice 2024/2025.

Le résultat d'exploitation ressort en perte et s'élève à -0,7 M€ contre un bénéfice de +0,1 M€ sur l'exercice précédent.

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – Luxembourg.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS Luxembourg a connu une année encore difficile dans le développement de son chiffre d'affaires avec une baisse de près de 13%.

Le marché de la fourniture de bureau poursuit sa baisse structurelle en lien avec le développement de la digitalisation. Malgré cette baisse du marché, les ventes de produits personnalisés sont en forte progression (28%) par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que le chiffre d'affaires a diminué de façon moins importante dans le segment des grands comptes. La répartition entre le canal grands comptes et le réseau s'est accentuée à 75%/25% environ.

La refonte de l'équipe commerciale devrait permettre de stabiliser l'activité sur le marché Luxembourgeois en poursuivant la politique d'acquisition de nouveaux comptes.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS Luxembourg a réalisé cette année un chiffre d'affaires de 2,6 M€ contre 3 M€ au cours de l'exercice précédent. Le taux de marge s'est dégradé du fait d'un mix produit et d'un mix client défavorables.

Le résultat d'exploitation est de -1 M€ sur l'exercice 2024/2025 contre -0,8 M€ sur l'exercice précédent.

Par ailleurs, FIDUCIAL BUREAUTIQUE a soutenu financièrement sa filiale en acceptant une réduction de capital pour absorber les pertes de l'exercice 2023/2024 et en souscrivant une augmentation de capital de 930 K€ pour renforcer ses capitaux propres.

● Autres activités - FIDUCIAL OFFICE STORES

Les magasins lyonnais ont été regroupés en janvier 2025 avenue du Maréchal de Saxe, suite à d'importants travaux de réaménagement. Les ventes de marchandises du magasin s'établissent à 1,3 M€, en retrait de 5% par rapport à N-1. Le volume de marge est également en léger retrait sur l'exercice avec un taux de marge relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à +0,1 M€ identique à N-1.

L'activité Grands Comptes représente 21% du chiffre d'affaires global contre 18% au cours de l'exercice précédent.

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, résulte principalement d'une réduction de la fréquentation et d'une baisse des volumes malgré un panier moyen en progression de 5%.

Pour le nouvel exercice, nous envisageons les actions suivantes :

- Mettre en place des synergies de développement suite à l'optimisation de la surface de vente.
- Accroître notre visibilité avec des opérations marketing et des campagnes digitales.
- Moderniser notre outil de caisse et de gestion des stocks.
- Développer notre offre de produits pour cibler une clientèle plus large.

Par ailleurs, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS SA a soutenu financièrement sa filiale en effectuant une augmentation de capital de 700 K€ par incorporation de compte courant suivie d'une réduction de capital pour absorber les pertes des exercices antérieurs.

4 - ÉVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas connaissance d'évènement significatif intervenu après la clôture de l'exercice pouvant avoir un impact sur les comptes.

5 - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Tous les risques et litiges identifiés ont donné lieu, après analyse interne et avec les conseils externes de FIDUCIAL, à diverses provisions destinées à les couvrir. Il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes, le patrimoine, l'activité ou la situation financière du Groupe.

Au 30/09/2025, les provisions pour litiges s'élèvent à 1,6 M€ dans les comptes consolidés.

6 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est encore difficile de prévoir avec précision quel sera l'impact de l'environnement macro-économique sur notre activité au cours du prochain exercice.

D'après les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées en septembre 2025, la croissance prévue du PIB en 2026 resterait inférieure à 1% autour de 0,9% contre 0,7% en 2025 et l'inflation devrait rester autour de 1,3% en 2026 soit à un niveau équivalent à celui de 2025.

Dans un marché qui poursuit sa décroissance, nous devons trouver de nouvelles sources de développement en élargissant notre offre et en poursuivant la conquête de nouveaux clients. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS va poursuivre ses investissements dans les projets de transformation en restant vigilant sur la maîtrise des coûts.

Pour l'exercice 2025/2026 FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS devrait atteindre un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 190 M€ et présenter un résultat opérationnel consolidé en amélioration par rapport à celui de l'exercice 2024/2025.

7 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code et ce pour un montant de 151 K€ au niveau du Groupe.

Il n'a été procédé à aucune réintégration visée par l'article 39-5 du Code général des impôts.

8 - ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice le Groupe n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement.

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucune modification dans la présentation des comptes et dans les méthodes d'évaluation n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

10 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1 474 966,11 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 474 966,11 €
à la réserve légale 73 748,31 €
qui s'élèvera ainsi, après affectation, à 1 922 497,59 €

Le Solde 1 401 217,80 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur 17 174 337,21 €
Formant un bénéfice distribuable de 18 575 555,01 €

Affectation :

au compte « report à nouveau créditeur » 18 575 555,01 €

11 - CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2025, le capital social est de 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions de même catégorie, entièrement libérées, émises au pair.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte-tenu des informations dont nous avons connaissance, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société FIDUCIAL SC possède plus de 95% du capital social et des droits de vote.

12 - OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

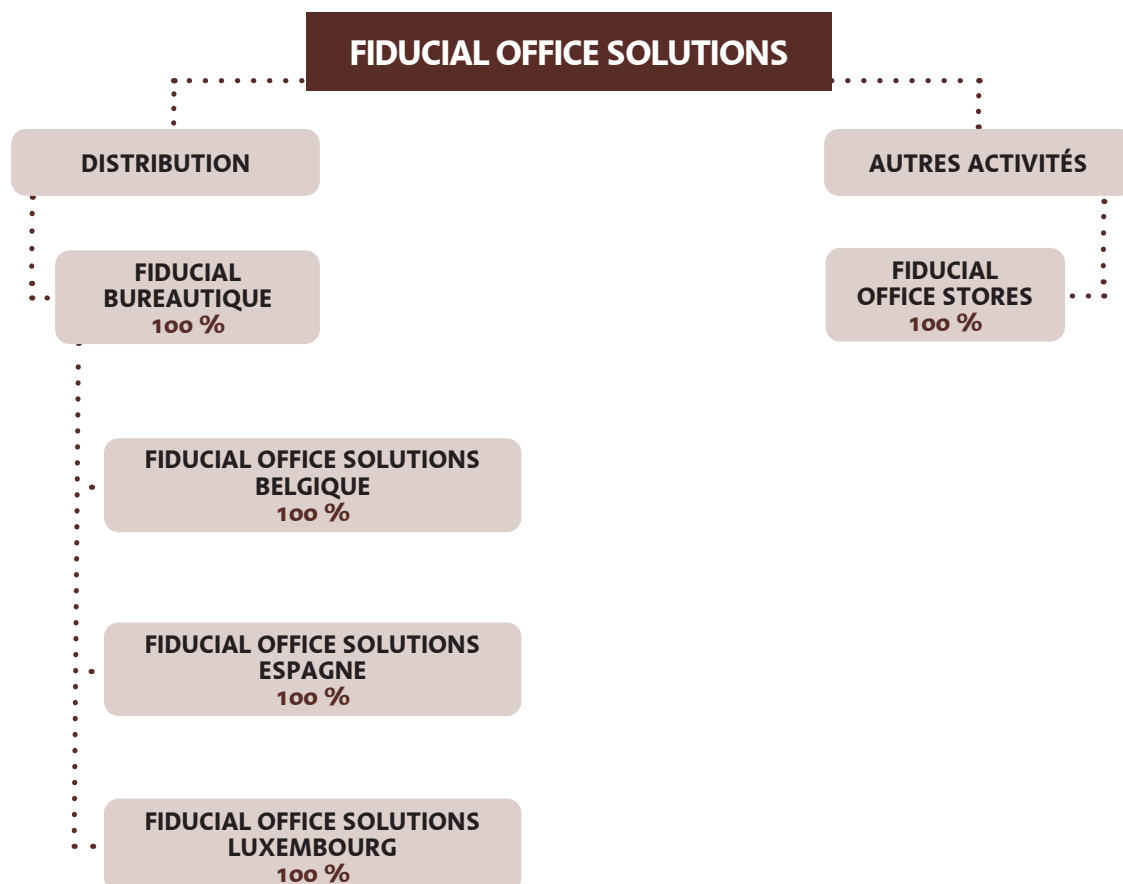
La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne détient et n'a détenu aucune action d'autocontrôle au cours de l'exercice.

A la date de clôture, aucune action de la société n'est détenue par le personnel du Groupe au titre d'opérations en relation avec l'actionnariat des salariés dans le cadre de la participation.

2 - PRÉSENTATION DU GROUPE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 : ORGANIGRAMME DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

• Structure du Groupe au 30 septembre 2025



2.2 : INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ

a - Le marché

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a comme axe de développement prioritaire la distribution directe de fournitures et de mobilier de bureau aux entreprises, activité qui représente 99,2% de son chiffre d'affaires total. En complément et en synergie avec son offre, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS propose un service d'impression en ligne en mode Web to print.

Selon les données publiées par la filière papetière (source GFK /UFIPA – Le baromètre papeterie office, données à fin septembre 2025), le marché global en France des produits de « Papeterie Office » tous circuits confondus, est en régression de -3,7% au 30/09/2025 en moyenne mobile sur les 12 derniers mois.

Au 30/09/2025, l'inflation reste faible à 1,2% dans un marché en décroissance, la concurrence est accrue et les prix sont en baisse. L'accélération de la digitalisation et la généralisation du télétravail conduisent les clients à réduire leur consommation de fournitures de bureau avec des volumes en berne.

Le B2C représente toujours plus de la moitié des ventes en valeur et progresse au détriment du B2B avec une répartition de l'ordre de 60%/40% en 2025. Malgré une reprise des créations d'entreprises, les défaillances restent élevées et l'activité économique est ralentie. Ce contexte voit les Marques De Distributeurs (MDD) céder du terrain aux Marques Nationales qui demeurent largement plébiscitées et représentent plus de 84% du chiffre d'affaires du marché.

La majorité des circuits se rétractent en volume et seuls les Superstores et les pure players affichent une évolution positive en valeur. Ainsi, les évolutions par canaux de distribution sont très contrastées :

- Les fournisseuristes et spécialistes bureau (dont FIDUCIAL BUREAUTIQUE) y compris la vente à distance (VAD) sont en régression de -8,6% ;
- Les grandes surfaces alimentaires et les autres acteurs sont en régression de -5% ;
- Les Superstores progressent de +0,7 ;
- Les spécialistes culturels, pure players généralistes et grands magasins progressent de +1,7%.

Au 30/09/2025 en moyenne mobile sur les 12 derniers mois, la répartition des ventes du marché en fonction des canaux de distribution est la suivante :

- Les fournisseuristes et spécialistes bureau (dont FIDUCIAL BUREAUTIQUE) y compris la vente à distance (VAD) occupent 24% du marché (distribution directe aux entreprises et aux administrations) contre 26% en 2024 ;
- Les Superstores représentent 18% contre 17% en 2024 ;
- Les spécialistes culturels, pure players généralistes et grands magasins représentent 20% contre 19% en 2024 ;
- Les grandes surfaces alimentaires et les autres acteurs se partagent les 38% restants comme en 2024 ;

L'évolution des familles de produits tous circuits confondus est très similaire au 30/09/2025 et au 30/09/2024. En effet, l'ensemble des familles de produits sont à la baisse en volume et en valeur. A titre d'exemple, au 30/09/2025 en moyenne mobile sur les 12 derniers mois, comparé au 30/09/2024, on enregistre les évolutions de chiffres d'affaires suivantes par familles de produits :

- Papier reprographique : -6,1%
- Papier façonné : -5,8%
- Classement : -6,1%
- Consommables informatiques : -4,9%
- Ecriture, traçage : -0,3%
- Machines de bureau : -0,9%
- Adhésifs : -1,0%

Au 30/09/2025, les consommables informatiques restent la famille de produits la plus importante du marché. Elle représente 26% du chiffre d'affaires du marché (en moyenne mobile sur les 12 derniers mois) comme en 2024. Viennent ensuite l'écriture traçage avec 20%, le papier façonné avec 15%, le papier reprographique avec 13%, les machines de bureau avec 11%, puis le classement et les adhésifs qui représentent respectivement 8% et 7% du chiffre d'affaires 2025 du marché.

b - La clientèle

La clientèle de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est constituée d'environ 66 000 clients dont 56% de grandes entreprises et ETI et 44% de PME, PMI et TPE. Le segment des grandes entreprises et ETI contribue à hauteur de 68% du chiffre d'affaires du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

c - Les produits proposés

La gamme des produits est très importante et variée :

- Fournitures de bureau
- Consommables informatiques
- Produits pour les services généraux
- Mobilier
- Bureautique
- Offre d'impression (*)
- Offre de services logistiques
- Bien-être au travail
- Offre hygiène
- EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Snacking

(*) Brochures, catalogues, papeterie, PLV, signalétique, objets publicitaires personnalisables, etc...

d - Les services - la proximité

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se distingue de la concurrence en proposant :

■ La proximité :

- 25 implantations commerciales
- 270 commerciaux (y compris l'encadrement)
- 100 collaborateurs service client
- 206 chauffeurs-livreurs-monteurs (y compris l'encadrement)

■ Le télé-alimentation :

- INTERNET
- EDI, échange inter-application
- Logiciel de télé-alimentation

■ La dématérialisation :

- Factures (pdf signé électroniquement, EDI, cartes d'achat, portail Chorus Pro...)

■ La logistique :

- Un centre automatisé de stockage, de préparation et d'expédition des commandes de 25 000 m² à Heyrieux (38) ;
- Un deuxième entrepôt de stockage pour les achats volumiques de 5 000 m² à Saint-Quentin-Fallavier (38), proche d'Heyrieux ;
- 28 plateformes de livraisons régionales ;
- Une livraison en 24h, en France et au Bénélux.

e - Les engagements clients

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a choisi, avec la certification ISO 9001 Version 2015, de respecter un service de qualité défini en 5 points :

- **Proposer une gamme actualisée en permanence** de produits et services répondant aux exigences de nos clients ;

- **Privilégier la proximité** dans la relation avec nos clients afin de mieux les comprendre et satisfaire leurs besoins ;
- **Assurer une prestation logistique performante et personnalisée**, en conformité avec les attentes de nos clients ;
- **Améliorer en permanence notre efficacité et notre productivité** afin d'être toujours plus compétitifs ;
- **Assumer nos responsabilités** dans le cadre du développement durable.

f - L'offre INTERNET

Très en avance dans l'utilisation des nouvelles technologies, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS propose une offre de télé-alimentation sur Internet : www.fiducial-office-solutions.fr.

Ce nouveau site e-commerce bénéficie des dernières technologies de navigation sur internet pour faciliter le parcours client.

Actuellement, 82% des commandes clients sont passées sur Internet. Les forces de cette pratique se déclinent en trois points :

- **Facilité et simplicité** : accès 24h/24 et 7J/7, recherche aisée des produits, mise à jour en permanence des nouveautés, commande des imprimés et des tampons personnalisés en ligne ;
- **Confidentialité et rapidité** ;
- **Gestion et maîtrise des coûts** : chiffrage automatique des commandes, accès aux statistiques, contrôle des dépenses grâce au budget en ligne, fonctionnalités personnalisables.

g - Autres précisions concernant l'activité

■ La saisonnalité des activités :

A l'exception des périodes de congés (traditionnellement en août et en mai), les activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sont peu affectées par des phénomènes de saisonnalité.

■ Les principaux concurrents :

Les principaux concurrents 'fournituristes' sont les sociétés LYRECO, LACOSTE DB et les réseaux ADVEO et ALKOR.

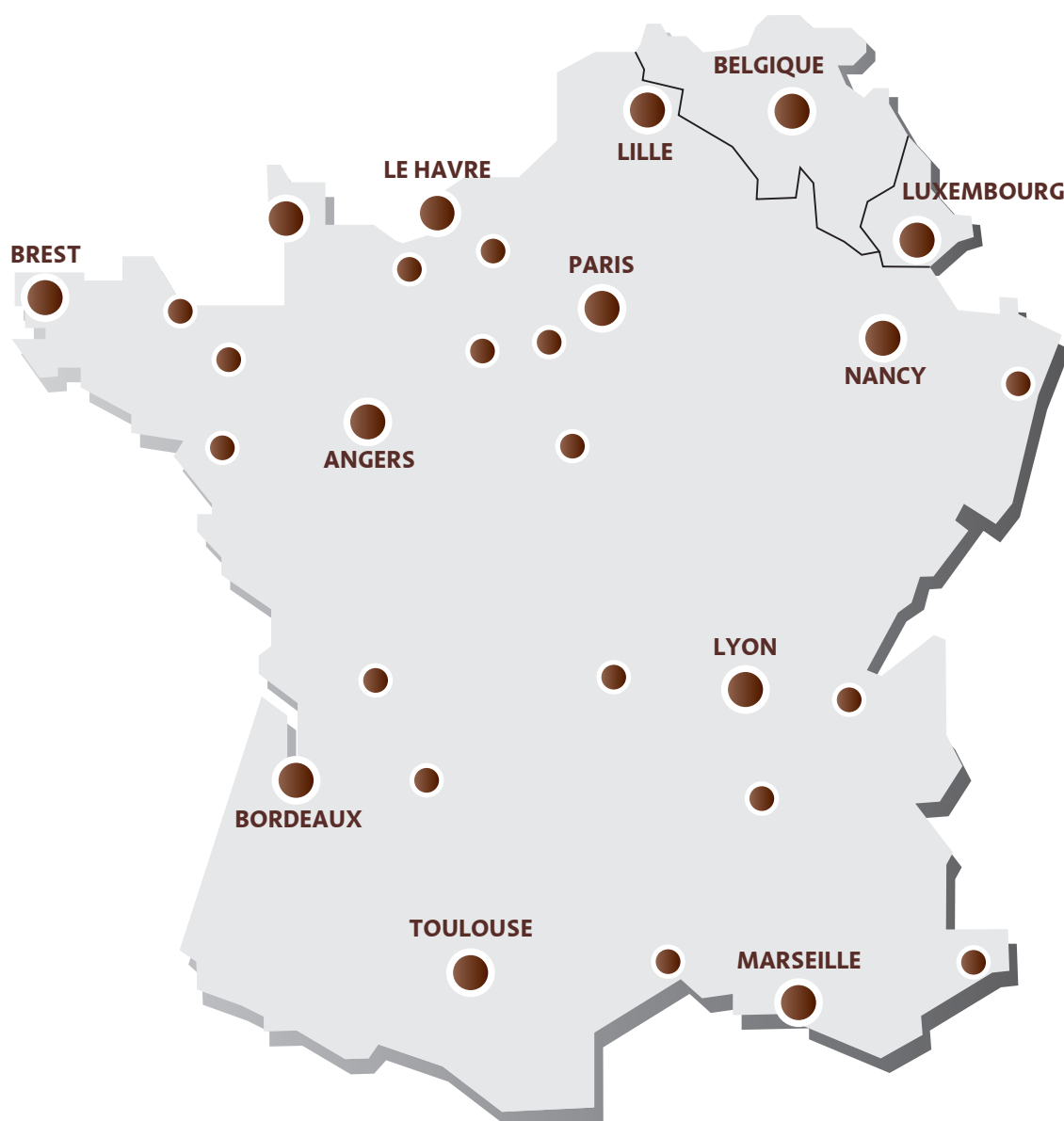
Les autres concurrents sont BRUNEAU, JPG/RAJA et AMAZON Business dans la vente à distance et BUREAU VALLEE pour les magasins.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se classe au 2^{ème} rang des fournisseuristes spécialistes de la vente aux entreprises via un réseau commercial, hors VPC/VAD et rendant un service national (source UFIPA).

■ Les restrictions à l'activité :

Les activités déployées au sein du Groupe ne sont soumises à aucun statut fiscal spécifique ni à aucune règle publique particulière.

2.3 : LOCALISATION, IMPORTANCE DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS



2.4 : ADMINISTRATION - CONTRÔLE

Conseil d'Administration :

- **Président et Directeur Général :** Jean-Claude CARQUILLAT
Adresse professionnelle :
38 rue du Sergent Michel Berthet – 69009 LYON

- **Administrateurs :**

Jean-Claude CARQUILLAT
Adresse professionnelle :
38 rue du Sergent Michel Berthet – 69009 LYON

Nathalie JARJAILLE
Adresse professionnelle :
38 rue du Sergent Michel Berthet – 69009 LYON

FIDUCIAL SC
41, Rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE
Représentée par Bertrand COTE⁽¹⁾

FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES S.A.S
41, Rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE
Représentée par Bernard FLEUR

Marie Françoise LACROIX-FAYE
Adresse professionnelle :
38 rue du Sergent Michel Berthet – 69009 LYON

Comité d'Audit :

- **Président :** Bernard FLEUR
- **Membres :** Nathalie JARJAILLE
Bertrand COTE⁽¹⁾

Comité RSE :

- **Président :** Marie Françoise LACROIX-FAYE
- **Membres :** Nathalie JARJAILLE
Bernard FLEUR

Commissaires aux comptes :

- **Titulaires :** Cabinet EXCO & ASSOCIES
Cabinet EVERFI

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 novembre 2025, a nommé, en remplacement de Monsieur Bertrand COTE, Monsieur Yves SKRABACZ.

Mandats arrivant à échéance

a) Mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de la société FIDUCIAL SC (328 084 074 R.C.S NANTERRE), arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de renouveler le mandat d'administrateur de la société FIDUCIAL SC.

Et ce, pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2032 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031.

b) Mandats des Co-Commissaires aux Comptes

Aucun des mandats des Co-Commissaires aux comptes n'arrivent à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale.

2.5 : ÉVOLUTION BOURSIÈRE

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – EURONEXT PARIS – EUROLIST

Code Euronext : FR 0000061418

Type : Action - Fixing

	Cours en €uros		Transactions	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En €uros
2024				
Janvier	28,00	28,00	22	616,00
Février	28,00	27,80	34	950,00
Mars	28,00	27,80	65	1 811,00
Avril	28,00	27,60	177	4 888,20
Mai	28,20	27,20	40	1 117,60
Juin	28,20	28,00	49	1 372,20
Juillet	28,00	28,00	39	1 092,00
Août	28,00	28,00	22	616,00
Septembre	27,80	27,80	22	611,60
Octobre	28,20	27,80	25	700,00
Novembre	28,20	27,80	24	671,80
Décembre	28,00	27,80	30	837,80
2025				
Janvier	28,00	27,40	64	1 767,60
Février	27,60	27,20	120	3 271,20
Mars	27,40	27,20	21	572,20
Avril	27,40	27,40	61	1 671,40
Mai	27,60	26,60	78	2 112,40
Juin	26,80	26,60	44	1 173,60
Juillet	26,80	26,60	83	2 222,20
Août	26,80	26,60	45	1 198,00
Septembre	26,80	26,60	54	1 439,00
Octobre	26,60	26,60	23	611,80
Novembre	26,80	26,40	34	904,20
Décembre	26,80	26,60	21	562,60

(Source Euronext)

Le cours de l'action FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS au 31 décembre 2025 (dernier cours) est de 26,80 €.

3 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société mère et les sociétés qui constituent le groupe ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par : les organes sociaux, les lois et les règlements applicables et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle interne a également pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise notamment les risques comptables et financiers (erreur ou fraude...), mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité.

Le contrôle interne contribue à assurer la permanence des actions visant à la limitation, la réduction des risques et l'atteinte des objectifs sans toutefois fournir une assurance absolue au management que ces risques sont totalement éliminés.

3-1 : ACTEURS OU STRUCTURES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

■ Comité d'Audit

La mission du Comité d'Audit ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'Audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables...), le choix des auditeurs, la gestion des risques, l'organisation, les procédures et les systèmes de contrôle de la Société.

Composition et fonctionnement

Le Comité d'Audit (ci-après désigné « le Comité ») est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil. Ils sont nommés pour une durée coïncidant avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration.

Le mandat des membres du Comité peut être renouvelé et ce, en même temps que le mandat des membres du Conseil d'administration.

Les critères d'appréciation des compétences et d'indépendance sont identiques à ceux appliqués aux administrateurs.

La Présidence du Comité est confiée au membre indépendant.

Les membres du Comité peuvent s'adjoindre une personne extérieure disposant d'une expérience professionnelle en matière financière ou comptable.

Attributions

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et aux réglementations européenne et nationale applicables aux établissements de crédit, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que celui des risques de toutes natures auxquels la Société est exposée.

A cet effet, il est, notamment, chargé des missions suivantes :

1. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
2. Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne ;
3. Émission d'une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
4. Suivi de la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes ;
5. Vérification du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies par les dispositions applicables en la matière ;
6. Approbation de la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce ;
7. Compte-rendu régulier de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration.

■ Comité RSE

Le Comité RSE, dont la création a été décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2022, est un Comité dont la mission ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité de la mise en place de la politique RSE, de l'ensemble de son environnement et de son suivi.

Composition et fonctionnement

Le Comité RSE, comme le Comité d'Audit, est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'Administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil. Ils sont nommés pour une durée coïncidant avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

Le mandat des membres du Comité peut être renouvelé et ce, en même temps que le mandat des membres du Conseil d'Administration.

Les critères d'appréciation des compétences et d'indépendance sont identiques à ceux appliqués aux administrateurs.

La Présidence du Comité est confiée au membre indépendant.

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux (2) fois par an pour l'examen des aspects relatifs à la Déclaration de Performance Extra Financière.

Attributions

Les missions du Comité recouvrent au moins quatre (4) domaines, pour lesquelles il n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil d'Administration les conclusions de ses travaux avec ses avis et recommandations.

Le Comité RSE est chargé :

- de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementales (telles que les politiques de diversités et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- d'examiner la déclaration Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 ;
- d'examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ;
- d'examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs et de suivre leur mise en œuvre.

- **Le Comité de direction** est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par la société et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Il définit les actions à moyen terme et contrôle l'organisation et le suivi des projets importants.

Le Comité de direction comprend onze (11) membres qui représentent les fonctions opérationnelles et supports de l'entreprise. Il est présidé par le Directeur Général opérationnel du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Il se réunit une (1) à deux (2) fois par mois.

- **La Direction Générale opérationnelle** du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS met en œuvre des réunions de suivi et des indicateurs lui permettant d'assurer un contrôle rigoureux et régulier de l'activité de la société.

Le Directeur Général opérationnel conduit :

- des face-à-face réguliers avec chacun des membres de l'équipe de direction,
- des revues trimestrielles de gestion par département.

- **La Direction administrative et comptable** coordonne les missions administratives et comptables et gère également les aspects réglementaires et fiscaux avec l'assistance des directions technique, juridique, fiscale ou autres. La consolidation des comptes est effectuée par un service distinct qui met en place les procédures « groupe » et veille à la bonne application des normes IFRS.

La consolidation des comptes est effectuée par un service distinct qui met en place les procédures « groupe » et veille à la bonne application des normes IFRS.

- **La Direction du contrôle budgétaire** s'articule autour de deux (2) axes : le budget annuel (révisé en cours d'année) et le suivi des réalisations dans le cadre du « reporting » mensuel. Elle repose sur une équipe de contrôle de gestion rattachée à la Direction Générale, le Responsable du contrôle de gestion étant lui-même membre du Comité de direction :

- Le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier), émises par la Direction du contrôle budgétaire. Il est saisi dans l'outil de suivi budgétaire. Le budget final est approuvé par la Direction générale.
- Le « reporting » est préparé à partir de l'outil budgétaire, selon un calendrier précis communiqué préalablement. Il est alimenté par l'extraction des réalisations remontées automatiquement à partir des données de la comptabilité.
- Le contrôle de gestion présente mensuellement au sein du Comité de direction les résultats de ses analyses, qui sont commentés en séance afin d'évaluer les actions à entreprendre.

A la demande du Directeur Général opérationnel, des analyses spécifiques sont effectuées de façon ponctuelle. C'est le cas notamment pour la marge de l'activité négoce qui est analysée mensuellement au niveau de la segmentation clients et de la segmentation produits.

- **La Direction juridique** est responsable de la sécurité juridique des activités, des engagements et opérations effectuées par le groupe. Dans le cadre de ses missions, elle intervient en amont avec une activité de conseil auprès de la Direction générale, des Directions fonctionnelles et opérationnelles.

- La Direction juridique est en charge de la gestion des éventuels contentieux.
- Elle veille à la protection juridique des marques du groupe et à la conformité des réglementations.
- Elle est chargée de la gestion centralisée de la couverture des risques et de la gestion d'un programme d'assurance groupe (polices dommages / pertes d'exploitation, responsabilité civile, transport etc.).
- Elle prend également en charge la préparation des réunions du Conseil d'Administration, des Comités d'Audit, des Comités RSE et des Assemblées Générales d'actionnaires.

■ **La Direction fiscale** est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique fiscale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. La Direction fiscale est chargée de valider les options fiscales et de la revue de l'ensemble des déclaratifs fiscaux de la société.

■ **La Direction de l'Audit Interne groupe** a pour objectif d'apporter au Président de la société l'assurance que le système de contrôle interne répond à la double obligation de sécurité des actifs et d'efficacité économique. L'audit interne intervient dans le but :

- D'exprimer un avis sur le niveau de contrôle interne et sur l'efficacité de l'organisation des fonctions concernées,
- D'informer la Présidence des insuffisances relevées et des risques encourus,
- De recommander des mesures correctives et préconiser des actions d'améliorations.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire présente au niveau du Groupe, la Direction de l'Audit Interne propose annuellement, dans le cadre du Plan d'audit Groupe, une thématique spécifique relative à FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Cette thématique fait l'objet d'une validation par la Direction Générale.

A l'issue de la ou des missions diligentées, les résultats des travaux sont présentés à la Direction Générale. Un plan d'action est défini, dont la mise en œuvre est suivie par la Direction de l'Audit Interne.

A ce titre et compte tenu de son périmètre d'activité, la Direction de l'Audit interne est invitée au Comité d'Audit et au Comité RSE.

Parmi les rôles qui lui sont dévolus, la Direction de l'Audit interne est en charge de garantir la conformité de la société et son efficience au référentiel ISO 9001 et ISO 14001 pour la Belgique, la France et le Luxembourg, intégrant le modèle d'activité et une analyse de risques.

Au cours de l'exercice écoulé, la Direction de l'Audit Interne est intervenue sur les missions suivantes :

- L'audit externe annuel de renouvellement de la certification ISO 9001 et 14001 en France, en Belgique et au Luxembourg validant la conformité et l'efficacité du dispositif dans son ensemble ;
- Le renouvellement des licences de marques FSC et PEFC ;
- Le suivi et le pilotage du programme des « requêtes clients » et du coût de non qualité ;
- La participation au groupe de travail MiddleNext permettant de s'informer sur les évolutions réglementaires ;
- La gestion des travaux et le maintien du registre des traitements de la réglementation RGPD en collaboration avec le service juridique, les services opérationnels et le service informatique, afin de répondre aux nombreuses sollicitations ;
- Les réponses aux appels d'offres en matière de qualité, de RGPD, de RSE et d'anticorruption ;
- Le suivi du prestataire et du processus de gestion de la paie en Belgique hébergé chez le sous-traitant ;
- Le dossier d'évaluation toujours en cours dans le référentiel ECOVADIS qui permet à FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS de démontrer son bon comportement en matière de RSE dans le cadre des réponses aux appels d'offres des principaux donneurs d'ordres.

La fonction RSE, rattachée à la Direction de l'Audit interne, intervient régulièrement lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs mais aussi en sensibilisation des équipes concernées.

Dans le cadre du Comité d'Audit et à sa demande, la Direction de l'Audit interne a mis en place un dispositif de suivi des coûts et de contrôle par rapport au budget relatif à quatre projets majeurs logistiques de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Enfin, lors de cet exercice a été réalisée pour la première fois la déclaration Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022. Les évolutions réglementaires sont prises en compte avec un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur le scope 3.

Conformément à la réglementation, ce rapport a été certifié par l'organisme certificateur puis par les Commissaires aux comptes.

- **Les Commissaires aux Comptes**, dans le cadre de leurs diligences de certification des comptes annuels, sont amenés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations visant à améliorer ces procédures.

Les Co-Commissaires aux Comptes ont participé aux deux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels et aux réunions du Comité d'Audit.

- **Les principales procédures de contrôle Interne**, qui ont été mises en place par l'organisation de la société peuvent se résumer de la façon suivante :

- Fonctionnement courant, décrivant les processus qui fixent les modes de travail de l'entreprise.
- Engagement de dépenses (projets, frais généraux, investissements) qui obéissent à des règles précises. Chaque dépense doit faire l'objet d'une autorisation avant d'être engagée, selon un processus hiérarchique défini.
- Contrôle budgétaire permettant d'assurer un suivi analytique de la performance de chaque centre budgétaire, une analyse des charges et la maîtrise de leur évolution.
- Gestion des ressources humaines (mise en œuvre des recrutements, évolution de la masse salariale, contrôles des frais de déplacement, des commissionnements).
- Facturation qui couvre la prise de commande (manuelle ou électronique), la centralisation des ordres de préparation, l'expédition des marchandises, la génération du fichier de facturation et l'édition des factures intermédiaires ou en fin de mois.
- Fixation des limites d'engagement en fonction de la nature des opérations commerciales. Selon la situation concernée (appel d'offres, remise, avoir, nouveau client, niveau de marge, client stratégique), l'accord est soit laissé dans le périmètre du Chef des ventes, soit validé par sa hiérarchie, Directeur Régional, Directeur Commercial ou Directeur Général Opérationnel.
- Définition de la politique des produits : les produits distribués font l'objet d'une sélection très rigoureuse auprès des fournisseurs pour qu'ils répondent aux critères de sécurité, de protection de l'environnement, aux règles d'éthique en matière de fabrication et pour qu'ils s'inscrivent dans la démarche de développement durable de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Des contrôles appropriés sont mis en place aux différents stades de la vie des produits 'sensibles pour l'environnement' : sélection, contrôle qualité (y compris destructifs), stockage, livraison, récupération et recyclage.
- Surveillance des stocks et règles des inventaires tournants : les références des produits sont classées en trois (3) groupes en fonction de leur valeur et de leur taux de rotation. Sur ces critères, les inventaires des produits ont lieu entre une (1) et trois (3) fois par an. Cette méthode de comptage permet de faire à la fois un inventaire exhaustif annuel, mais aussi de mettre l'accent sur les classes de produits qui présentent un impact fort sur la valorisation des stocks.
- Réclamations clients tracées dans le système d'information et rapprochées des avoirs clients.

En complément, des procédures de contrôle interne spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont été déployées.

Le contrôle interne existant au sein de la fonction comptable s'analyse de la façon suivante :

- La fonction comptable, placée sous l'autorité du Directeur administratif et comptable, est centralisée afin de permettre une meilleure maîtrise et une rationalisation de l'information financière et comptable des différentes entités opérationnelles.
- Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité.
- La comptabilité et la gestion commerciale de la société sont tenues sur un ERP (Enterprise Resource Planning) « AUREA- ACE ». Ce logiciel renforce la maîtrise des risques grâce à des contrôles automatiques. La définition des profils utilisateurs organise le respect des règles de séparation de fonction.
- Le Directeur administratif et comptable effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires.
- Le système de reporting financier mensuel permet de suivre l'évolution de la performance de la société afin de la comparer au budget. Un tableau de bord portant sur les principaux indicateurs économiques est produit mensuellement. On y trouve, sous forme de graphiques ou de chiffres, des données sur la trésorerie, l'activité commerciale, les volumes de ventes, les engagements clients, les gains d'achats, les charges d'activité des fonctions supports, les mouvements de personnel et l'évolution de la masse salariale. Ces indicateurs sont comparés soit par rapport au budget soit par rapport à un objectif de performance.
- Chaque semestre, les états financiers de chaque filiale sont envoyés au service de consolidation du groupe. Celui-ci analyse et contrôle les fichiers fournis par les responsables comptables de chacune des filiales et les intègre dans un logiciel de consolidation « Talentia CPM consolidation reporting ». Il assure également les retraitements de consolidation.
- Les comptes semestriels et annuels font l'objet d'un examen par les Commissaires aux Comptes de la société.

3-2 : FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Identification des facteurs de risques :

La Direction Générale, Direction Administrative et Comptable, Direction Qualité et Direction de l'Audit interne sont en charge du contrôle interne et du pilotage global du management du risque au sein de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Dans ce cadre elles sont chargées d'identifier les facteurs de risques opérationnels, financiers et juridiques auxquels sont exposées les sociétés du Groupe. Elles fixent les priorités, veillent à la mise en place des plans d'actions et contrôlent la bonne application des procédures.

Les risques sont identifiés dans le système de management de la qualité. La cartographie des risques repose sur la cartographie des processus de fonctionnement internes (processus métiers et processus supports). Chaque processus est détaillé et les facteurs de risque sont couverts par des procédures de contrôle interne qui permettent de s'assurer que les dispositions sont prises pour en supprimer ou en réduire les effets. Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré par les audits de contrôle interne.

Après gestion des risques, seuls les risques identifiés dans le tableau ci-dessous s'avèrent être spécifiques ou significatifs avec une probabilité d'occurrence et susceptibles d'avoir une incidence négative sur FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Cartographie des risques :

Catégorie	Risques	Probabilité d'occurrence (1)	Impact (2)	Criticité (3)	Risque inclus dans le rapport de durabilité
Risques opérationnels	Contexte géopolitique et du marché de la fourniture de bureau	Certain	Significatif	Elevée	-
	Disponibilité des matières premières et des produits finis	Possible	Significatif	Elevée	Oui
	Evolution des modes de distribution commerciale	Certain	Modéré	Moyenne	-
	Risque lié à la ressource Humaine	Possible	Modéré	Moyenne	Oui
	Dysfonctionnement des systèmes d'information	Possible	Significatif	Elevée	-
Risques Environnementaux	Changement climatique	Certain	Significatif	Elevée	Oui
	Importance de la durabilité dans les choix des clients	Possible	Significatif	Elevée	Oui
Risques financiers	Risque de crédit	Possible	Modéré	Moyenne	-
	Risque de liquidité et endettement	Possible	Modéré	Limitée	-
	Risque de change	Possible	Modéré	Limitée	-
Risques juridiques	Risque éthique ou de corruption	Possible	Significatif	Elevée	Oui
	Risque réglementaire ou normatif	Possible	Significatif	Elevée	Oui

(1) Echelle : peu probable, possible, très probable, certain / (2) Echelle : faible, modéré, significatif /

(3) Echelle : limitée, moyenne, élevée.

3.2.1 Risques opérationnels :

Risque opérationnel : Contexte géopolitique et du marché de la fourniture de bureau

Description du risque :

Le marché des fournitures de bureau dépend largement de chaînes d'approvisionnement internationales, fortement exposées aux tensions géopolitiques et aux évolutions réglementaires. Les conflits, les sanctions économiques, les barrières douanières ou encore les restrictions d'exportation peuvent entraîner des retards, des ruptures de flux et une hausse significative des coûts. À cela s'ajoutent la volatilité des prix de l'énergie et du transport, ainsi que la dépendance à certaines zones de production en Asie et en Amérique latine, qui accentuent la vulnérabilité du secteur.

Dans ce contexte, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'expose à un risque direct sur la disponibilité des produits, la stabilité de ses marges et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients en cas de perturbations prolongées du commerce international.

De plus, en France, une décroissance du marché des produits de « Papeterie Office » est constatée depuis les années 2010, avec une intensification du phénomène lors de la crise sanitaire de 2020/2021. L'activité est également sensible à la conjoncture économique et à l'évolution du PIB car les entreprises ont tendance à réduire leurs achats non stratégiques en période de crise économique.

La digitalisation des usages entraîne une baisse continue de la consommation de papier, de cahiers et d'accessoires d'écriture. Cette évolution structurelle est renforcée par les politiques

publiques incitant à la réduction du papier et par les stratégies RSE des entreprises, qui privilégient des solutions numériques pour réduire leur impact environnemental.

Dans ce contexte, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est exposé à un risque de contraction durable de son marché historique. La baisse de la demande peut générer une pression accrue sur les prix, réduire les volumes commercialisés et fragiliser les marges. À moyen terme, un décalage entre l'offre proposée et les nouveaux besoins des clients pourrait également impacter l'image de l'entreprise et limiter sa capacité à se différencier face à la concurrence.

Gestion du risque :

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS active une veille géopolitique et réglementaire, afin d'anticiper les hausses tarifaires, les taxes carbone, les barrières douanières ou les restrictions d'exportation qui pourraient peser sur la disponibilité et les coûts des produits. Cette veille est couplée à une capacité d'adaptation rapide des catalogues, permettant d'intégrer des alternatives en cas de rupture.

Le groupe multiplie les sources d'approvisionnement en sélectionnant des fournisseurs situés dans différentes zones géographiques, afin de réduire la dépendance à un pays ou à une région particulièrement exposée aux tensions.

Pour pallier la contraction structurelle de la demande en articles de papeterie, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS engage une stratégie de diversification et d'adaptation de son offre. L'entreprise développe des gammes de produits écoresponsables et innovants, répondant aux nouvelles attentes de durabilité et de réduction de l'empreinte environnementale, afin de maintenir la valeur ajoutée de ses catalogues. Par ailleurs, le développement de partenariats avec les fournisseurs permettra à FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS d'élargir son offre en proposant de plus en plus de produits non stockés accessibles depuis le site e-commerce et d'optimiser ainsi les coûts de stockage et de livraison.

En parallèle, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS élargit son positionnement vers des solutions complémentaires à la papeterie traditionnelle, comme les produits de mobilier ou de services généraux (hygiène, alimentation, équipements de protection individuelle, etc.).

Risque opérationnel : Disponibilité des matières premières et des produits finis

Description du risque :

En lien avec les risques géopolitiques énoncés précédemment, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS possède une chaîne d'approvisionnement mondialisée et sensible aux tensions et crises pouvant survenir.

L'énergie, ressource indispensable au fonctionnement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, est également fortement soumise au contexte géopolitique concernant l'évolution de son prix.

L'exemple récent de la guerre en Ukraine est parlant puisqu'elle a fortement perturbé plusieurs niveaux de la chaîne d'approvisionnement : les prix de l'énergie ainsi que la disponibilité et les prix du papier.

Les activités du Groupe sont également exposées aux risques physiques et de transition liés au changement climatique. L'accroissement des risques d'origine naturelle, extrêmes ou chroniques, la perte de la biodiversité et l'accroissement de la pression sur les ressources pourraient, en perturbant les opérations et la supply-chain du Groupe, impacter la disponibilité des produits finis.

En effet, en parallèle des tensions géopolitiques ayant déjà des impacts sur la disponibilité des matières premières, les risques de sécheresses, d'inondations, d'incendies, d'érosions, etc, menacent directement les rendements des différentes exploitations et ainsi la disponibilité et la stabilité des prix des différentes matières premières.

La gravité de ces risques pourrait être amplifiée en cas de dépendance du groupe à certains fournisseurs.

Gestion du risque :

Pour pallier les risques environnementaux et géopolitiques qui fragilisent la disponibilité des matières premières et des produits finis, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS met en œuvre une stratégie proactive fondée sur la diversification et l'anticipation.

Les fournisseurs sont multipliés afin de réduire toute dépendance excessive et garantir la continuité des approvisionnements.

Une diversification des pays de provenance est également réalisée pour limiter l'impact d'une crise locale, qu'elle soit liée à un conflit, à une perturbation logistique ou à une réglementation restrictive. Les critères d'approvisionnement sont anticipés en intégrant dès à présent les exigences environnementales et normatives, afin de sécuriser les achats face aux évolutions du marché.

Enfin, une veille constante auprès des transitaires est assurée afin de détecter au plus tôt les tensions logistiques et ajuster les flux en conséquence.

Par ces actions concrètes, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'assure de maîtriser ses approvisionnements, de contenir les risques de rupture et de maintenir un service fiable auprès de ses clients, même dans un environnement international instable.

Risque opérationnel : Evolution des modes de distribution commerciale

Description du risque :

Les modèles de distribution ont évolué rapidement ces dernières années. Le e-commerce prend de l'ampleur. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS doit être en mesure de proposer une offre via de multiples canaux. Pour cela la force commerciale doit gagner en expertise, en accompagnant les clients dans leur recherche de solutions durables notamment.

Parallèlement, le site e-commerce doit lui être au niveau des sites B to B du marché.

Un site qui ne répondrait pas aux exigences actuelles (facilité de navigation, recherche produits intuitive, fluidité, rapidité) entraînerait une perte de clients/perte de marché.

Gestion du risque :

La mise à niveau du site e-commerce par rapport aux concurrent et aux attentes consommateurs est une priorité de l'entreprise. La direction e-commerce fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise et le service met tout en œuvre pour que le site soit le plus adapté et performant possible.

Risque opérationnel : Risque lié à la ressource Humaine

Description du risque :

De fortes difficultés à recruter, liées au bassin d'emploi de certaines régions notamment, conjuguées à la difficulté à fidéliser les collaborateurs dans une période de « plein emploi », peuvent mettre les ressources humaines en difficulté.

Une perte d'expertise de la part des collaborateurs en postes peut amener des dysfonctionnements, des ruptures de stock et ainsi des insatisfactions client.

Le manque de candidats à l'embauche et le turn over peuvent fragiliser les équipes.

De plus, les accidents du travail, les arrêts maladie et les maladies professionnelles peuvent pénaliser l'organisation du travail et donc en faire baisser la qualité, ce qui serait impactant pour l'ensemble des activités de l'entreprise.

Gestion du risque :

Tout est mis en œuvre pour attirer de nouveaux collaborateurs et pour les fidéliser : revalorisation des salaires d'embauche, plan d'intégration, accompagnement, formations (en présentiel et e-learning selon les métiers).

Le recrutement est diversifié : divers partenariats avec des organismes dédiés permettent de recruter des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi.

Selon les métiers, le matériel adapté (en logistique notamment) est mis à disposition des collaborateurs afin de préserver leur santé au niveau du port de charges par exemple. Les visites médicales sont planifiées afin que chaque collaborateur soit reçu et entendu par un professionnel de santé. Des formations gestes et postures sont réalisées, de même que des formations Santé Sécurité au Travail (SST).

Parallèlement toutes les formations nécessaires à la conduite d'engins (CACES) sont largement déployées, ainsi que les formations Equipier de Première Intervention (Incendie).

Risque opérationnel : Dysfonctionnement des systèmes d'information, de distribution ou de communication

Description du risque :

L'arrêt total ou partiel du fonctionnement des systèmes d'information, de distribution ou de communication entraînerait une dégradation du service client et donc de la satisfaction client.

Le fait d'être injoignable (téléphonie, site e-commerce), d'avoir des difficultés à enregistrer et traiter les commandes clients (Système d'Information) ou des blocages au niveau du système de distribution pourrait entraîner une perte de clients et de chiffre d'affaires.

Gestion du risque :

Le système de téléphonie permet une bascule des appels sur une autre agence commerciale (d'une autre région), afin de ne jamais dégrader la communication clients.

De nombreux backup sont mis en place afin de sécuriser les systèmes.

Un rigoureux plan de maintenance préventive est organisé pour les matériels, de même qu'est mis à disposition sur site un important stock de pièces de rechange pour limiter les délais de réparation.

De nombreux tests de bascule de serveurs sont mis en œuvre.

3.2.2 Risques environnementaux :

Risques environnementaux : Changement climatique

Description du risque :

Le changement climatique peut exposer les activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS à des risques physiques ou de transition. Les fortes chaleurs se produisant de manière de plus en plus fréquentes pourraient avoir un impact sur la conservation des produits en entrepôt ainsi que sur le bien-être et la capacité de travail des personnes travaillant dans les centres logistiques.

Les activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pourraient accidentellement avoir un impact direct sur l'environnement ou sur la biodiversité. Cela pourrait se manifester par une pollution de l'air, du sol ou de l'eau, notamment lié à des risques de déversement ou d'incendies en plateforme de livraison. Le transport amont et la livraison des produits jusqu'aux clients constitue également une source significative d'émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques.

Les réglementations environnementales évoluent rapidement et nécessitent des investissements humains et financiers. Depuis 2015 et la signature des accords de Paris, une

accélération dans la fréquence et l'intensité des obligations réglementaires s'est fait ressentir. Cela nécessite une vigilance accrue afin de maintenir un bon niveau de conformité, entraînant des investissements parfois conséquents ainsi que des modifications de l'organisation.

Gestion du risque :

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est engagé depuis 2019 dans une démarche de suivi et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. De nombreux projets sont menés afin de limiter les rejets de gaz à effet de serre des différentes activités sur plusieurs pôles : fret amont, fret aval, emballage des produits, sourcing, etc. Un objectif de -2% par an avait également été fixé en 2021 pour atteindre -10% d'émissions de gaz à effet de serre en 2026.

Concernant le transport, les tractions entre le centre logistique de préparation et les plateformes sont assurées par une partie de véhicules roulant au biocarburant, un objectif de 70% du kilométrage est visé pour 2026. Un outil d'optimisation des tournées est également en cours de déploiement.

Différents modes de livraisons doux ont été développés dans les grands centres-villes, tel que les vélos cargos, les véhicules GNV (Gaz Naturel pour les Véhicules) et électriques ou encore le fluvial lorsque cela est possible. Il est prévu d'étendre ce type de livraison à de nombreuses autres villes au cours des prochaines années.

Pour se prémunir contre les risques de pollution, le groupe a mis en place des dispositifs anti-incendies ou anti-déversement, vérifiés chaque année sur les différentes plateformes, notamment lors des audits ISO 14001.

Afin de maintenir FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur, une veille réglementaire est effectuée de manière fréquente et l'équipe dédiée participe également à des groupes de travail RSE en collaboration avec d'autres acteurs du secteur. Cela permet un meilleur suivi des évolutions ainsi qu'un partage des bonnes pratiques entre pairs.

Risques environnementaux : Importance de la durabilité dans les choix des clients

Description du risque :

Les attentes des consommateurs évoluent rapidement vers une préférence marquée pour des produits et services durables. Dans le secteur des fournitures de bureau, cette tendance se traduit par une demande accrue pour des articles recyclés, recyclables, certifiés éco-responsables ou issus de circuits courts. Si FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne parvient pas à aligner son offre et sa chaîne d'approvisionnement sur ces nouvelles exigences, l'entreprise s'expose à un risque de perte de compétitivité, à un désengagement de sa clientèle et à une détérioration de son image de marque.

L'absence d'anticipation sur ces critères pourrait également entraîner une difficulté à répondre aux futurs standards réglementaires, accentuant encore le décalage entre les attentes du marché et l'offre disponible.

Gestion du risque :

Pour répondre aux attentes croissantes en matière de responsabilité environnementale, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS intègre la durabilité comme critère structurant de la stratégie d'approvisionnement et de l'offre. L'entreprise fixe un objectif clair d'augmentation progressive de la part de produits dits « verts » dans son catalogue, avec un pourcentage cible à atteindre à moyen terme afin de rendre ses engagements mesurables et vérifiables.

La qualification de ces produits repose sur une méthodologie rigoureuse et transparente, fondée exclusivement sur des labels environnementaux reconnus (FSC, PEFC, Ange Bleu, Écolabel Européen, etc.) et sur les critères de la loi AGECE, garantissant l'absence de greenwashing et assurant aux clients la crédibilité des engagements affichés.

En complément, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS met en place une politique de sélection continue de solutions alternatives plus sobres (produits recyclés, rechargeables, réduction des plastiques vierges) et engage un dialogue actif avec ses fournisseurs pour les inciter à respecter des critères de durabilité plus exigeants.

Une communication claire et pédagogique est développée auprès des clients afin de valoriser les produits responsables et d'accompagner leur transition vers des choix d'achat plus durables.

Par cette approche, le groupe sécurise son alignement avec les évolutions du marché et des réglementations, tout en renforçant sa compétitivité et son image de partenaire fiable et responsable.

3.2.3 Risques financiers :

Risque Financier : Risque de Crédit

Description du risque :

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque qui affecte principalement la catégorie des prêts et créances est suivi au niveau de chaque entité et s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues.

Gestion du risque :

Le risque client est approfondi à l'aide d'une étude de solvabilité de certains débiteurs et futurs débiteurs réalisée par un croisement d'informations internes et d'informations fournies par un prestataire spécialisé en renseignement commercial.

En 2024, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place un programme déconsolidant de cession de créances assorti d'une assurance-crédit.

Les créances clients ont un délai moyen de paiement qui se situe entre 54 et 61 jours selon les mois.

Le client le plus important représente 3% du chiffre d'affaires 2024/2025. Du fait de l'atomisation de ses clients, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas de risques majeurs sur ses créances.

Le volume de nos productions de créances, dans le cadre de procédures collectives concernant nos clients, a légèrement diminué sur l'exercice et représente 126 K€.

La dépréciation sur les créances clients et les comptes rattachés a évolué de la façon suivante sur l'exercice :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	30/09/2025
Dépréciations sur clients et comptes rattachés	816	–	287	540	563

Par ailleurs, les encours échus à plus de 2 mois représentent moins de 2 % de l'encours clients brut au 30 septembre 2025.

Risque Financier : Risque de liquidité et Endettement

Description du risque :

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Gestion du risque :

Le Groupe estime être peu exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant, de son endettement et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières (y compris intérêts) :

Le tableau ci-dessous montre les obligations des flux futurs contractuels générés par la dette. Les éléments pris en compte sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette et les clauses conventionnelles.

Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur le taux en vigueur au 30/09/2025.

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont à moins d'un an et ne portent pas d'intérêts.

Type prêt	Type taux	Durée mois	Nominal K€	Total courant - 1 an		+ 1 an et - 5 ans		+ 5 ans	
				Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Emprunts auprès des établissements de crédit	fixe								
Dettes financières diverses	fixe								
Crédit-bail	fixe		605	269	5	336	7	-	-
Dettes IFRS 16	fixe		6 630	2 275	202	3 855	217	-	-
Concours bancaires et équivalents	variable		42	42				-	-
TOTAL			7 277	2 586	207	4 191	224	-	-

Risque Financier : Risque de Change

Description du risque :

Compte-tenu de son implantation géographique actuelle, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales se limite à l'importation de produits en provenance d'Asie et payés en devises. Le risque sur ces opérations d'importation payées en dollars est faible compte tenu des volumes d'achats concernés (de l'ordre de 5 MUSD d'achats par an).

Gestion du risque :

La majorité des importations de produits en provenance d'Asie, payés en dollars, sont couverts par des achats à terme de dollars contre euros ou par des achats spots pour des besoins ponctuels.

Au 30 septembre 2025, nous détenons un compte bancaire en dollars dont la contrevaletur en euros au bilan a été évaluée au taux de clôture à 886 K€. L'écart de conversion au 30/09/2025 est comptabilisé en résultat financier.

3.2.4 Risques juridiques :

Risque Juridique : Risque éthique ou de corruption

Description du risque :

Le risque éthique ou de corruption recouvre des situations de corruption passive ou active, de trafic d'influence, de favoritisme ou encore de conflits d'intérêts. Pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, ce risque peut se matérialiser dans le cadre de la réponse à des appels d'offres où la transparence, l'équité et le traitement doivent être garanties, également dans le cadre des relations avec les fournisseurs lors de la sélection ou de la renégociation de contrats stratégiques, et enfin, dans le cadre des relations avec les clients, notamment via la réception de cadeaux, invitations ou avantages pouvant influencer la prise de décision.

Une atteinte à l'éthique des affaires, même ponctuelle, pourrait avoir un impact significatif sur la réputation de l'entreprise, entraîner la perte de confiance de ses clients et partenaires et exposer FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS à de lourdes sanctions pénales et financières.

Gestion du risque :

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a déployé un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la Loi Sapin II.

Une cartographie des risques est réalisée et mise à jour régulièrement afin d'identifier et de hiérarchiser les situations les plus à risque. Un Code de conduite est diffusé aux collaborateurs, définissant clairement les comportements interdits et attendus. Ce code est complété d'une procédure relative à l'octroi ou l'acceptation de cadeaux, avantages ou invitations définissant clairement les comportements attendus et interdits ainsi que d'une procédure relative aux conflits d'intérêts. Par ailleurs, un dispositif de signalement interne permet à chaque collaborateur de déclarer, en toute confidentialité, toute situation suspecte ou non conforme. La sensibilisation des collaborateurs est assurée par un e-learning obligatoire dès l'arrivée dans l'entreprise. Enfin, le processus d'identification et d'évaluation des fournisseurs intègre un questionnaire comprenant des critères de la loi Sapin II afin que FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'assure du respect des standards éthiques et de conformité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Risque Juridique : Risque réglementaire ou normatif

Description du risque :

Ce risque correspond au non-respect des obligations légales et réglementaires applicables à l'activité de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, en particulier en matière de protection des données personnelles, de droit de la consommation, de droit social ou encore de normes techniques et de sécurité. Les évolutions fréquentes de la législation et le renforcement des contrôles des autorités accroissent l'exposition de l'entreprise, qui, en cas de manquement, s'expose à des sanctions financières, des contentieux ainsi qu'à une atteinte à sa réputation.

Gestion du risque :

Pour limiter ce risque, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'appuie sur une veille juridique active ainsi que sur des procédures internes de conformité, notamment en matière de RGPD (registre des traitements, gestion des droits des personnes, encadrements des sous-traitants). Les contrats clients et fournisseurs sont sécurisés par la direction juridique et les nouvelles obligations légales et normatives sont intégrées au fur et à mesure dans les processus existants afin d'assurer une mise en conformité continue.

3-3 : COUVERTURE DES RISQUES ET ASSURANCES

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe.

Les types de contrats concernés sont les suivants :

● **Dommages aux biens et pertes d'exploitation :**

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs de l'entreprise qui sont inscrits au bilan.

La police en vigueur est une police sous forme 'tous sauf' délivrée sur la base des garanties existantes sur le marché de l'assurance. Elle couvre les risques d'incendie, vol, événements naturels et pertes d'exploitation. Les dommages matériels sont couverts avec une limite de garantie de 100 M€ et une franchise de 100 K€.

La durée d'application du volet pertes d'exploitation est de 24 mois. La limite de garantie s'élève à 100 M€.

Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché. Le contrat se renouvelle le 1^{er} octobre de chaque année.

● **Responsabilité Civile :**

Il s'agit de couvrir les risques encourus pour les préjudices corporels, matériels et immatériels (dans ce dernier cas sous-limité et selon la législation en vigueur) subis par des tiers dont le Groupe pourrait être à l'origine, tant en cours d'exploitation qu'après livraison. La limite de garantie s'élève à 5M€/an et par sinistre avec une franchise de 3 K€.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est également couvert pour ses sites recevant du public (magasin de FIDUCIAL OFFICE STORES).

Le Groupe est également couvert pour les risques d'atteinte accidentelle à l'environnement (assurance responsabilité pollution) avec une limite de garantie à 5M€/an et par sinistre et une franchise de 5 K€.

Enfin, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile pour couvrir les risques de cyber-attaques ou de ransomwares avec une limite de garantie annuelle à 7,5 M€ et une franchise à 750 K€.

● **Régime de prévoyance et de santé complémentaire :**

Conformément à la législation en vigueur, aux conventions collectives et aux accords d'entreprise, des programmes couvrant les risques liés aux accidents du travail, frais médicaux, prévoyance et retraite ont été mis en place.

● **Autres assurances :**

Le Groupe a également renouvelé plusieurs polices d'assurance pour garantir ses risques en matière de transport et de déplacement de son personnel.

4 - ÉTAT DE DURABILITÉ

Glossaire

IRO	= Impact Risque Opportunité
QSE	= Qualité, Sécurité, Environnement
RSE	= Responsabilité Sociétale des Entreprises
OIT	= Organisation Internationale du Travail
RGPD	= Règlement Général sur la Protection des Données
DPO	= Data Protection Officer (Délégué à la Protection des Données)
QIF	= Questionnaire d'Identification Fournisseurs
WMS	= Warehouse Management System

I. Informations Générales – ESRS 2

1. Préparation de l'état de durabilité (BP – 1)

La présente déclaration de durabilité a été établie dans le cadre de la première application de la directive Européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) et conformément aux dispositions prévues par les normes ESRS, telles qu'adoptées par la Commission européenne.

Le groupe publie dans ce rapport de durabilité au 30 Janvier 2026, les exigences matérielles prévues par les normes ESRS.

1.1 Périmètre du rapport de durabilité

Le périmètre considéré pour la consolidation des informations de durabilité est le même que celui des états financiers consolidés et comprend la holding FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ainsi que ses filiales françaises, belges et luxembourgeoises.

Les données publiées concernent la même période que celle des états financiers et couvre l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les informations publiées dans ce rapport comprennent les acteurs en amont et en aval et leurs activités en relation avec le modèle économique verticalement intégré du Groupe.

1.2 Informations générales

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) (« Directive CSRD »). Elles ont été collectées auprès des différents services de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et font l'objet d'un suivi à minima annuel.

Les informations relatives au Bilan Carbone ont été calculées selon la méthodologie GHG Protocol.

En conformité avec la réglementation française et européenne, le rapport de certification des informations en matière de durabilité, établi par le CABINET BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE, Commissaire aux comptes indépendant titulaire, se trouve dans la partie VI, Rapport du commissaire aux comptes.

1.3 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP – 2)

Dans le cadre du processus d'établissement du rapport de durabilité, certaines informations nécessitent l'utilisation d'horizons temporels, d'hypothèses, d'estimations et/ou appréciations.

En conformité avec la norme ESRS 1, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique les horizons temporels suivants :

- Court terme : < un an
- Moyen terme : 2 à 5 ans
- Long terme : > 5 ans

Ces seuils ont été fixés conformément aux lignes directrices de mise en oeuvre publiées par l'EFRAG.

Les indicateurs quantitatifs présentés dans ce rapport de durabilité sont calculés sur la base de données réelles. Certaines données n'ont pas réussi à être obtenues ou sont un composite de données réelles et/ou estimées :

ESRS	Indicateur	Sources de l'incertitude ou périmètre différent	Hypothèses, approximations et jugements pris
S1 – 12	Nombre de personnes en situation de handicap et taux d'emploi	Différence de périmètre temporel	Les données sont suivies sur une année calendaire.
E5 - 3	Caractéristiques de durabilité des produits du catalogue	Différence de périmètre temporel	Les caractéristiques de durabilité des produits verts sont suivis annuellement et non sur la base de l'exercice fiscal en raison de l'édition annuelle du catalogue des produits.
E5-3	% de produits envoyés sans réemballage	Différence de périmètre temporel	Le % de produits envoyés sans réemballage est donné au titre de l'année 2024 car la donnée est suivie annuellement et que le chiffre 2025 n'est pas encore disponible.
E5-3	Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Absence d'indicateur	L'indice de réparabilité n'est à ce jour pas suivi en interne.
S1 – 14	Indicateurs santé et sécurité	Différence de périmètre géographique	Les données sont données pour la France uniquement en raison de difficulté à récupérer et à consolider sur le périmètre Luxembourg et Belgique

ESRS non déclarés et raison de non déclaration :

ESRS	Raison d'omission
E1 – 7 E1 – 8 E1 – 9	ESRS non matériels
E2 – 4 E2 – 5 E2 – 6	ESRS non matériels
E3 – 4 E3 – 5	ESRS non matériels
E4 – 1 E4 – 2 E4 – 3 E4 – 5 E4 – 6	Disposition transitoire (-750 salariés)
E5 – 6	ESRS non matériels
S1 – 3 S1 – 7 S1 – 16	Disposition transitoire (-750 salariés)
S3 – 1 S3 – 2 S3 – 3 S3 – 4 S3 – 5	ESRS non matériels

2. Gouvernance**2.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)**

La gouvernance du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur une structure équilibrée et diversifiée permettant de concilier efficacité stratégique, transparence et diversité dans la prise de décision.

Les différents organes, composés du Conseil d'Administration, des Comités spécialisés et du Comité de Direction, apportent chacun une expertise singulière sur les différents aspects de la gestion de l'entreprise.

2.1.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de cinq (5) administrateurs, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six (6) ans. La durée des mandats de six (6) années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de surveillance.

Le Conseil comprend 40% de femmes et 40% d'administrateurs indépendants.

2.1.2 Les Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue certaines de ses responsabilités à des comités spécialisés qui se concentrent sur des domaines spécifiques tels que la gestion des risques ou la politique RSE.

■ Comité d'Audit

La mission du Comité d'Audit ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'Audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables...), le choix des auditeurs, la gestion des risques, l'organisation, les procédures et les systèmes de contrôle de la Société.

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil.

Le Comité d'Audit comprend 33% de femmes et 33% de membres indépendants.

■ Comité RSE

Le Comité RSE, dont la création a été décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2022, est un Comité dont la mission ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité de la mise en place de la politique RSE, de l'ensemble de son environnement et de son suivi.

Le Comité RSE, comme le Comité d'Audit, est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'Administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil.

Le Comité RSE comprend 66% de femmes et 66% de membres indépendants.

■ Comité de Direction

Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par la société et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Il définit les actions à moyen terme et contrôle l'organisation et le suivi des projets importants.

Le Comité de direction comprend dix (10) membres qui représentent les fonctions opérationnelles et supports de l'entreprise. Il est présidé par le Directeur Général opérationnel du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Sur les 10 membres, 3 sont des femmes, soit 30% de femmes au sein du Comité de Direction.

2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes (GOV – 2)

Les IRO matériels ont été identifiés lors de l'exercice de double matérialité par une équipe menée par la Direction de l'Audit interne. Cette équipe était composée de collaborateurs issus des fonctions clés de l'entreprise pour le sujet :

- La direction des ressources humaines
- La direction des achats
- La direction juridique
- La direction financière
- La direction commerciale
- La direction de l'audit interne et la responsable QSE & RSE

Les enjeux de durabilité et les IRO matériels ont ensuite été présentés au Comité RSE qui en assure une supervision annuelle.

L'équipe ayant contribué à l'identification des IRO matériels est chargée de produire le reporting de durabilité, incluant les politiques, les objectifs, les plans d'action et les indicateurs associés à chaque domaine de compétence.

Le rapport de durabilité est ensuite présenté au Comité RSE et au Comité d'Audit qui le valide et le soumet aux auditeurs de durabilité pour avis avant toute diffusion externe.

Le Comité de Direction sous la supervision du Directeur Général Opérationnel met en place la structure organisationnelle adéquate pour le suivi, la gestion et la supervision des IRO matériels. Ainsi les directions citées plus haut sont responsables de l'élaboration du reporting associé à leurs domaines de compétence.

2.3 Intégration des performances liées à la durabilité dans les programmes d'incitation (GOV – 3)

Il n'y a pas de rémunérations variables basées sur des performances de durabilité de l'entreprise.

2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV – 4)

Le tableau ci-dessous indique où les déclarations sur le développement durable détaillent le processus de diligence raisonnable :

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIGILANCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	I.2.1. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	I.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM – 2)
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	I.4.1. Méthodologie (Enjeux de durabilité matériel)
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Il est nécessaire de se référer à chacune des normes thématiques, pertinentes pour l'entreprise, pour pouvoir prendre connaissance des potentielles actions en cours et prévisionnelles, conformément aux exigences MDR-A. D'autres actions correctives et préventives seront engagées au cours des prochaines années pour remédier aux incidences négatives identifiées.
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	À ce jour, lorsque le suivi des efforts est possible, il a été décrit dans les ESRS thématiques, cependant pour certains piliers, le suivi est encore en cours de structuration et n'est pas opérationnel. À terme, l'efficacité des actions menées sera décrite dans les différentes ESRS thématiques pertinentes pour l'entreprise.

2.5 Gestion des risques et contrôles internes en matière de rapports sur la durabilité (GOV – 5)

La gestion des risques ESG repose principalement sur les éléments identifiés par l'exercice de double matérialité.

3. Stratégie

3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM – 1)

3.1.1. Présentation de l'activité

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est un acteur de référence dans la distribution de fournitures, équipements et services aux entreprises. Le groupe accompagne les professionnels

(TPE, PME, grands comptes, administrations) dans l'ensemble de leurs besoins liés à l'univers de bureau :

- Fournitures de bureau
- Consommables informatiques
- Produits pour les services généraux
- Mobilier
- Bureautique
- Offre d'impression
- Offre de service logistique
- Bien-être au travail
- Offre scolaire
- Solutions d'hygiène/ EPI
- Snacking

3.1.2 Présentation du modèle économique et de la chaîne de valeur

Le modèle d'affaires de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur une offre complète combinant des produits standards et des solutions à valeur ajoutée, permettant d'accompagner les clients dans leurs activités quotidiennes grâce à une chaîne de valeur intégrée :

- la sélection et l'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux et internationaux,
- le stockage et la logistique, via des plateformes permettant une distribution efficace sur tout le territoire,
- la commercialisation multicanale (catalogue, site e-commerce, force de vente),
- les services associés (mobilier, équipements IT, solutions de reprographie, collecte et recyclage).

Le modèle repose sur plusieurs processus précis et organisés permettant à FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS de proposer une offre complète à ses clients :

■ Sourcing et sélection

En amont, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sélectionne et référence un vaste catalogue de produits auprès de fabricants et de grossistes français, européens et internationaux. Cette sélection couvre l'ensemble des besoins professionnels : fournitures de bureau, mobilier, équipements informatiques, produits d'hygiène, de snacking et solutions d'ergonomie. Une gamme de produits « verts » est également sélectionnée afin de pouvoir orienter les clients vers des choix plus responsables.

Les équipes d'achats négocient directement avec les fournisseurs afin d'assurer la compétitivité des prix, la fiabilité des approvisionnements et la qualité des produits proposés.

■ Logistique

Les produits référencés sont ensuite intégrés au sein du système d'information centralisé et stockés dans les plateformes logistiques de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Les entrepôts sont situés stratégiquement en France, Belgique et Luxembourg, permettent une gestion rigoureuse des stocks et une expédition rapide. Cette organisation permet également d'optimiser les coûts et émissions carbone générées par le transport. Le système WMS (Warehouse Management System) et les outils de gestion logistique garantissent une traçabilité complète, depuis la commande jusqu'à la livraison finale.

■ Offre commerciale et distribution

La distribution repose sur un modèle multicanal alliant e-commerce, forces de vente terrain et service client dédié. Les petites et moyennes entreprises peuvent commander simplement

via la plateforme en ligne, tandis que les grands comptes et les administrations bénéficient de solutions sur mesure, avec contrats-cadres, portails personnalisés et accompagnement commercial.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS intervient également sur des projets d'aménagement d'espaces de travail, en concevant des solutions globales intégrant le mobilier, la disposition, les conseils ergonomiques et l'installation clé en main.

■ Relation client

La relation client occupe une place centrale dans le modèle d'affaires. Chaque client bénéficie d'un suivi personnalisé, assuré par un interlocuteur régional dédié. Les équipes commerciales et le service client veillent à maintenir un haut niveau de satisfaction à travers la réactivité, la fiabilité et la qualité du service rendu. Cette proximité renforce la fidélisation et la confiance à long terme.

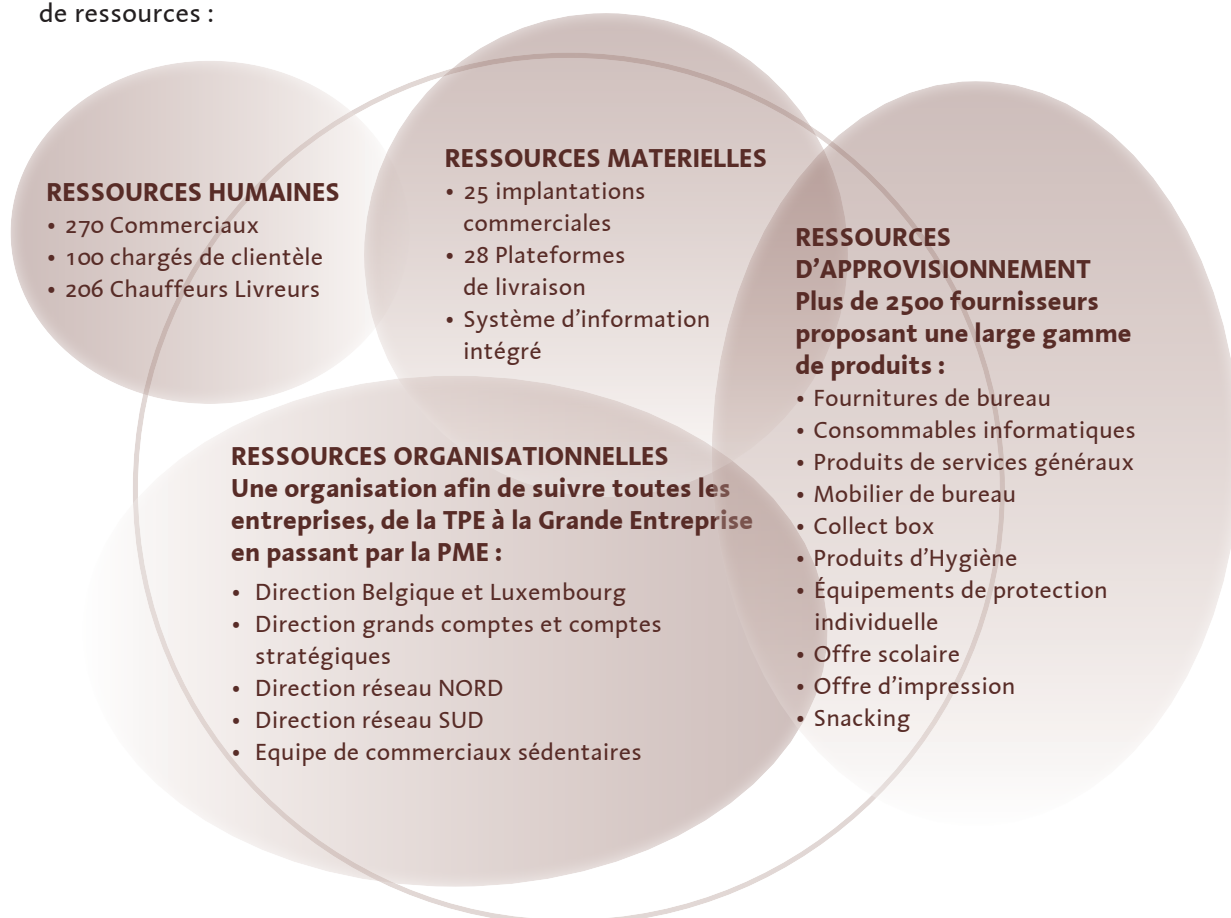
■ Création de valeur

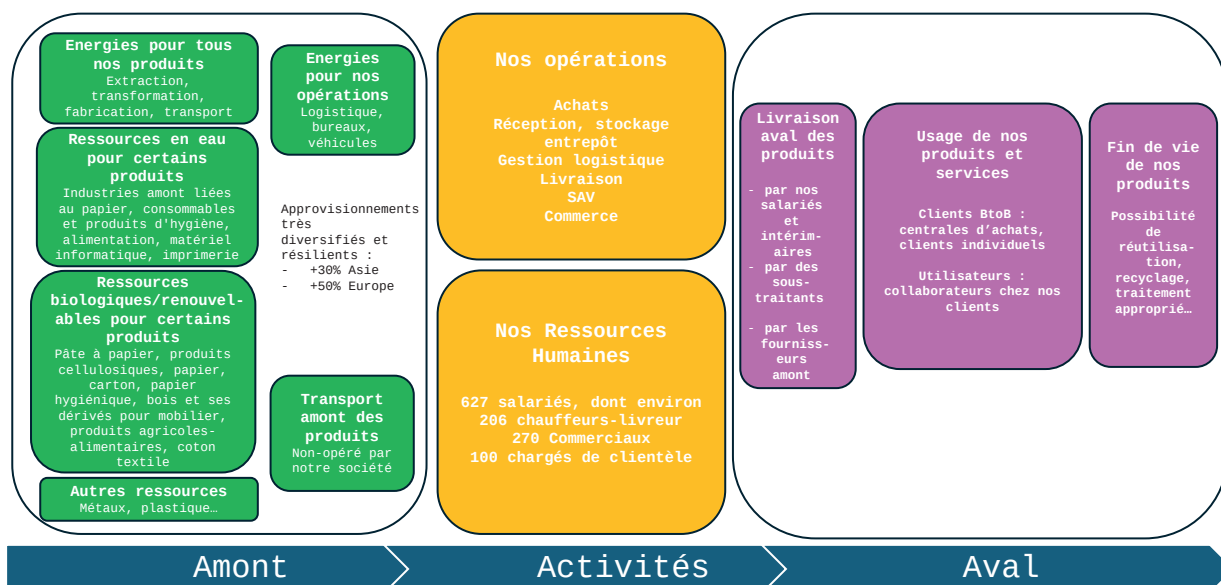
Ce modèle crée de la valeur à plusieurs niveaux. Pour les clients, il apporte efficacité, gain de temps, simplification des achats et garantie de service. Pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, il permet une rentabilité durable fondée sur la maîtrise logistique, la performance commerciale et la fidélité de la clientèle.

3.1.3 Les ressources

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS emploie 627 collaborateurs au 30/09/2025. Le chiffre d'affaires généré sur la période fiscale par les différentes activités s'élève à 182 790K€.

Dans le cadre de ses activités, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'appuie sur plusieurs catégories de ressources :





3.1.4 Présentation des objectifs de durabilité

Depuis sa création, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à inscrire ses performances opérationnelles et financières au sein d'un modèle durable.

L'impact positif de l'activité, en matière de RSE, a toujours été une priorité pour l'entreprise et repose sur 3 piliers : Les aspects sociaux, environnementaux, et sociétaux.

En tant qu'entreprise responsable, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'emploie également à respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), auquel elle adhère depuis 2008. Ces derniers représentent une réelle feuille de route, fondée sur la protection des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, du respect de l'environnement ainsi que de la lutte contre la corruption.

D'abord certifiée ISO 9001, afin d'appuyer sa démarche axée sur la satisfaction client FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a obtenu la certification ISO 14001, en Belgique en 2012, en France en 2018, puis au Luxembourg en 2021 afin de structurer sa démarche environnementale.

Les aspects environnementaux liés à l'énergie et à la pollution (Rejets G.E.S. dans le domaine du transport et organisation de la collecte de déchets chez les clients) constituent l'essentiel de l'impact environnemental des activités de FOS.

Le résultat de leur management est mesuré et donne lieu à une performance environnementale. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à poursuivre ses efforts pour réduire cet impact, afin de veiller à prévenir la pollution. Un objectif de -2 % d'émissions G.E.S. (Scopes 1, 2 et 3) par an est fixé.

Un engagement fort porte sur les produits : FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS tend en permanence à améliorer son offre de produits verts, certifiés par des labels écologiques internationalement reconnus et/ou porteurs de critères de la loi AGECE, avec un objectif de 55 % de l'offre en produits verts en 2026.

En ce qui concerne le transport, le choix se porte sur des camions, au départ des entrepôts de stockage, utilisant des bio-carburants. L'objectif de 70 % des flux verts depuis les entrepôts est fixé pour 2026.

Concernant les emballages, un objectif de 75 % de produits livrés chez nos clients sans réemballage, est fixé pour 2026. Pour les produits au détail, qui doivent être réemballés, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS utilise un système de colisage automatique et performant et 5 tailles de colis. Ces colis sont fermés par une formeuse qui les coupe à hauteur et évite ainsi les particules de calage, tous en optimisant le chargement des camions.

Le taux de satisfaction client est analysé mensuellement avec précision, et **le taux de service global** (prenant en compte l'intégralité des désagréments pouvant se produire) est objectif à plus de 90 %. Cela évite notamment les retours de produits et les re-livraison émettrices de G.E.S



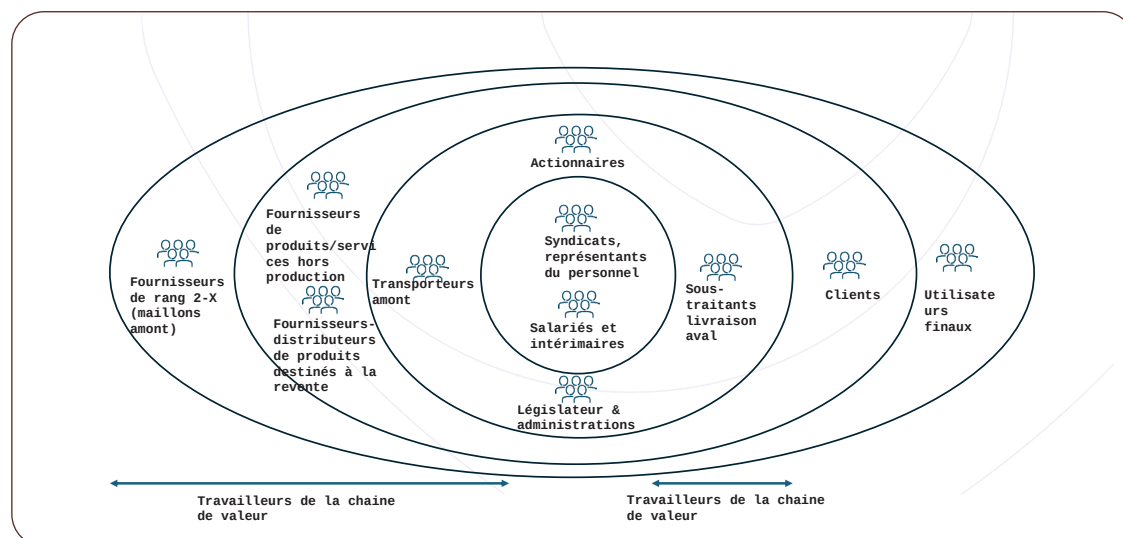
La dématérialisation des commandes et factures clients est également un axe sur lequel FOS met tout en œuvre pour atteindre un résultat le plus proche de 100 %.

La notation ECOVADIS confirme l'implication de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le domaine de la RSE :

74 points en 2025 (contre 72 points en 2023, 69 points en 2022, 2021 et 2020, et 51 points en 2019).

3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM – 2)

Les principales parties prenantes du Groupe sont mentionnées ci-dessous :



L'analyse de matérialité conduite par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS identifie et hiérarchise les attentes des différentes parties prenantes internes et externes. Ces attentes constituent un guide essentiel pour l'orientation de la stratégie de durabilité.

Partie prenante	Attentes	Moyens de dialogue
Collaborateurs (Salariés et Intérimaires)	- Salaires décents, Liberté d'association, Travail forcé, Travail des enfants, Logement adéquat - Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail - Conditions de travail sûres et respectueuses - Equilibre vie personnelle et professionnelle - Perspectives d'évolution professionnelle et formations adaptées. - Équité, inclusion et diversité au sein des équipes et salaires décents - Sens donné au travail à travers la contribution aux engagements RSE	- Enquêtes internes - Entretiens annuels - Communication interne - Politiques RH - CSE - Charte éthique
Clients et utilisateurs finaux	- Attente de transparence sur l'origine et l'impact des produits. - Accès à des alternatives durables (gammes recyclées, produits éco-labellisés). - Services facilitant l'économie circulaire (collecte, réemploi, recyclage). - Prix compétitifs tout en respectant des standards de durabilité. - Protection de la vie privée	- Enquêtes de satisfaction - CRM - Site internet
Syndicats et représentants du personnel	- Dialogue social - transparence	- CSE - Accords collectifs
Actionnaires	- Partage d'information et communication - Performance financière et extra-financière	- Site internet - Rapports financiers et extra financiers - Comités
Transporteurs	- Conditions contractuelles stables et équitables - Transporteurs	- Contrat de prestation - Charte éthique fournisseurs
Fournisseurs	- Relations commerciales fondées sur la confiance et la transparence. - Reconnaissance et valorisation des efforts de durabilité (certifications, pratiques responsables). - Prévisibilité et stabilité des relations contractuelles. - Respect des délais de paiements - Intégration dans une chaîne d'approvisionnement responsable et conforme aux normes.	- Conditions générales d'achat - Charte éthique fournisseur
Société civile, communautés locales	- Contribution au développement économique local via l'emploi et les partenariats. - Dialogue, transparence - Préservation de l'environnement	- Site internet et publication - Soutien aux associations locales
Législateur et administrations	- Respect des lois et codes applicables localement - Transparence et traçabilité des données publiées - Alignement avec les standards européens de durabilité (ESRS, CSRD) - Comportement éthique	- Site internet et publications

3.3 Gestion des impacts, des risques et des opportunités (SBM – 3)

Une analyse de double matérialité a permis d'identifier les enjeux clés pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités (IRO) que FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2025, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la commission européenne et par l'EFRAG. L'ensemble de ces IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts.

Voici le détail des 24 IRO recensés, détaillés en 38 points distincts :

Thème et ESRS	Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Périmètre	Partie prenante affectée
Changement Climatique (E1)	(I) Contribution au changement climatique à travers les émissions de GES liées aux opérations (Scopes 1 et 2) et à la chaîne de valeur (Scope 3) (I) Dégradation des conditions de travail et de sécurité des employés de FOS et des travailleurs de la chaîne logistique amont liée aux effets du changement climatique (R) Perte de clients et de revenus en cas d'engagement climatique perçu comme insuffisant par les clients (R) Déstabilisation de la chaîne d'approvisionnement affectée par la hausse de l'intensité et la fréquence des aléas climatiques (R) Hausse des coûts assurantiels liés au changement climatique et dépenses d'adaptation des sites aux risques physiques (R) Perte de revenus due à une hausse des coûts liés à une dépendance énergétique de l'entreprise ou des fournisseurs et à la hausse du prix du carbone	Amont Opérations propres Aval	Métiers de la logistique, manutention et de la livraison
Pollution (E2)	(I) Atteintes à l'environnement et aux personnes liées à la pollution de l'air du transport routier et maritime de marchandises (I) Atteintes à la biodiversité et à la santé humaine en cas de dispersion de microplastiques (fabrication amont et fin de vie produits)	Amont Aval	Planète, personnes
Eau et ressources marines (E3)	(I) Pression sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau exercée par les fournisseurs	Amont	Planète, communautés locales
Biodiversité et écosystèmes (E4)	(I) Erosion de la biodiversité due aux impacts de la fabrication des produits distribués (papier, hygiène-entretien, alimentation, mobilier, textile) (R) Coûts et perte de revenus dans le cas d'un manquement au Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)	Amont Opérations propres	Planète
Economie circulaire et utilisation des ressources (E5)	(I) Intégration de matières premières vierges dans la fabrication des produits et packaging, participant à l'épuisement des ressources (I) Déficit d'éco-conception des produits ou packagings affectant la faisabilité d'un traitement responsable en fin de vie (R) Perte de revenus et de confiance en cas de rupture de la chaîne d'approvisionnement sur des produits nécessitant des ressources en tension (énergies, eau, matières premières critiques) (O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre de produits verts labellisés pour leur impact limité sur les ressources, les écosystèmes et la santé (O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre répondant aux attentes de durée de vie des produits, d'origine des matières et de packaging sobre	Amont Opérations propres Aval	Planète

Thème et ESRS	Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Périmètre	Partie prenante affectée
Effectifs de l'entreprise Conditions de travail (S1)	(I) Dialogue social et concertation (I) Exposition des chauffeurs et manutentionnaires à des risques de santé-sécurité. (I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des employés (R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un dialogue social insuffisant ou d'un taux anormal d'accidents du travail et de maladies professionnelles (R) Dépenses, perte de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés	Opérations propres	Salariés et non-salariés
Effectifs de l'entreprise Egalité de traitement et de chances pour tous (S1)	(I) Perte de savoir-faire et d'employabilité liée à un déficit de formation (I) Exposition des employés à des traitements inéquitables, discriminatoires ou de harcèlement (R) Réduction de la performance en cas de perte de compétences et savoir-faire (R) Conséquences légales et baisse d'attractivité en cas de pratiques non-inclusives, discriminatoires ou de harcèlement (R) Pénalités en cas de non-atteinte d'objectifs d'inclusion de personnel en situation de handicap	Amont Opérations propres	Salariés et salariés de la chaîne de valeur amont et aval
Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)	(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des travailleurs de la supply chain (I) Exposition des travailleurs en amont et aval à des risques de santé-sécurité (R) Dépenses, pertes de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés de la chaîne de valeur amont	Amont Aval	Salariés de la chaîne de valeur amont et aval
Communautés affectées (S3)	(I) Nuisances affectant la qualité de vie ou la sécurité des riverains	Opérations propres	Riverains des sites
Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	(I) Défaut de qualité et de sécurité des produits affectant l'utilisateur final (R) Perte de revenus et conséquences légales et réputationnelles liées à un déficit d'information des clients sur les performances produits (en particulier environnementales) (R) Perte de revenus et conséquences juridiques liées à un défaut de qualité-sécurité des produits	Amont Opérations propres Aval	Clients et utilisateurs finaux
Conduite des affaires (G1)	(R) Conséquences légales et réputationnelles en cas de violation des données personnelles des clients et des salariés (I) Dommages économiques et sociaux dus à des relations fournisseurs déséquilibrées (R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des pratiques anti-concurrentielles (R) Conséquences juridiques et financières en cas de pratiques déséquilibrées envers les fournisseurs (R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des cas de corruption	Amont Opérations propres Aval	Fournisseurs de rang 1, en particulier vulnérables

4. Enjeux de durabilité matériels (IRO-1)

4.1 Méthodologie

Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a élaboré sa matrice de double matérialité. La méthodologie suivie est basée sur les exigences de reporting détaillées dans les Normes Européennes de Reporting sur la Durabilité (ESRS). L'analyse prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe et l'ensemble de ses activités, y compris celles réalisées au Luxembourg et en Belgique.

La chaîne de valeur a été largement prise en compte (au-delà du rang 1) tout en se concentrant sur les différents maillons et sur les produits et services proposés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, pour lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils localisent les sujets les plus saillants ou les plus à risque.

Pour mener la double analyse de matérialité, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mobilisé un comité de pilotage ad hoc, réunissant les personnes clés représentant les fonctions suivantes :

- Direction Administrative et Comptable
- Audit Interne
- Responsable QSE
- Responsable RSE

Cette équipe a été soutenue par le cabinet Grant Thornton, réunissant des experts du métier de transformation durable.

4.1.1 Examen de la documentation interne et externe

Une liste de documents internes pertinents a été analysée (26 documents) et un ensemble de documents externes a été ajouté (14 documents), afin de fournir un point de vue objectif et complémentaire.

4.1.2 Consultations des fonctions Corporate

Parallèlement au processus d'examen de la documentation, sept ateliers ont été organisés avec des cadres supérieurs ou des collaborateurs clés au niveau du groupe. Ces ateliers étaient structurés de manière à couvrir et à explorer tous les thèmes et sous-thèmes des ESRS et à en discuter avec les fonctions concernées (car tous les thèmes doivent être au moins pris en considération). Chaque atelier s'est concentré sur un ensemble de sujets ESRS, établis à l'avance et communiqués aux participants par le biais d'un guide de pré-consultation.

Liste des 7 ateliers :

- Atelier 1 – Audit Interne (ESRS concernés : E1 / E2 / E3 / E5 / S1)
- Atelier 2 – RH et Formations (ESRS concernés : E1 / S1)
- Atelier 3 – Achats et Services Généraux (ESRS concernés : E1 / E4 / E5 / S1 / S2)
- Atelier 4 – Juridique (ESRS concernés : E4 / S1 / S2 / G1)
- Atelier 5 – RSE et QSE (ESRS concernés : tous)
- Atelier 6 – Direction Générale (ESRS concernés : E1 / E5 / S1 / S2 / S4)
- Atelier 7 – Direction financière (ESRS concernés : tous)

Les ateliers ont permis de saisir des informations contextuelles et des aperçus opérationnels, afin de les confronter à la documentation analysée. Les points de vue exprimés et le vocabulaire ont été utilisés pour établir une liste d'IROs préqualifiés.

4.1.3 Qualification des IRO potentiels

Sur la base de l'examen de la documentation et des ateliers organisés au sein de l'entreprise, les IRO potentiels ont été progressivement qualifiés. Pour garantir la conformité avec les ESRS, chaque IRO a été défini en suivant des développements spécifiques :

- les sources pertinentes mobilisées pour qualifier l'IRO,
- thèmes, sous-thèmes, sous-sous-thèmes dont découle l'IRO (lorsque pertinent),
- chaîne de valeur concernée (en amont, en aval, opérations propres, ou combinaison), avec précisions supplémentaires lorsque cela était possible,
- le périmètre pertinent (niveau groupe, zones géographiques, types de populations de travailleurs, catégories d'achat principalement concernées...),
- titre court et description plus détaillée, y compris l'identification des parties prenantes affectées (pour les impacts) et les scénarios d'effets financiers potentiels et les dépendances (pour les risques et les opportunités),
- la nature de l'impact, qu'il soit négatif ou positif, réel ou potentiel,
- le ou les horizons temporel(s) le(s) plus pertinent(s).

42 IRO ont été qualifiés, discutés et validés en tant que résultat intermédiaire, utile pour les phases suivantes du projet.

Focus sur les opportunités :

La méthodologie a pris en compte le risque d'une définition trop extensive des opportunités. Il peut s'agir d'une augmentation des flux de trésorerie positifs (recettes, ventes) ou d'une réduction des flux de trésorerie négatifs (économies, réduction des dépenses). En outre, si l'entreprise identifie une opportunité importante, elle doit élaborer une politique, des actions, des objectifs et des mesures pour couvrir l'opportunité, au moins avec des exigences minimales en matière de divulgation.

En conséquence, pour ce premier exercice, 2 opportunités ont été identifiées comme pouvant raisonnablement générer des revenus significatifs sur des produits aux caractéristiques environnementales performantes. Aucune opportunité n'a été clairement identifiée sous l'angle des économies ou baisses de coûts substantiels en lien avec des questions ESG.

Focus sur les impacts positifs :

La méthodologie a également prêté attention au risque de définitions trop extensives des impacts positifs. D'une part, une politique ou une action visant à prévenir ou à atténuer un impact négatif généré par l'entreprise ou ses relations commerciales n'est pas considérée comme un impact positif (mais plutôt comme un levier d'atténuation). D'autre part, une politique ou une action qui réduit l'impact négatif d'autres acteurs (utilisateurs finaux ou clients en particulier) peut constituer un impact positif. En outre, si l'entreprise identifie un impact positif important, elle doit élaborer une politique, des actions, des objectifs et des mesures pour couvrir l'impact, au moins avec des exigences minimales en matière de divulgation.

En conséquence, aucun impact positif n'a été clairement identifié parmi les scénarios éligibles à l'évaluation (cotation).

4.1.4 Consultation des parties prenantes

Parties prenantes externes :

Dans le cadre des consultations, **les fournisseurs** ont été questionnés. L'analyse s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FOS auprès de 47 fournisseurs en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la vision a été complétée par trois interviews

réalisées auprès de fournisseurs pertinents pour creuser certains IROs dans les catégories achats identifiées comme impactantes/ à risque :

- 1 fournisseur de mobilier
- 1 fournisseur de papier
- 1 fournisseur papeterie et classement

Une liste de **clients stratégiques** a également été consulté. L'analyse s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FOS auprès de 164 clients en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la vision a été complétée par un second questionnaire, plus précis et ciblé, construit à partir des enseignements des premières phases et des IROs potentiels. Ce questionnaire détaillé a été renseigné par des clients stratégiques :

- Centrales d'achats,
- Clients bancaires,
- Groupements mutualistes
- Groupements du secteur médico-social

Les investisseurs / banques n'ont pas été spécifiquement consultés puisque FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas d'endettement externe, un seul actionnaire principal à plus de 95% de détention et un flottant qui représente moins de 5% de l'actionnariat.

Les législateurs / administrations ont également été écartés car FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'appartient pas à un secteur fortement réglementé (du point de vue de l'impact social ou environnemental, contrairement à des industries par exemple). Les points de vue des autorités sont traités via la cartographie des parties prenantes selon l'approche ISO 9001. Les acteurs sont éclatés et leur point de vue est approchable par les équipes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Enfin, **les ONG** n'ont pas été consultées car le groupe ne fait pas partie des secteurs régulièrement visés par des enquêtes des ONG, et il n'a pas été identifié d'acteurs actifs ou experts dans le secteur d'activités.

Parties prenantes internes :

L'analyse de matérialité s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS auprès de 165 collaborateurs en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

La vision des collaborateurs est traduite également par les consultations des fonctions RH et QSE à plusieurs reprises (lors de la phase d'identification des IROs, puis dans la phase d'évaluation – voir ci-dessous)

Les fonctions Corporate clés ont déjà été consultées pour comprendre le contexte de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et identifier les IROs potentiellement pertinents.

4.1.5 Évaluation des risques et des opportunités

La méthodologie d'évaluation a été préétablie et adaptée au contexte de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Les échelles suivantes ont été établies pour l'évaluation des risques et des opportunités.

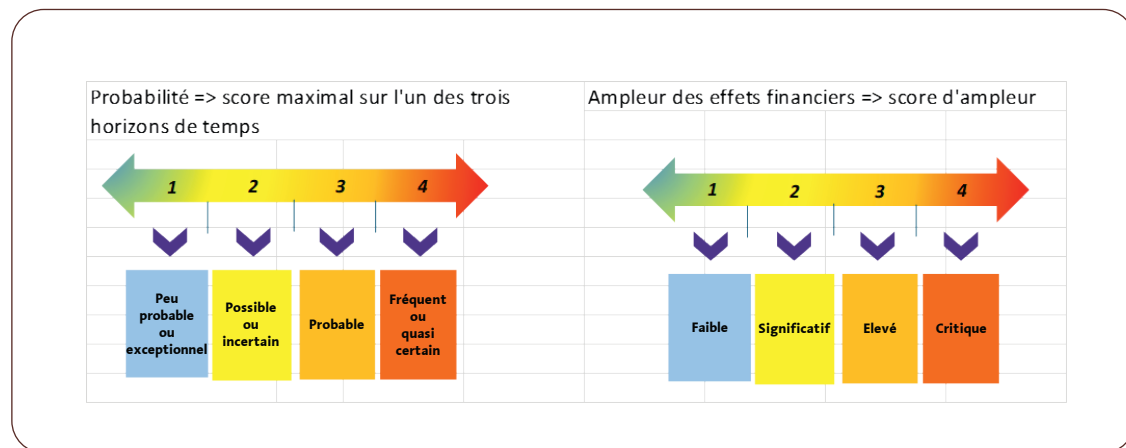
L'ampleur des effets financiers des risques et opportunités ont été déterminés :

- 1 - Faible/Limité : <100K€
- 2 - Modéré/Significatif : 100 à 250K€
- 3 - Elevé : 250 à 500K€
- 4 - Critique/Stratégique : >500K€

La probabilité d'occurrence a été fixée en vision macro :

- 1 - Peu probable ou exceptionnel
- 2 - Possible ou incertain
- 3 - Probable
- 4 - Fréquent ou presque certain

La probabilité est également basée sur une analyse qualitative prenant en compte : les antécédents connus ou les cas passés pour le groupe ou le secteur ; l'évolution prévue de la réglementation, de technologies, de ressources ; l'évolution pressentie des attentes de parties prenantes.

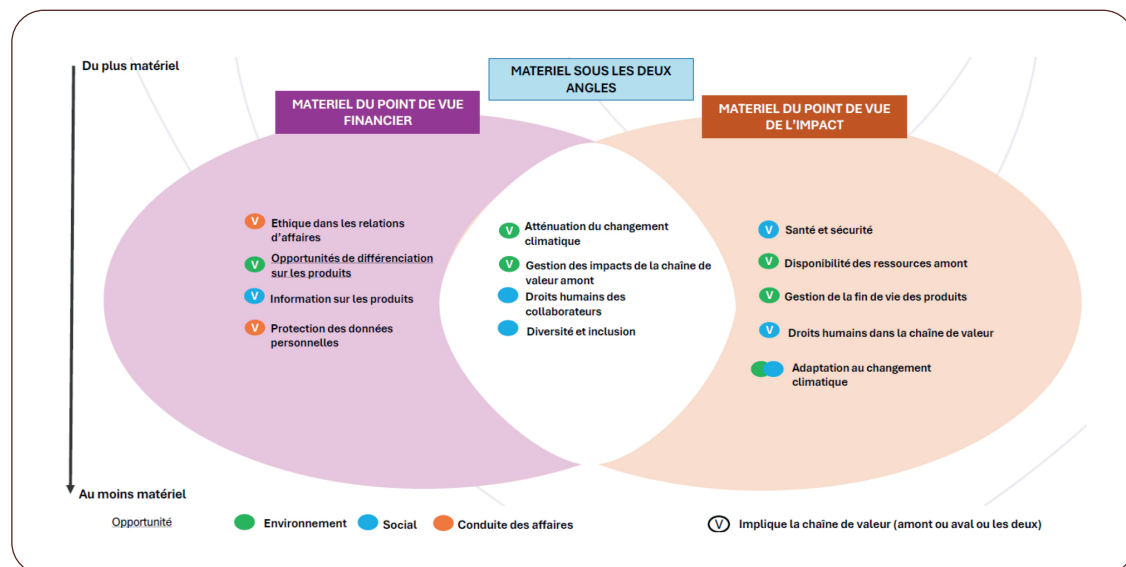


La matérialité finale des risques et opportunités a été établie par la sélection de combinaisons de scores d'ampleur des effets financiers et de scores de probabilité, pour chaque IRO. Les zones orange et rouge ont été retenues comme matérielles.

En tout, 42 IRO ont été analysés pour 24 IRO matériels, détaillés en 38 points distincts.

4.2 Matrice de double matérialité

Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a élaboré sa matrice de double matérialité. La méthodologie suivie est basée sur les exigences.



II. Environnement

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Contribution au changement climatique à travers les émissions de GES liées aux opérations (Scopes 1 et 2) (E1)	Les émissions de Scope 1 et 2 englobent les émissions directes générales par les sources possédées ou contrôlées par FOS ainsi que les émissions indirectes générées par la production d'énergie pour les activités de FOS. Les émissions de GES contribuent au réchauffement climatique et ont des conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes. Le scope 1 représente 3% du bilan carbone de FOS, le scope 2 représente 0,2%	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Contributions au changement climatique à travers les émissions de GES liées à la chaîne de valeur - Scope 3 (E1)	Les émissions de Scope 3 englobent les émissions indirectes : - Amont : production des produits et services achetées y compris transports de marchandises (58% des émissions de FOS) ; - Aval produits : transport aval par des moyens non contrôlés par FOS, utilisation des produits vendus et fin de vie ; - Déplacements professionnels par des moyens non contrôlés par FOS ; - Autres : immobilisations, déchets ; Le scope 3 représente 94% des émissions de FOS, les achats en étant la principale source.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Dégradation des conditions de travail et de sécurité des employés de FOS et des travailleurs de la chaîne logistique amont liée aux effets du changement climatique (E1)	Le changement climatique peut affecter les conditions de travail des salariés de FOS en intensifiant les aléas aigus tels que les vagues de chaleur, les tempêtes et les inondations (en Belgique, Luxembourg, France). Ces phénomènes augmentent les impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs (coups de chaleur, accidents liés aux infrastructures endommagées et interruptions d'activité). Cela peut générer également des défis logistiques et organisationnels, aggravant la pénibilité de certains métiers.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Perte de clients et de revenus en cas d'engagement climatique perçu comme insuffisant par les clients (E1)	Un engagement climatique insuffisant (tant en termes de décarbonation que de reporting auprès des clients) exposerait à un détournement des clients vers des acteurs jugés plus responsables et matures. Ces difficultés peuvent émerger d'un plan climat éloigné des pratiques de place ou encore d'une incapacité pour FOS à décarboner ses postes d'émission clés tels que le transport et ses produits (dont l'impact est particulièrement regardé par les clients).	Financier, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Destabilisation de la chaîne d'approvisionnement affectée par la hausse de l'intensité et la fréquence des aléas climatiques (E1)	Les aléas climatiques chroniques et aigus peuvent destabiliser la chaîne d'approvisionnement complexe et très diversifiée de FOS. Les inondations ou tempêtes peuvent endommager un site de production ou d'entreposage, entraînant des arrêts d'activité. La destabilisation des flux logistiques, due à des routes impraticables notamment, augmente les coûts de transport et perturbe les délais de livraison. La continuité des opérations de FOS et la satisfaction des clients est à questionner sur le long terme au regard des scénarios d'émissions.	Financier	Moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(R) Hausse des coûts assurantiels liés au changement climatique et dépenses d'adaptation des sites aux risques physiques (E1)	Les entreprises exposées et vulnérables aux aléas climatiques, tels que les inondations, les tempêtes ou les sécheresses, risquent de voir leurs coûts assurantiels augmenter de manière significative. En cas de risque élevé, les aménagements nécessaires - pouvant conduire jusqu'à un déménagement de site - engendrent eux aussi des dépenses. Cette hausse des coûts peut affecter la rentabilité à long terme.	Financier	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus due à une hausse des coûts liés à une dépendance énergétique de l'entreprise ou des fournisseurs et à la hausse du prix du carbone (E1)	La dépendance énergétique et la hausse du prix du carbone exposent FOS à une déstabilisation de l'activité logistique et une hausse des coûts d'approvisionnement. - Les aléas climatiques ou une forte demande sur le marché d'énergie peut conduire à des coupures ou des restrictions, déstabilisant la chaîne de production ; - L'augmentation des prix (pour des raisons géopolitiques ou climatiques) peut alourdir significativement les coûts d'énergie, qu'ils soient directs pour FOS ou indirect dans le coût des achats. - Hausse des taxes / quotas : de manière générale, la taxe carbone sur le transport, l'élargissement du SEQE et l'augmentation du prix de la tonne carbone équivalent pourront peser à long terme.	Financier	Moyen terme, long terme
(I) Atteintes à l'environnement et aux personnes liées à la pollution de l'air du transport routier et maritime de marchandises (E2)	La pollution de l'air due au transport routier a des impacts sur l'environnement et les personnes. En complément des gaz à effet de serre, le transport émet des particules fines ou encore du dioxyde de soufre, dégradant la qualité de l'air. Pour les personnes, cela entraîne des problèmes de santé tels que des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant particulièrement les populations vulnérables vivant près des axes de transport ou à proximité des ports industriels. Par ailleurs, les rejets d'hydrocarbures et de produits chimiques dans les eaux marines des cargos perturbent les écosystèmes aquatiques et peuvent affecter les moyens de subsistance des communautés côtières dépendant de la pêche et du tourisme. La présence de microplastiques dans les produits vendus par FOS peut avoir des impacts sur l'environnement et les personnes. Ces particules, issues de matériaux plastiques utilisés dans les produits tels que les stylos, classeurs, peuvent être dispersées dans les sols et les cours d'eau, soit lors du processus de fabrication amont, soit en lien avec un déficit de traitement en fin de vie. Cette pollution peut toucher les écosystèmes terrestres et aquatiques. De plus, l'exposition humaine aux microplastiques, notamment par ingestion ou inhalation, peut entraîner des risques pour la santé, incluant des troubles hormonaux et des maladies chroniques.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Pression sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau exercée par les fournisseurs (E3)	La consommation d'eau par les fournisseurs (rang 1 et supérieurs) dans des zones exposées au stress hydrique, qu'elle soit utilisée pour le refroidissement ou comme intrant dans les processus de fabrication, peut exacerber la tension sur la ressource dans ces régions. Ainsi peuvent être affectés l'approvisionnement pour les populations locales ou des activités essentielles, ou encore les écosystèmes aquatiques.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Erosion de la biodiversité due aux impacts de la fabrication des produits distribués (papier, hygiène-entretien, alimentation, mobilier, textile) (E4)	L'activité des industries comme le papier, bois, hygiène et alimentation peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, notamment par les changements d'usage des sols et la déforestation liée à l'extraction de matières premières. La pollution des sols et des eaux par les effluents industriels et les microplastiques perturbe les écosystèmes aquatiques et terrestres. De plus, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau exacerbent les pressions environnementales.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Coûts et perte de revenus dans le cas d'un manquement au Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) (E4)	La non-conformité au Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) peut entraîner une perte de marchés voire une confiscation des revenus liés aux produits concernés et une amende allant jusqu'à 4% du chiffre d'affaires.	Financier, légal, réputationnel	Moyen terme, long terme
(I) Intégration de matières premières vierges dans la fabrication des produits et packaging, participant à l'épuisement des ressources (E5)	L'utilisation de matières premières vierges pour la fabrication des produits et packagings contribue à l'épuisement des ressources naturelles ou la tension sur les stocks mondiaux, pouvant menacer leur disponibilité pour les communautés locales et générations futures. Cette pratique peut aggraver les déséquilibres environnementaux, tels que la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. La dépendance d'une entreprise à certaines matières premières la rend vulnérable à des hausses de prix et des ruptures d'approvisionnement causées par la raréfaction des ressources, des aléas climatiques et/ou des tensions géopolitiques. L'exemple de la pénurie de papier en Europe illustre ces potentielles difficultés. Ces facteurs peuvent augmenter les coûts de production chez les fournisseurs, entraîner des coûts de recherche de nouveaux fournisseurs voire une incapacité à répondre à la demande des clients dans un délai raisonnable. Cette situation peut nuire à la réputation de l'entreprise, entraîner une perte de parts de marché et affecter ses résultats financiers.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre de produits verts labellisés pour leur impact limité sur les ressources, les écosystèmes et la santé (E5)	Proposer des produits verts pour leur impact limité sur les écosystèmes et la santé offre des opportunités financière à FOS en renforçant son attractivité et son alignement aux valeurs et attentes des clients, de plus en plus sensibles à ces critères. Cela peut permettre d'accéder à de nouveaux marchés tout en améliorant l'image de marque grâce à des engagements tels que la gestion durable des forêts ou l'utilisation de matières premières renouvelables. Cette démarche consolide la fidélité des clients et crée une différenciation stratégique.	Financier, réputationnel	Moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
	Produits verts : éco-labels et critères environnementaux de la Loi AGECE. Labels de type : FSC/PEFC, Ecolabel UE, Blue Angel, NF Environnement... Certifications : ISO14001	Financier, réputationnel	Moyen terme, long terme
(O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre répondant aux attentes de durée de vie des produits, d'origine des matières et de packaging sobre (E5)	Une réponse forte et adéquate aux demandes croissantes des clients pour des produits plus durables, sourcés avec des matières recyclées, et évitant le sur-emballages, pourrait générer des gains de part de marché et d'image de marque.	Financier, réputationnel	Long terme

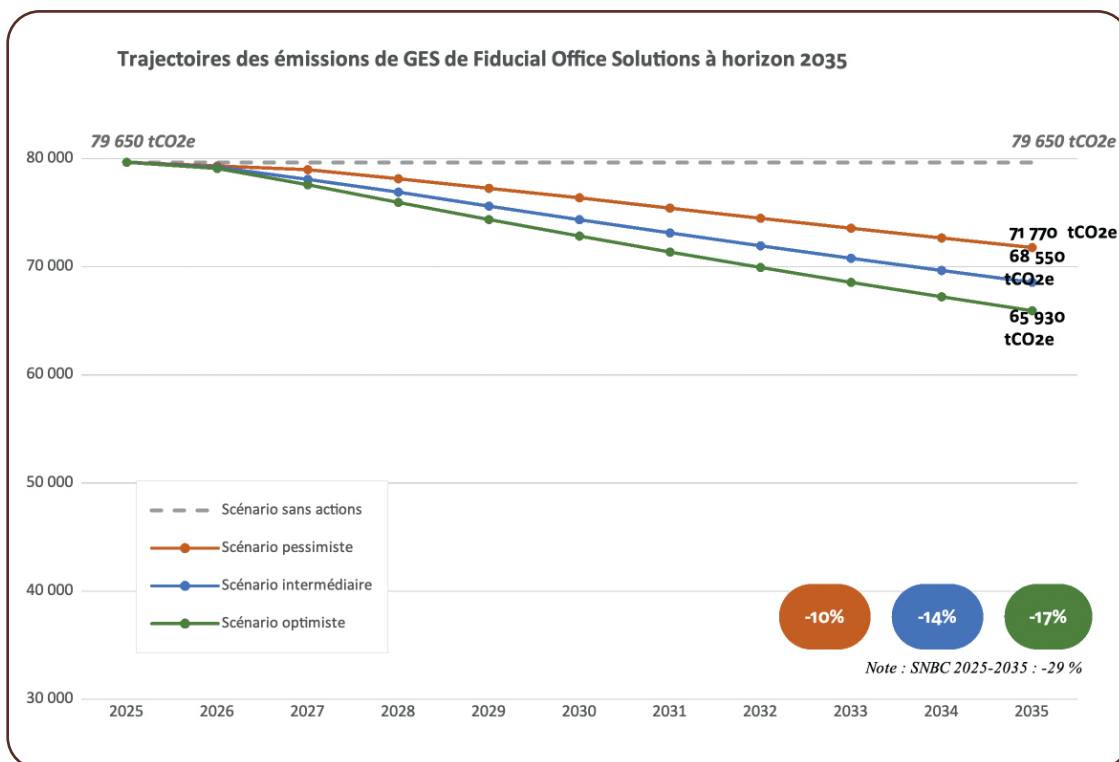
2. Changement climatique (E1)

2.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1 – 1)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS inscrit sa démarche de durabilité dans l'ambition européenne de neutralité carbone et reconnaît que ses activités, principalement logistiques, commerciales et tertiaires, contribuent à des émissions réparties entre l'énergie nécessaire au fonctionnement de ses sites, le transport des marchandises et la fabrication des produits vendus. Pour répondre à ces enjeux, l'entreprise déploie un plan de transition structuré, axé sur la réduction progressive mais durable de ses émissions directes et indirectes, tout en renforçant sa capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.

L'amélioration de l'impact des achats et de la production des biens commercialisés, en privilégiant des gammes plus responsables et en intégrant des critères environnementaux renforcés dans la politique d'achat constitue un premier pilier de cette transition. La modernisation des bâtiments et des installations de chauffage et de la climatisation, ainsi que le développement d'un recours accru à l'électricité d'origine renouvelable est un autre point stratégique. La logistique représente également un levier essentiel : l'entreprise renforce la sobriété de son modèle par l'optimisation des tournées, la mutualisation des commandes et la collaboration avec des transporteurs engagés dans la réduction de leurs émissions. Aujourd'hui, près de 34 % des flux au départ des entrepôts reposent déjà sur des solutions dites "flux verts", avec un objectif de 70% pour 2026 traduisant une transformation rapide et concrète du modèle de distribution.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est fixée des objectifs à horizon 2035.



2.2. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-2)

Les engagements environnementaux de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS définissent les orientations qui guident l'ensemble de ses actions : réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source, améliorer la performance énergétique des bâtiments, renforcer la sobriété du transport de marchandises, développer des gammes de produits responsables, intégrer des critères climatiques dans les achats et sensibiliser les équipes aux éco-gestes et à la sobriété.

Au-delà de ces engagements, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS agit avec responsabilité sur sa chaîne de valeur et s'engage à gérer les impacts potentiellement négatifs de ses activités, en déployant tous les efforts possibles pour les atténuer et les minimiser, tout en exerçant une influence positive sur ses parties prenantes.

Cela comprend également l'adaptation des activités aux effets du changement climatique. L'entreprise veille à améliorer la résilience de ses bâtiments, notamment face aux épisodes de chaleur ou de fortes précipitations, et à sécuriser sa chaîne logistique afin de préserver la continuité d'activité. Les enjeux climat sont progressivement intégrés dans la gouvernance, l'investissement et le développement de l'offre, grâce à un pilotage régulier assuré par la Direction Générale et le Comité RSE.

2.3. Actions, ressources et cibles liées à l'atténuation du changement climatique (E1 – 3 & 4)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a défini un plan de transition structuré visant à réduire progressivement son empreinte carbone sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Ce plan s'appuie sur l'analyse de ses principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre et se traduit par un ensemble d'actions opérationnelles, déployées de manière progressive et cohérente, couvrant les achats, les déplacements, l'énergie, les déchets et le fret.

S'agissant des achats, qui constituent un poste majeur des émissions indirectes de l'entreprise, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS engage une transformation progressive de sa politique de sourcing. L'entreprise travaille en concertation avec ses fournisseurs principaux afin de

les inciter à décarboner leur chaîne de valeur et à structurer leur propre démarche bas carbone. Elle sollicite également les données d'empreinte carbone des produits les plus significatifs de son catalogue afin de pouvoir comparer les performances environnementales des offres et orienter ses choix à moyen terme. Cette démarche s'accompagne du développement de gammes de produits moins carbonées et, lorsque cela est pertinent, de la sortie progressive des références les plus émettrices. Par ailleurs, des critères « carbone » sont intégrés de manière croissante dans les cahiers des charges et les appels d'offres, afin de faire de la performance climatique un levier structurant de la relation fournisseurs. La réduction de l'empreinte carbone passe également par l'allongement de la durée de vie des équipements, notamment informatiques, l'optimisation des protocoles d'achats et la sensibilisation des acheteurs, prescripteurs et utilisateurs à la sobriété.

Le plan d'action intègre également un volet important consacré aux déplacements, tant domicile-travail que professionnels. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS agit pour réduire le nombre de kilomètres parcourus en favorisant des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture. Des dispositifs de covoiturage sont progressivement déployés et l'accessibilité des sites pour les mobilités douces est améliorée, notamment par l'installation de stationnements vélos. L'entreprise facilite également l'usage des véhicules électriques, à travers le déploiement de bornes de recharge et l'électrification progressive de son parc de véhicules. Pour les déplacements professionnels, l'optimisation des trajets, le développement du covoiturage et le recours accru aux visioconférences permettent de limiter les déplacements évitables. Ces actions sont complétées par des actions de communication et de sensibilisation destinées à faire évoluer durablement les pratiques de mobilité.

La réduction des consommations énergétiques constitue un autre axe structurant du plan de transition. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a engagé un travail de connaissance fine de ses consommations par bâtiment et par usage afin de prioriser les actions les plus efficaces. Sur cette base, des programmes de rénovation thermique sont déployés, incluant notamment l'amélioration de l'isolation, le remplacement des menuiseries, l'optimisation des systèmes de ventilation et de chauffage, ainsi que la modernisation des équipements. L'entreprise étudie et met en œuvre, lorsque cela est pertinent, des installations de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque sur les toitures ou les parkings. Les infrastructures électriques sont également anticipées afin d'accompagner les nouveaux usages, en particulier le développement de la mobilité électrique.

Le plan d'action intègre par ailleurs des actions visant à réduire les déchets et les émissions associées. La politique d'achats et d'emballages est progressivement revue afin de limiter les volumes de déchets générés. Les équipes sont formées aux enjeux de réduction et de tri des déchets, et un dialogue est engagé avec les fournisseurs pour optimiser les emballages, favoriser les solutions réutilisables et augmenter la part de matières recyclées. Ces actions contribuent à la fois à la réduction des émissions indirectes et à l'amélioration de la performance environnementale globale des flux.

Enfin, un volet spécifique est consacré au fret et à la distribution des marchandises, qui représentent un poste significatif d'émissions. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS travaille à une meilleure compréhension des flux de livraison, en analysant les distances parcourues, les fréquences de livraison et les profils clients, afin d'optimiser l'organisation du transport. L'entreprise favorise l'électrification progressive ainsi que l'utilisation de biocarburant pour le fret routier, que ce soit via sa flotte propre ou par l'intégration de critères environnementaux dans la sélection et l'évaluation de ses prestataires de transport. Ces actions s'inscrivent dans une logique globale d'optimisation logistique et de réduction de l'intensité carbone du fret.

Ce plan d'action est déployé de manière progressive et fait l'objet d'un suivi régulier, à travers des indicateurs permettant d'évaluer l'avancement des actions et leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans une trajectoire de long terme, alignée avec les objectifs climatiques européens, et constitue un levier stratégique majeur pour renforcer la performance environnementale, opérationnelle et économique de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Poste	Sous-poste	Intitulé de l'action	Objectif de l'action
Achats	Achats marchands	Se concerter avec les fournisseurs principaux pour les pousser à décarboner leur chaîne de valeur (cf. politique d'achats)	Réduire l'intensité carbone des produits
		Demander l'empreinte carbone des principaux produits du catalogue	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
		Développer l'offre de produits vers des produits moins carbonés et abandonner les plus émetteurs	Décarbonner l'offre de produits
	Autres achats et immobilisations	Demander l'empreinte carbone des produits et prestations	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
		Instaurer des critères carbone dans les cahiers des charges et augmenter les seuils au fur et à mesure	Forcer les fournisseurs à s'intéresser au sujet
		Evaluer et solliciter les fournisseurs principaux à propos de leur démarche bas carbone	Intégrer leur trajectoire à celle de FOS
		Allonger la durée de vie du matériel informatique et des équipements (améliorer la maintenance par exemple)	Diminuer l'empreinte carbone du matériel
		Sensibiliser à la sobriété les acheteurs mais aussi les prescripteurs et utilisateurs	Réduire les besoins d'achats
		Optimiser les protocoles d'achats : suivis, capacités de stockage	Réduire le gaspillage et les pertes
Déplacements	Déplacements domicile-travail	Mettre en place des bornes de recharges pour voitures électriques et faciliter les modalités de paiement	Faciliter l'usage de la voiture électrique
		Améliorer l'ergonomie des parking vélo et installer des bornes de recharge	Faciliter l'usage du vélo
		Mettre en place un service de covoiturage	Réduire le nombre de km-voiture
		Améliorer l'accessibilité des sites pour les mobilités douces et actives et sensibiliser à ces pratiques	Faciliter l'usage du vélo Réduire le nombre de km-voiture
	Déplacements professionnels	Electrification du parc de véhicules	Réduire les émissions
		Optimiser les déplacements, Développer le covoiturage	Réduire les déplacements
		Favoriser les visioconférences	Réduire les déplacements
		Communiquer et sensibiliser aux enjeux carbone des déplacements	
Energie		Avoir une vision détaillée des sources de consommation (chauffage par bâtiments, process, etc.) et prioriser les actions en fonction	Réduire la consommation des chauffages et des équipements
		Rénovation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries, isolation, double vitrage, ventilation performante, ...)	Réduire la consommation des chauffages
		Installation de panneaux photovoltaïques (toiture, parking)	Réduire les émissions liées à l'électricité
		Anticipation des travaux d'infrastructures électriques pour les futurs usages (bornes voitures, etc.)	Réduire les émissions de l'énergie et des déplacements
Déchets		Réduire les déchets (politique d'achats / emballages)	Diminuer les quantités de déchets
		Former le personnel	Diminuer les quantités de déchets et améliorer le tri
		Concertation avec les fournisseurs pour optimiser les emballages et opter pour des emballages revalorisables et issus de matières recyclées	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
Fret		Optimiser les livraisons / Construire le profil des distances par client et par fréquence de livraisons	Mieux comprendre les enjeux du fret
		Electrifier le fret routier (flotte propre et incitations fournisseurs et prestataires : critères AO / CDC...)	Réduire les émissions du fret

2.4. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1 – 5)

Conformément aux exigences ESRS, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS publie l'ensemble de ses consommations énergétiques, en distinguant l'électricité, le gaz et l'ensemble des carburants utilisés pour ses activités. La consommation d'énergie est analysée par type de site et par usage, ce qui permet d'identifier les leviers les plus efficaces pour réduire l'empreinte énergétique globale.

Les consommations énergétiques de l'ensemble du Groupe, indiquées dans le tableau ci-dessous, proviennent :

- de mesures réelles issues des compteurs directement intégrés sur les sites ou des factures des fournisseurs d'énergie
- d'estimations lorsque la donnée était indisponible.

Consommation d'énergie et mix énergétique	01/10/2024 au 30/09/2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en KWh)	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en KWh)	7 255 033
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en KWh)	1 464 008
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en KWh)	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en KWh)	83 877
Consommation totale d'énergie fossile (en KWh)	8 802 918
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	82 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en KWh)	1 397 260
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	13 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en KWh)	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en KWh)	587 039,4
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en KWh)	0
Consommation totale d'énergie renouvelable (en KWh)	587 039,4
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	5 %

2.5. Emissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1 – 6)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a réalisé pour la première fois son bilan carbone sur le périmètre France, et sur la société FIDUCIAL BUREAUTIQUE sur l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre issues de ce périmètre et générées par l'activité de

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur les scopes 1 et 2 sont évaluées à 2 713 tonnes de CO₂e, celles sur le scope 3 sont évaluées à 80 495 de tonnes CO₂e sur l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Cette année, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mesuré ses émissions de GES pour les scopes 1, 2 & 3 couvrant la France, la Belgique et le Luxembourg ainsi que l'ensemble de ses filiales sur l'exercice fiscal du 01/10/2024 au 30/09/2025 en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Il s'agit du même périmètre que celui du rapport de durabilité.

Le bilan a pris en compte l'ensemble des flux d'activité, depuis l'approvisionnement en matières premières en passant par la livraison des produits aux utilisateurs finaux par les plateformes de livraisons et internationaux, jusqu'à leur fin de vie.

Poste d'émission	01/10/2024 au 30/09/2025
Émissions brutes de GES du scope 1 [teqCO ₂]	2 061
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation [teqCO ₂]	94
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché [teqCO ₂]	Non calculé
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) [teqCO ₂]	76 445
1. Biens et services achetés	43 708
2. Biens d'investissements	-
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 & 2)	552
4. Transport et distribution en amont	5 990
5. Déchets produits lors de l'exploitation	338
6. Voyages d'affaires	83
7. Déplacements domicile-travail des salariés	1 514
8. Actifs loués en amont	-
9. Acheminement en aval	-
10. Transformation des produits vendus	-
11. Utilisation des produits vendus	1 845
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	22 414
13. Actifs loués en aval	-
14. Franchises	-
15. Investissements	-
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) [teqCO ₂]	78 600
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) [teqCO ₂]	Non calculé

3. Pollution (E2)

3.1. Politiques en matière de pollution, actions, ressources et cibles (E2 – 1, 2 & 3)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a développé une démarche structurée visant à prévenir tout risque de pollution lié à ses activités. Cette politique repose sur trois piliers : la conformité réglementaire, la prévention des impacts environnementaux et l'amélioration continue.

L'entreprise veille strictement au respect des exigences applicables, notamment REACH et les réglementations relatives aux produits dangereux. De plus, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sensibilise ses équipes aux bonnes pratiques de manipulation et de stockage de ces produits, en particulier au sein du centre logistique.

■ Déchets

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS intègre également la réduction de la pollution issue des déchets. L'entreprise privilégie des solutions d'emballage responsables, favorise l'envoi de colis sans suremballage (atteignant 76,93 % en 2024) et met en place un suivi précis des déchets générés sur son centre de préparation. Les autres sites, partagés avec d'autres entités, génèrent des volumes faibles typiques du tertiaire (déchets de bureau), évalués sur la base de moyennes nationales.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à encourager des comportements vertueux tout au long de la chaîne de valeur, notamment via le dialogue fournisseur, l'intégration de produits moins polluants dans l'offre et l'optimisation des transports.

La pollution de l'air due au transport routier et maritime constitue un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, dont l'activité repose en grande partie sur l'acheminement de marchandises depuis les fournisseurs jusqu'au centre logistique, puis vers les clients. Même si l'entreprise ne réalise pas elle-même de transport, ses flux sortants et entrants participent indirectement aux émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, altérant la qualité de l'air. Pour les populations, cette pollution se traduit par une augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant plus fortement les personnes vivant à proximité des axes routiers denses ou des zones logistiques.

■ Transports

La pollution de l'air due au transport routier et maritime constitue un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, dont l'activité repose en grande partie sur l'acheminement de marchandises depuis les fournisseurs jusqu'au centre logistique, puis vers les clients. Même si l'entreprise ne réalise pas elle-même de transport, ses flux sortants et entrants participent indirectement aux émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, altérant la qualité de l'air. Pour les populations, cette pollution se traduit par une augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant plus fortement les personnes vivant à proximité des axes routiers denses ou des zones logistiques.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS atténue toutefois cet impact grâce à une politique active d'optimisation des transports : actuellement, 34 % des flux entre le centre logistique de préparation et les plateformes sont aujourd'hui considérés comme "verts", reposant sur l'utilisation de biocarburants. Cette amélioration logistique contribue à réduire les atteintes potentielles à l'environnement et à la santé humaine. Un objectif de 70% de flux verts est visé pour 2026.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage également à travers sa propre flotte de véhicules. Sur l'année N-1, 155 945€ avaient été alloués à l'acquisition de véhicules hybrides. Cette année, ce montant s'élevait à 224 394€. En 2026, l'achat de véhicules 100% électriques est déjà validée.

La mise en place de livraison en vélo cargo et par voie fluviale sur les derniers kilomètres a également été mise en place dans plusieurs villes et s'élargit chaque année. Actuellement, Strasbourg, Nantes, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Lille et Rennes. L'objectif à moyen terme est de permettre la livraison en vélo cargo dans 19 centres villes afin d'éviter les rejets sur les derniers kilomètres.

Sur le plan maritime, l'entreprise dépend de chaînes d'approvisionnement internationales pour

une partie de ses produits vendus. Les rejets potentiels d'hydrocarbures, de résidus de combustion ou de produits chimiques lors du transport maritime peuvent perturber les écosystèmes aquatiques et affecter durablement la biodiversité. Même si FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne maîtrise pas directement ces opérations, la sélection de fournisseurs conformes, la vérification documentaire et le dialogue annuel avec eux permettent de limiter les risques liés à la pollution marine.

Ainsi, les enjeux matériels liés au transport sont présents tout au long de la chaîne de valeur : ils influencent les coûts, l'image de marque et les risques réglementaires, mais offrent également des opportunités d'amélioration, notamment par la transition vers des solutions logistiques plus durables.

■ Micro plastiques

La dispersion de microplastiques représente un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment en raison de la nature de certains produits commercialisés, tels que les stylos, classeurs, fournitures de bureau ou consommables d'impression. Les microplastiques peuvent provenir soit des matériaux utilisés dans les processus de fabrication de ces produits, soit de leur dégradation en fin de vie lorsqu'ils ne sont pas collectés ou recyclés correctement.

Ces particules peuvent se disperser dans les sols et les cours d'eau, contribuant à la contamination des milieux naturels. Elles affectent ainsi les écosystèmes terrestres et aquatiques en perturbant la chaîne alimentaire, la reproduction ou la croissance de certaines espèces. L'enjeu est d'autant plus important que certains produits, comme les cartouches d'encre ou les plastiques techniques, contiennent des résidus fins particulièrement persistants dans l'environnement.

L'exposition humaine aux microplastiques constitue également un risque croissant. Leur ingestion ou inhalation, notamment dans les environnements urbains ou sur les lieux de travail, peut avoir des effets sur la santé, incluant troubles hormonaux, inflammations chroniques ou risques encore partiellement inconnus en raison du manque de recul scientifique.

Afin de limiter ces impacts, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS renforce ses exigences en matière de conformité produits et la collaboration avec des fournisseurs engagés dans la réduction de substances préoccupantes. L'entreprise améliore aussi la gestion de la fin de vie des produits en incitant au tri, à la collecte des consommables et au recours à des filières spécialisées.

4. Eau et ressources marines (E3)

4.1. Politique en matière de ressources hydriques et marines (E3 – 1)

Du fait de ses activités, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas une consommation d'eau importante, aucun des sites ne se trouve dans des zones de stress hydrique élevé. En effet, qu'il s'agisse des agences ou du siège, la consommation d'eau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se limite à un usage standard estimé à environ 40 litres d'eau par jour et par salarié du secteur tertiaire. La consommation des sites logistiques est différente et varie légèrement puisque la ressource eau est utilisée de manière ponctuelle dans le cadre du nettoyage des entrepôts et une certaine quantité est également stockée au niveau des installations de sprinkler, qui sont des installation fixe d'extinction automatique à eau se déclenchant en cas de chaleur excessive pour protéger des incendies.

À ce jour, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas formalisé de politique dédiée à la gestion durable de l'eau. L'entreprise n'est pas un utilisateur industriel d'eau et sa consommation directe se limite aux usages sanitaires et de nettoyage sur ses sites administratifs et logistiques.

Cependant, lors de l'analyse de matérialité, un impact matériel significatif lié à la chaîne d'approvisionnement a été révélé : la pression potentielle sur les ressources en eau exercée par certains fournisseurs situés dans des zones exposées au stress hydrique.

Ainsi, même sans politique formelle, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à :

- intégrer la performance environnementale des fournisseurs dans son dialogue achats,

- mieux comprendre l'empreinte eau de ses fournisseurs clés,
- renforcer la surveillance dans les zones à risque hydrique.

Néanmoins, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a intégré dans 2 chartes ses préoccupations environnementales :

La charte éthique de FIDUCIAL Groupe, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne que : « FIDUCIAL s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité, **ainsi qu'en matière de protection de l'environnement** sur le lieu de travail et dans le cadre de l'ensemble des activités exercées. »

La charte éthique fournisseurs de FIDUCIAL Groupe, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne également que « Au-delà du respect des lois et réglementations environnementales, le Fournisseur **gère les risques environnementaux et limite l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement, notamment par la prévention de la pollution et l'utilisation efficace des ressources**. Dans un souci d'amélioration continue de la protection de l'environnement, le Fournisseur tient compte des normes internationales et des méthodologies pertinentes associées ». Cela implique de mettre en place les mesures nécessaires afin de ne pas causer de pollution sur la ressource eau.

Un renforcement de ces notions en y incluant la préoccupation sur la ressource eau et pollution pourront être ajouté à ces chartes afin de matérialiser la préoccupation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans les prochains cycles de conformité CSRD.

4.2. Actions, ressources et cibles relatives aux ressources hydrique et marines (E3 – 2 & 3)

Sur ses propres sites, les usages étant faibles et essentiellement sanitaires, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique des mesures de sobriété simples :

- entretien régulier des équipements pour éviter les fuites,
- sensibilisation des collaborateurs,
- optimisation des installations lorsqu'elles sont rénovées (Mousseurs d'eau)

Le site le plus consommateur d'eau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est le centre de préparation logistique d'Heyrieux. Sur ce site, la consommation d'eau est suivie et contrôlée afin de vérifier l'absence de fuites. Le suivi de cette donnée se fait sur une année calendaire et ne suit pas les exercices fiscaux, cependant, la donnée est bien suivie sur une année pleine.

Année	01/10/2024 au 30/09/2025
2024	2 528 m ³
2025	2 358 m ³

5. Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)

5.1. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5 – 1)

L'analyse de matérialité a mis en évidence plusieurs enjeux matériels significatifs liés à la nature des produits distribués, à leur composition ainsi qu'à la dépendance de l'entreprise à certains flux de matières.

À ce jour, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne dispose pas d'une politique formalisée dédiée à l'utilisation durable des ressources et à l'économie circulaire. Néanmoins, la charte éthique fournisseurs de FIDUCIAL, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne également que « Au-delà du respect des lois et réglementations environnementales, le Fournisseur gère les risques environnementaux et limite l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement, notamment par la prévention de la pollution et **l'utilisation efficace des ressources**. »

De plus, la « politique et engagement de la direction en matière environnementale » décrit

également les engagements de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en matière d'utilisation des ressources, de l'offre de produits verts mais également de dématérialisation.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place des pratiques structurantes, notamment au sein de la Direction Achats & Logistique, visant à :

- intégrer progressivement des critères environnementaux dans la sélection fournisseurs,
- favoriser l'offre de produits verts, éco-labellisés ou issus de matières recyclées,
- sensibiliser les fournisseurs à la nécessité d'améliorer la circularité des packagings,
- réduire la part de matières premières vierges utilisées par la chaîne d'approvisionnement,
- optimiser les emballages et limiter le sur-emballage dans la logistique.

5.2 Actions, ressources et cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5 – 2 & 3)

■ Energie et carburant

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place plusieurs actions concrètes visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles, à encourager une consommation responsable au sein de sa chaîne de valeur.

D'abord, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est couverte par un contrat cadre incluant l'achat de 25 % d'énergie renouvelable, contribuant à limiter son utilisation de ressources non renouvelables dans le cadre de la consommation énergétique de ses bâtiments. Un nouveau contrat cadre a déjà été signé pour 2026 et comprend 30% d'énergie renouvelable.

Concernant l'utilisation des ressources liées au transport, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a engagé une transition progressive vers des solutions d'acheminement plus sobres en carbone. Les flux de distribution au départ du centre logistique de préparation (Heyrieux) jusqu'aux plateformes privilégient désormais l'utilisation de camions alimentés en biocarburants. Cette orientation permet de diminuer l'impact énergétique des transports routiers, fortement consommateurs de ressources fossiles.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est ainsi fixé un objectif majeur : atteindre 70 % de flux verts au départ du centre logistique de préparation d'ici 2026. En 2025, 34% de ces tractions étaient alimentées en biocarburant.

Cet objectif s'inscrit directement dans la stratégie globale de sobriété énergétique et contribue à la réduction des émissions indirectes associées au transport des marchandises.

■ Produits du catalogue

Par ailleurs, l'entreprise renforce la mise en avant des produits verts au sein de son offre. Un système de qualification (classé par 1, 2 ou 3 feuilles) permet de suivre de manière précise le niveau d'éco-responsabilité des références proposées, facilitant ainsi la transparence et l'orientation des achats vers les produits les moins impactants.

Les produits verts ont été qualifiés selon cette classification :

-  : produits identifiés avec 3 feuilles sur les catalogues : ces produits possèdent au moins 1 label environnemental reconnu (NF Environnement, Ecolabel, Blue Angel, Nordic Swan, Cradle to Cradle, Agriculture Biologique, FSC, PEFC).
-  : produits identifiés avec 2 feuilles sur les catalogues : ces produits répondent à plus de 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).
-  : produits identifiés avec 1 feuille sur les catalogues : ces produits répondent à 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est fixé l'objectif d'atteindre 55 % de produits verts dans la gamme proposée aux clients en 2026.

Le chiffre d'affaires des produits verts représente 58% du chiffre d'affaires total de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 contre 59% sur l'exercice précédent.

Sur le catalogue 2026, **6 142 produits** sont « **verts** », soit 49.6% du total des 12 379 produits des catalogues imprimés (contre **5 830 produits**, soit 48.6% du total des produits des catalogues imprimés en 2025) :

- 1666 produits ont 1 feuille soit 13,5%
- 615 produits ont 2 feuilles soit 5,0%
- 3861 produits ont 3 feuilles soit 31,2%

D'autres caractéristiques de durabilité sont également suivies sur le catalogue :

Caractéristique	Catalogue 2026	Catalogue 2025	Augmentation de 2025 à 2026
1 feuille	1 666	1 422	17,16%
2 feuilles	615	513	19,88%
3 feuilles	3 861	3 517	9,78%
Produits recyclés	4263	3020	41,16%
Produits recyclables	7326	4691	56,17%
Rechargeable	482	176	173,86%
Réutilisable	964	356	170,79%
Biodégradable	437	394	10,91%
Compostable	321	246	30,49%
Issu du réemploi/réutilisation	482	278	73,38%
Total	12 379	11 214	

Les enjeux matériels identifiés autour de l'éco-conception, de la recyclabilité, de la dépendance aux matières premières et du développement d'une offre de produits verts trouvent une traduction concrète dans le suivi annuel des caractéristiques de durabilité du catalogue FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Le tableau présentant l'évolution des produits référencés entre 2025 et 2026 illustre directement la manière dont l'entreprise répond à ces enjeux et renforce progressivement son positionnement environnemental.

Tout d'abord, l'augmentation du nombre de produits recyclés et de produits recyclables traduit la prise en compte des enjeux liés à la réduction de l'utilisation de matières premières vierges et à la nécessité d'intégrer des critères d'éco-conception. Cette progression confirme un meilleur alignement du catalogue avec les attentes réglementaires (Loi AGECE) et démontre la volonté de limiter l'empreinte environnementale globale des produits commercialisés.

Les différents produits du catalogue contiennent entre 0 et 100% de matière recyclable. Sur l'ensemble des produits, 49,20% du total de la matière est recyclable.

Les emballages produits par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sont 100% recyclables et recyclés et sont certifiés FSC.

De même, les catégories rechargeable, réutilisable, biodégradable, compostable ainsi que les produits issus du réemploi ou de la réutilisation montrent une montée en puissance de l'offre circulaire. Leur hausse significative entre 2025 et 2026 illustre directement les réponses apportées à l'enjeu relatif au gain d'image et à l'accès aux marchés via une offre durable. Ces catégories renforcent l'attractivité commerciale de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS auprès de clients de plus en plus sensibles à la réduction de l'impact environnemental et aux critères de fin de vie des produits.

Afin d'aider les marchés publics à répondre à leur obligation de consommation de produits recyclés ou issus du réemploi ou de la réutilisation, dans le cadre de l'article 58 de la loi AGECE, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a créé un critère « produit éligible AGECE ». Ce critère permet au client de trouver facilement ces produits mais aussi d'obtenir des statistiques d'achats. Ces statistiques lui servent de preuve d'achats ; FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS lui permet de répondre à ses obligations légales.

■ Déchets

La gestion des déchets constitue un enjeu important pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment en raison de la nature logistique de son activité. L'entreprise met en œuvre plusieurs actions permettant de réduire la production de déchets liés aux emballages et d'améliorer la valorisation sur son principal site opérationnel.

Le centre de préparation logistique est aujourd'hui le seul site pour lequel un suivi précis des déchets est réalisé. Les déchets tracés concernent principalement :

- les cartons et palettes,
- les films plastiques issus des opérations de déconditionnement
- les déchets d'emballage liés aux arrivages fournisseurs.

Voici comment sont répartis les déchets du CLP :

Matière réalisée	Somme de Tonnes pesées	%
ARCHIVES MELEES - 2.05.00	51,24	12,96 %
DECHET RESIDUEL (APRES TRI SOURCE)	80,02	20,24 %
MVD (MATIERE VALO DECLASSEE)	2,09	0,53 %
ONDULES RECUPERES - 1.05.00	242,23	61,28 %
PE GRANDE SURFACE 80/20-PEGS 80/20	15,19	3,84 %
PE GRANDE SURFACE-PEGS	4,50	1,14 %
Total Résultat	395,27	100,00 %

Recyclé :

- Famille papier /carton : Archives mêlées + gros de magasin+ ondulés récupérés
- Famille plastique : PEGS 80/120 + PEGS
- Total du pourcentage recyclé : 79,23 %

Non valorisable :

- Déchets résiduels + MDV (Matière Valo Déclassée)
- Total du pourcentage non valorisable : 20,77 %

Le centre logistique de préparation a produit 395,27 tonnes de déchets sur l'exercice fiscal. Sur l'ensemble, 79,23 % des déchets sont recyclés.

La quantité de déchets produit est corrélée au volume de vente réalisé par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, ainsi, aucun objectif n'a été défini sur ce point mais un effort de minimisation constant est réalisé.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS œuvre également à la réduction de ses déchets liés à l'emballage. Il s'agit de l'un des 5 objectifs environnementaux.

En 2025, 77,14 % des colis expédiés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ont été envoyés sans réemballage (en raison d'un dysfonctionnement du système de WMS, la donnée 2025 est calculée sur la période de janvier 2025 à juin 2025) contre 76,93 % en 2024 sur l'année civile.

En effet, tout produit hors gabarit ou pouvant passer sur un convoyeur (selon certains critères de poids et de taille) sans réemballage sont expédiés en l'état et 4 formats de cartons différents sont disponibles. Grâce à ces différents formats de carton, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'utilise pas de particules de calage. Un colisage automatique est réalisé afin de transporter le moins de vide possible, en fonction des volumes de 4 formats de cartons et des volumes et poids de chaque produit. Le colisage automatique prend en compte également des critères de foisonnement et de remplissage pour que les colis soient les plus pleins possibles. En fin de préparation, une coiffe est automatiquement posée, après que la machine ait plié le carton en hauteur. Ainsi, il n'y a pas de perte de carton, pas de mouvement des produits et pas de casse.

Si un seul petit produit doit être livré, il est enlevé du plus petit carton et mis sous enveloppe.

Cette approche permet :

- de réduire significativement les volumes de carton,
- de limiter la production de déchets chez les clients,
- d'améliorer l'empreinte environnementale globale des expéditions,
- de diminuer les besoins en matières premières vierges utilisées pour le colisage.

Les autres sites de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne disposent pas d'un suivi dédié, car ils sont partagés avec d'autres entités du groupe. Les volumes de déchets ne peuvent donc pas être isolés de manière fiable pour l'entreprise seule.

Cependant, l'activité exercée dans ces locaux est exclusivement tertiaire (bureaux, activités administratives), ce qui permet de se baser sur des ratios nationaux moyens.

Selon les données moyennes observées dans le secteur tertiaire en France, un salarié génère entre 120 et 140 kg de déchets par an, dont environ :

- 70 à 80 % de papiers/cartons,
- le reste réparti entre déchets d'emballages divers, plastiques, et déchets résiduels.

Ce ratio constitue une estimation raisonnable et reconnue pour évaluer les déchets tertiaires lorsque les données propres à l'entreprise ne sont pas disponibles. En prenant 130kg de déchets par collaborateurs, cela représente 81,51 tonnes des déchets générés.

III. Social (S1)

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Dialogue social et concertation	Un déficit de dialogue ou de concertation pourrait réduire les occasions offertes aux salariés d'exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations par exemple en matière d'organisation du temps de travail, de pénibilité, de sécurité de l'emploi, ou de sécurité des conditions de travail. Les pays d'implantation (France, Belgique, Luxembourg) favorisent néanmoins un cadre exigeant pour le dialogue social, la liberté d'association et la négociation collective, dont le bénéfice est clé pour les collaborateurs et qui nécessite d'être nourri.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Exposition des chauffeurs et manutentionnaires à des risques de santé-sécurité (S1)	Les chauffeurs et manutentionnaires peuvent être exposés à une pénibilité liée à leurs conditions de travail. Les horaires décalés contribuent à une perturbation du rythme biologique, affectant la santé physique et mentale. Les déplacements domicile-travail peuvent contribuer à la fatigue, amplifiée par la nature exigeante et physique de leurs tâches. Des troubles musculosquelettiques et une baisse de qualité de vie (accidents de travail (ex: accidents de la route mortels), maladies professionnelles, risques psycho-sociaux) peuvent survenir.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des employés (S1)	Le non-respect des droits humains peut se manifester par la violation de droits reconnus internationalement et de libertés fondamentales : le recours au travail forcé, au travail des enfants, une restriction des libertés d'association, ou plus généralement l'accès à un salaire juste et décent.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un taux anormal d'accidents du travail et de maladies professionnelles (S1)	Un système de management déficient en matière de prévention des risques santé-sécurité et pénibilité au travail (horaires décalés, déplacement..) peut engendrer des risques financiers pour l'entreprise. La hausse des accidents du travail ou des maladies professionnelles peuvent entraîner des pertes de productivité, des sanctions et nuire à la réputation de l'entreprise (notamment sa marque employeur).	Financier, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un dialogue social insuffisant (S1)	Une mauvaise gestion des effectifs et de l'organisation du temps de travail peut entraîner des risques financiers pour l'entreprise. Des tensions liées à un dialogue social dégradé ou à des horaires inadaptés augmentent l'absentéisme et le turnover, générant des coûts supplémentaires. Par ailleurs, un déséquilibre entre vie professionnelle et personnelle, associé à une insécurité de l'emploi, réduit la productivité et peut entraîner des litiges coûteux.	Financier, légal,	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Dépenses, perte de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés (S1)	Le non-respect des droits humains dans une entreprise présente des risques financiers majeurs, incluant des poursuites légales, des amendes et des indemnités pour les salariés concernés. Les violations de droits reconnus internationalement ou de libertés fondamentales peuvent entraîner des conflits et des actions en justice. De plus, des accusations publiques (même infondées) génèrent un risque réputationnel, affectant la confiance des salariés, des consommateurs et partenaires commerciaux.	Légal, réputationnel.	Court terme, moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Perte de savoir-faire et d'employabilité liée à un déficit de formation (S1)	Un déficit de formation pourrait pénaliser les salariés en limitant leurs opportunités de développement professionnel et leur employabilité dans le secteur ou des activités connexes, dans un contexte de population salariée vieillissante (pyramide des âges), davantage exposée au risque de difficulté d'emploi. Sur un temps long, la formation participe du bien-être et de la motivation des salariés.	Financier	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Exposition des employés à des traitements inéquitables, discriminatoires ou de harcèlement (S1)	Un manque de prise en compte de la diversité et du principe d'égalité des chances pourrait accentuer les inégalités et isoler certains groupes : seniors, personnes en situation de handicap, femmes notamment. Cela peut se traduire en termes de rémunération, de pratiques de recrutement, de parcours professionnel et promotions, d'opportunités de formation, ou plus directement par des comportements interpersonnels non-éthiques (y compris les cas de harcèlement).	Légal, réputationnel.	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Réduction de la performance en cas de perte de compétences et savoir-faire (S1)	Un déficit de formation - qu'il soit général ou spécifique à certains métiers - dans un contexte de population vieillissante et de turn-over significatif, pourrait entraîner une perte progressive de compétences et de savoir-faire. L'agilité de l'entreprise et sa capacité d'adaptation, notamment aux évolutions technologiques et organisationnelles, peuvent être liées à son effort de formation.	Financier,	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Conséquences légales et baisse d'attractivité en cas de pratiques non-inclusives, discriminatoires ou de harcèlement (S1)	La discrimination et plus simplement la promotion insuffisante du principe d'égalité des chances peut présenter des risques financiers pour l'entreprise. Lorsque l'inéquité se traduit dans la rémunération, des pratiques de recrutement, des parcours professionnels et promotions, les opportunités de formation, ou plus directement à travers des comportements interpersonnels non-éthiques, ces situations peuvent entraîner des amendes et des indemnités pour les victimes. Dans le cas de contentieux répétés ou médiatisés, la capacité à attirer les talents et la réputation peut en être affectée, augmentant les coûts de recrutement.	Financier, légal	Moyen terme, long terme
(R) Pénalités en cas de non-atteinte d'objectifs d'inclusion de personnel en situation de handicap (S1)	L'absence de clause d'insertion (ne permettant pas de favoriser l'inclusion de populations éloignées de l'emploi et/ou de personnes en situation de handicap) dans les appels d'offres peut entraîner des risques financiers. Une incapacité à proposer un marché répondant à ces exigences, en particulier du secteur public, peut conduire à des pénalités, affectant la compétitivité et les revenus, mais aussi la perte de l'opportunité de bénéficier d'aides à l'insertion.	Financier	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des travailleurs de la supply chain (S2)	Le non-respect des droits humains peut se manifester par la violation de droits reconnus internationalement et de libertés fondamentales : le recours au travail forcé, au travail des enfants, à des actes de violence physique ou morale sévères, une restriction des libertés d'association, ou plus généralement des rémunérations n'atteignant pas le niveau du salaire décent.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long term

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Exposition des travailleurs en amont et aval à des risques de santé-sécurité (S2)	Des conditions de travail dégradées et un management insuffisant des risques professionnels exposeraient les salariés en amont et aval de FOS à des risques accrus de maladies professionnelles ou d'accidents, en particulier dans des métiers comme ceux de la manutention et le transport.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Dépenses, pertes de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés de la chaîne de valeur amont (S2)	Les violations de droits reconnus internationalement ou de libertés fondamentales des travailleurs par des fournisseurs, peut constituer une situation engageant la responsabilité et l'image de FOS. Des accusations publiques ou un contentieux peut générer un risque financier direct mais aussi réputationnel, affectant la confiance des consommateurs et partenaires commerciaux.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme
(I) Nuisances affectant la qualité de vie ou la sécurité des riverains (S3)	Les activités de distribution de FOS peuvent avoir des impacts négatifs sur les riverains à travers d'éventuelles nuisances : bruit des livraisons nocturnes, circulation, pollution de l'air. Des flux logistiques importants augmentent également les risques d'accidents, affectant la sécurité des habitants.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Défaut de qualité et de sécurité des produits affectant l'utilisateur final (S4)	Une qualité de produits dégradée peut affecter les clients et utilisateurs finaux en les exposant à des risques sur leur santé. Ces défauts altèrent l'expérience des utilisateurs, et FOS demeure responsable de s'approvisionner auprès de fournisseurs fiables et sûrs.	Financier, légal, réputationnel.	Court terme, Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences légales et réputationnelles liées à un déficit d'information des clients sur les performances produits (en particulier environnementales) (S4)	Un déficit d'information sur les performances environnementales ou des informations trompeuses peuvent entraîner des sanctions légales. La non-considération des attentes clients pour une communication transparente ou l'absence de réponse adéquate peuvent nuire à la satisfaction et à la fidélité des clients.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques liées à un défaut de qualité-sécurité des produits (S4)	Une qualité de produits dégradée peut entraîner des risques financiers, notamment si les produits présentent des défauts de fabrication occasionnant des problèmes de santé ou des accidents. Ces défauts peuvent entraîner des réclamations clients, des poursuites judiciaires, ainsi qu'une perte de fidélité. En outre, l'impact sur la réputation de la marque peut réduire les ventes.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme

2. Personnel de l'entreprise (S1)

2.1. Salariés propres à l'entreprise (S1 – 1, 6, 10 & 17)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS emploie 627 collaborateurs, répartis entre le siège, les agences commerciales et les sites logistiques. L'effectif comprend une part importante de manutentionnaires, préparateurs de commandes et chauffeurs-livreurs, aux côtés des fonctions support et commerciales.

Voici les indicateurs sociaux suivis :

Indicateurs	2025
Effectif total	627
Répartition par sexe	
Nombre d'hommes	287
% d'hommes	46%
Nombre de femmes	340
% de femmes	54%
Répartition par âge	
nombre de collaborateurs de moins de 25 ans	36
%	6%
nombre de collaborateurs de 25 à 34 ans	143
%	23%
nombre de collaborateurs de 35 à 44 ans	126
%	20%
nombre de collaborateurs de 45 à 54 ans	185
%	30%
nombre de collaborateurs de 55 ans et plus	137
%	22%
Répartition par zone géographique	
France	579
Belgique	34
Luxembourg	14
Nombre d'embauches	97
Nombre licenciements	16
Nombre de séniors de plus de 50 ans	113
Nombre de salariés de moins de 25 ans	36
Nombre de contrat de professionnalisation	1
Horaire hebdomadaire moyen	37
Nombre de collaborateurs à temps partiel	27

Cette diversité de métiers implique une politique sociale adaptées aux spécificités de chaque catégorie de personnel.

Cette dernière englobe notamment :

- La santé et le cadre de travail ;
- Le développement personnel ;
- L'égalité des chances ;
- L'écoute et le dialogue.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'attache à respecter toutes les notions relatives à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 et amendée en 2022. Elle est l'expression de l'engagement des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs de promouvoir les valeurs humaines fondamentales - valeurs vitales pour notre vie économique et sociale. Elle énonce les obligations et les engagements découlant de l'appartenance à l'OIT, à savoir :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Un milieu de travail sûr et salubre.

Les rémunérations sont conformes aux exigences légales et aux conventions collectives.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à assurer un revenu minimum supérieur au SMIC et un taux de salaire médian cohérent avec le marché.

De plus, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est signataire du GLOBAL COMPACT, engageant l'entreprise sur les questions sociales et de droit humains à :

- Soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme dans la sphère de leur influence ;
- S'assurer que leurs propres sociétés ne sont pas complices d'abus de droits de l'Homme ;
- Respecter la liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives ;
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Contribuer à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et les professions.

Aucun cas grave relatif aux droits de l'homme n'a été recensé sur la période.

Les mécanismes de signalement internes permettent un traitement rapide et confidentiel.

2.2. Elimination des discriminations

En matière d'emploi et de vie professionnelle, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'attache essentiellement à la compétence de ses collaborateurs indépendamment de toute autre caractéristique.

2.2.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (S1 – 9)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est engagé, à travers un accord d'égalité hommes/femmes, à respecter la parité et veille à assurer un traitement égal entre les femmes et les hommes, à situation comparable et dans tous les domaines : recrutement, rémunération, carrière, formation...

Sur cet exercice, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a obtenu la note de 72/100 pour l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, contre 94/100 sur l'exercice précédent.

Cette diminution de la note de l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur l'exercice fiscal a entraîné la mise en place d'action correctives afin de rétablir ce dernier.

2.2.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (S1 – 12)

Les données liées au handicap sont suivies de manière annuel. En 2024, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS employait 36,28 collaborateurs en situation de handicap, contre 31 sur l'exercice précédent. Le taux d'emploi en 2024 était de 5,78% contre 4,62% en 2023.

Lorsque cela est possible, FIDUCIAL OFFICE SOLUTION fait appel à des Entreprises Adaptées (EA) ou à des Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Afin de répondre aux valeurs de l'entreprise ainsi qu'à un besoin social et sociétal, FIDUCIAL a lancé en 2020 **la Mission Handicap**. Cet engagement se traduit au travers d'une politique visant à promouvoir la diversité et notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap.

Dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des représentants du personnel de ses activités, FIDUCIAL a négocié des accords Handicap dans chacune de ses branches (7 accords, dont celui de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS) fixant le cadre des engagements et ambitions pour les trois années à venir. Ces accords ont été renouvelés pour les 3 années suivantes, couvrant la société jusqu'au 31/12/2025.

L'objectif de ces accords et de la politique Handicap vise à :

- Mettre en œuvre une politique de recrutement adaptée et réaliste favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. Garantir le maintien, l'insertion et l'intégration des travailleurs en situation de handicap.
- Sensibiliser et former le collectif de travail afin de faire évoluer les représentations de chacun.

Les accords ainsi conclus, agréés par le Ministère du Travail, permettent de définir les différentes actions ou accompagnements pour chaque salarié de l'entreprise, qu'il soit directement concerné, ou fasse simplement preuve d'une volonté de participer à un objectif commun.

Afin de parvenir à ces objectifs, FIDUCIAL organise une large campagne de recrutement et signe plusieurs partenariats, notamment avec Handicap.fr où toutes les offres d'emploi du groupe sont publiées en temps réel et avec Cap emploi qui accompagne l'entreprise dans ses recrutements et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

2.3 Dialogue social (S1 – 2 & 8)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS accorde une grande importance au dialogue social et à l'expression de ses salariés. A ce titre, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS entretient un dialogue permanent avec les Institutions Représentatives du Personnel (IRP).

Répondant aux exigences réglementaires des entités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, les collaborateurs sont représentés par un Comité Social et Economique (CSE) et une commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT).

Le nombre de collaborateurs élus ayant le statut d'IRP est de 18 dont 13 titulaires.

Par ailleurs, les représentations syndicales sont présentes afin de négocier avec la direction des accords d'entreprise.

Cette année, 5 accords ont été signés :

- 22/09/2025 : Accord d'entreprise relatif à la mise en place des équipes de nuit des services réception et magasinage du CLP d'Heyrieux de Fiducial Bureautique ;
- 25/07/2025 : Accord d'entreprise relatif au travail de nuit des Responsables de plateformes et responsables de plateformes adjoints au sein de Fiducial Bureautique ;

- 25/06/2025 : Dénonciation accord du 01/08/2017 relatif aux modalités d'aménagement du temps de travail des personnels du service de préparation de commande de Fiducial Bureautique ;
- 07/04/2025 : Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la qualité de vie au travail dans Fiducial Bureautique ;
- 07/04/2025 : Accord relatif aux entretiens professionnels dans la société Fiducial Bureautique.

Des réunions périodiques permettent de discuter des conditions de travail, de la sécurité, des évolutions organisationnelles et des politiques de rémunération.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille également à diffuser l'information à l'ensemble des collaborateurs via intranet, affichage réglementaire et réunions d'équipe.

Différents accords collectifs ont également été signés

2.4. Santé et sécurité au travail (S1 – 4, 5, 11 et 14)

Un partenariat s'est instauré avec les commissions SSCT concernées afin de travailler sur des actions de prévention liées aux risques professionnels et des applications pratiques ont été mises en œuvre :

- Formations Gestes et Postures ;
- Formations EPI (Equipier de Première Intervention) et SST ;
- Formations aux permis caristes (1,3 et 5) ;
- Révision du document annuel d'évaluation des risques professionnels ;
- Actions de sensibilisation au port de protection individuelle contre les nuisances.

Afin de prévenir les risques sociaux et de maximiser les opportunités pour son personnel, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifié plusieurs axes prioritaires :

- Réduction des risques liés à la pénibilité pour les manutentionnaires et chauffeurs-livreurs (ergonomie, gestes et postures, équipements adaptés) ;
- Amélioration de la qualité de vie au travail, via la mise en place d'outils de dialogue et d'accompagnement managérial.

L'ensemble des salariés bénéficie d'une protection sociale complète : couverture santé, prévoyance, mutuelle d'entreprise et dispositif d'épargne salariale.

Ainsi, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS suit avec précision les indicateurs d'accident de travail et de maladies professionnelles afin d'identifier tout problème et d'y remédier rapidement.

En france uniquement	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
Nombre d'accidents du travail (AT) ayant donné lieu à un arrêt de travail	18	16
Nombre d'accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail	2	0
Nombre de jours perdus à la suite d'accidents du travail et de trajet**	614	839
Le taux de fréquence ((nombre d'AT avec arrêt x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées) est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois pour 1 000 000 heures de travail (*)	18,4	17,91
Le taux de gravité ((nombre de jours d'AT avec arrêt x 1 000) / nombre d'heures travaillées) représente le nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées (*)	0,85	0,94
Maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année considérée	0	0

* Le nombre d'heures travaillées est estimé sur la base d'un emploi à taux plein (228 jours x 7h x nombre de salariés « moyen ») / **Les jours perdus comptabilisés sont les jours travaillés perdus.

2.5. Bien être et équilibre vie personnelle et vie privée (S1 – 15)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée notamment en permettant aux collaborateurs en ayant besoin de prendre un temps partiel.

Sur l'exercice, 27 personnes bénéficient d'un temps partiel.

Les collaborateurs sont également encouragés à exercer leur droit à la déconnexion.

Dans le cadre de divers partenariats les collaborateurs sont encouragés à pratiquer une activité physique et sportive, réduisant également les risques de troubles musculo-squelettiques. Pour cela, FIDUCIAL est partenaire de l'association « **Courir pour elles** », qui reverse tous les bénéfices de ses manifestations à des associations spécialisées sur le traitement des cancers touchant les femmes. L'ensemble des collaborateurs des environs sont encouragés à participer à cette course.

Des partenariats avec des salles de sports sont également proposés aux collaborateurs.

2.6. Formation et développement des compétences (S1 – 13)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS investit dans la formation de ses collaborateurs.

Sa politique de formation professionnelle continue répond à deux priorités :

- Formations continues pour maintenir les compétences clés des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Formations de sécurité et de prévention.

Ces priorités se traduisent par :

- Formations cœur de métier : formations commerciales, formations aux produits et aux techniques de vente ;
- Intégration de nouveaux collaborateurs ;
- Formations et ateliers au social selling et LinkedIn ;
- Formations sécurité & prévention : CACES (1, 3, 5), SST, Gestes et Postures, Equipier de Première Intervention (EPI), évacuation ;
- Formations aux outils logistiques (approvisionnement) ;
- Formations au management de proximité (Centre Logistique de Préparation) ;
- Formations aux outils informatiques et bureautique ;
- Formations commerciales sur la prise en compte des enjeux de la RSE.

La période est également marquée par de toutes nouvelles thématiques dispensées dans le cadre de sensibilisations volontaire :

- Sensibilisation anti-corruption ;
- Sensibilisation à la RSE ;
- Sensibilisation au handicap (collaborateurs et managers), en lien avec la politique et la mission Handicap de FIDUCIAL.

Le nombre total d'heures de formation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 s'élèvent à 1953 heures contre 4 223,37 heures sur l'exercice précédent. Rapporté à l'effectif, cela représente 3,11 heures de formation par personne, contre 6,37 heures sur l'exercice précédent.

Concernant la sécurité, le nombre d'heures de formation est de 193,5 heures contre 1005 heures sur l'exercice précédent.

Concernant les règles de calcul, seules les formations débutés et clôturées sur la période fiscale sont prises en compte.

3. Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)

31. Politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2 – 1)

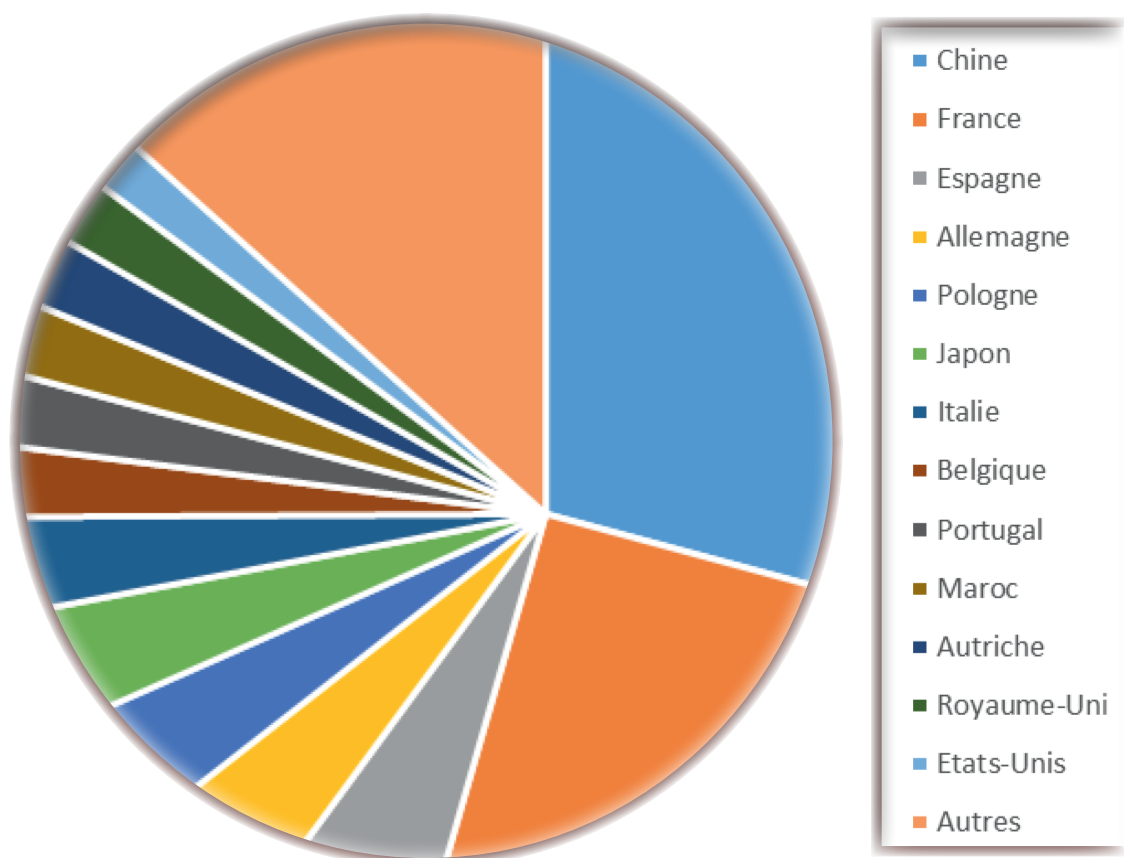
FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à respecter et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cet engagement s'applique à l'ensemble des collaborateurs internes, ainsi qu'aux travailleurs des partenaires et des fournisseurs.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifié des risques accrus concernant la santé, la sécurité et les droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur amont et aval. Dans ce cadre, une charte éthique fournisseurs a été mise en place depuis 2019 afin de poser les attentes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS envers ses fournisseurs.

En cas de manquement, le Fournisseur doit prendre les mesures appropriées pour rétablir la conformité. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et le fournisseur conviendront ensemble du délai sous lequel ces mesures seront mises en place. Ce délai ne devra pas excéder quatre-vingt-dix (90) jours après la réception de la notification envoyée par FIDUCIAL. Si le fournisseur ne parvient pas à rétablir la conformité aux dispositions de la Charte Ethique Fournisseur de FIDUCIAL dans le délai convenu, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées et raisonnables.

Comme décrit dans le paragraphe IV.6, dans chacune de ses contractualisations avec un fournisseur, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS joint au contrat un Questionnaire d'Identification Fournisseur (QIF) ainsi qu'une charte de déontologie. Cette dernière engage le fournisseur sur les principes d'éthique, de moralité, de professionnalisme, de transparence et de responsabilité. Un point d'attention concernant le droit du travail et de l'emploi, en particulier des enfants mineurs est précisé.

Nombre de références de produits par pays



3.2. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2 – 2)

Le service achats entretient des contacts réguliers avec ses fournisseurs. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place un processus structuré et récurrent de dialogue avec ses fournisseurs, visant à renforcer la transparence, la compréhension mutuelle et la cohérence entre les objectifs de l'entreprise et ceux de ses partenaires.

Chaque année, les fournisseurs sont invités à participer à la Convention annuelle du “Village Fournisseurs”, un événement au cours duquel ils ont l'opportunité de présenter leur entreprise, leurs produits et leurs innovations à l'ensemble du réseau commercial. Cette rencontre constitue un moment privilégié de partage, de visibilité et de valorisation du partenariat, favorisant l'émergence de nouvelles synergies.

En complément, une rencontre stratégique annuelle est organisée avec l'ensemble des fournisseurs clés. Cet événement, animé par la Direction Générale et la Direction Achats & Logistique, permet de présenter la stratégie globale de l'entreprise, ses objectifs opérationnels, son contexte économique et ses priorités en matière de performance, de qualité et de développement durable. Cette démarche vise à assurer un alignement stratégique durable entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses partenaires sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Enfin, un contact formel a lieu lors de chaque signature de contrat, garantissant un cadre clair de collaboration et rappelant les engagements mutuels en matière de conformité, d'éthique et de responsabilité sociétale.

Ce processus triptyque – convention annuelle, rencontre stratégique et contractualisation – constitue un dispositif structurant de dialogue et d'engagement fournisseurs, contribuant à renforcer la relation de confiance et à promouvoir une amélioration continue des pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

3.3. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2 – 3)

À ce jour il n'existe pas de dispositif formalisé au niveau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS permettant de communiquer avec les collaborateurs des fournisseurs, ou encore de suivre et contrôler les manquements aux droits humains constatés dans la chaîne de valeur.

3.4. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur (S2 – 4 & 5)

A ce jour, aucun plan d'action et ni objectifs n'ont été formalisés afin de permettre l'identification et la réduction des atteintes à l'intégrité physique, morale ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur et notamment les plus vulnérables.

4. Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)

4.1. Politiques relatives aux clients et résultats (S4 – 1, 4 & 5)

4.1.1 Qualité et conformité des produits

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS accorde une importance particulière à la satisfaction et à la sécurité de ses consommateurs finaux. Les attentes et retours des clients sont recueillis de manière continue à travers plusieurs canaux : : enregistrement des réclamations clients par les assistants commerciaux en temps réel sur un logiciel dédié, enquêtes de satisfaction annuelles, retours du service après-vente.

Les consommateurs expriment principalement leurs attentes autour de la qualité des produits et services, de la fiabilité des délais de livraison, de la sécurité d'utilisation des équipements et de la transparence des informations produits. Ces éléments sont intégrés dans la stratégie de développement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS afin de garantir un haut niveau de confiance et de fidélité client.

L'entreprise s'engage à entretenir un dialogue régulier avec les utilisateurs finaux pour comprendre leurs besoins, anticiper leurs attentes et ajuster son offre en conséquence. Ces points sont suivis au travers de la norme ISO 9001 comportant plusieurs objectifs :

- Proposer une gamme actualisée en permanence de produits et services répondant aux exigences des clients ;
- Privilégier la proximité dans la relation avec les clients afin de mieux les comprendre et satisfaire leurs besoins ;
- Assurer une prestation logistique performante et personnalisée, en conformité avec les attentes des clients ;
- Améliorer en permanence l'efficacité et la productivité afin d'être toujours plus compétitifs ;
- Assumer les responsabilités dans le cadre du développement durable et aider les clients à progresser dans ce domaine.

4.1.2 Management de la satisfaction client

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le cadre de sa certification ISO 9001 communique et déploie annuellement ses engagements en matière de satisfaction client. En effet, la satisfaction client est un objectif à part entière pour le groupe. Elle fait partie intégrante des critères utilisés pour évaluer la performance des équipes, elle influence directement leur rémunération variable ainsi que leurs objectifs internes.

Chaque mois, les indicateurs de satisfaction clients sont générés et affichés sur l'ensemble des sites.

Ils sont issus d'un logiciel de saisie des réclamations clients complété en temps réel par les assistants commerciaux qui recueillent les requêtes clients.

En temps réel, les assistants commerciaux enregistrent les réclamations clients sous divers motifs : commerce, préparation de commande, transport, produits et divers. Ces motifs sont détaillés en sous motifs très précis qui permettent de qualifier la réclamation client et de la transmettre en temps réel au métier concerné. Chaque métier a donc connaissance des réclamations clients liées à ses actions.

Chaque fin de mois, la personne dédiée au service Qualité Sécurité Environnement génère et transmet l'analyse de ces réclamations au Comité de Direction et à l'ensemble des collaborateurs (par voie d'affichage). Un suivi très précis est effectué afin d'analyser le taux de réclamation pour chaque métier et pour mettre en place les actions d'amélioration continue nécessaires au besoin.

Ces éléments font l'objet de revues de processus et de revue de Direction, ainsi que d'audits internes et d'audits annuels de la part d'un Organisme Tiers Indépendant afin de valider la conformité à la Norme ISO 9001.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS commercialise très peu de produits susceptibles de présenter des risques importants pour les consommateurs. Pour autant, le groupe s'engage à garantir un haut niveau de sécurité et de conformité sur l'ensemble de ses gammes. La qualité des produits constitue un axe majeur de la gestion opérationnelle, soutenu par des objectifs internes visant à renforcer la fiabilité, la durabilité et la performance des équipements vendus.

Afin de garantir cette qualité, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS met en œuvre :

- un respect strict de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment en matière de sécurité produit, d'information et de conformité technique ;
- un suivi régulier des taux de réclamation, analysés par type de demande afin d'identifier les causes récurrentes et d'ajuster les plans d'action ;
- des objectifs qualité internes, pilotés conjointement par les équipes Achats, Qualité et Commercial, qui orientent les choix fournisseurs, les contrôles à réception et les décisions de maintien ou retrait de certaines références, en particulier sur les produits verts

Ces indicateurs sont suivis de manière précise :

Année	Taux de réclamation
01/10/2023 au 30/09/2024	1,92%
01/10/2024 au 30/09/2025	1,87%

Chaque mois, un fichier est mis à la disposition des acheteurs par la personne dédiée au service Qualité Sécurité Environnement. Il reprend l'intégralité des produits ayant donné lieu le mois précédent à une réclamation client. Il rappelle également le nombre de réclamations et le nombre de ventes totales pour les 3 mois précédents, pour chaque produit.

Ces éléments restent à la disposition des acheteurs, pour action et prise de décision lors du choix des produits du catalogue de l'année suivante notamment.

4.1.3. Orientation des clients vers les produits verts

Dans une logique d'amélioration continue, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille également à la mise en avant des produits dits « verts », c'est-à-dire présentant un meilleur profil environnemental dans son catalogue commercial. Ces produits sont assortis d'explications claires permettant aux utilisateurs finaux de comprendre leur intérêt, leur fonction et leurs différences avec les alternatives conventionnelles.

Les produits verts ont été qualifiés selon cette classification :

-  : produits identifiés avec 3 feuilles sur les catalogues : ces produits possèdent au moins 1 label environnemental reconnu (NF Environnement, Ecolabel, Blue Angel, Nordic Swan, Cradle to Cradle, Agriculture Biologique, FSC, PEFC) ;
-  : produits identifiés avec 2 feuilles sur les catalogues : ces produits répondent à plus de 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable) ;
-  : produits identifiés avec 1 feuille sur les catalogues : ces produits répondent à 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).

Les équipes commerciales veillent à orienter les clients lorsque cela correspond à leurs besoins vers une option durable des produits. Ces éléments sont repris dans les statistiques de vente fournies aux clients et justifient (notamment pour les marchés publics) de leur consommation de produits respectueux de l'environnement.

4.2. Processus d'interaction avec les clients (S4 – 2)

Les échanges entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses clients reposent sur un modèle personnalisé, conçu pour offrir un accompagnement de proximité et une prise en charge efficace des demandes. Contrairement à un fonctionnement standard basé sur un centre de contacts centralisé, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a fait le choix d'un dispositif dans lequel chaque client dispose d'une équipe régionale dédiée, qui assure l'ensemble du suivi lié à ses achats, à l'usage des produits et à la gestion des éventuels incidents : un assistant commercial, un commercial et un transporteur. Cette configuration est faite pour renforcer la qualité de la relation client.

Dès la création d'un dossier client, une équipe (un commercial et un assistant commercial) est assignée en tant que référent unique. Cette dernière connaît :

- l'historique complet du client (commandes, installations, incidents passés),
- les conditions spécifiques d'usage associées aux produits achetés,
- les contraintes techniques propres au profil du client (typologie d'activité, environnement d'utilisation, besoins récurrents),
- ainsi que les interlocuteurs internes nécessaires à la résolution des demandes (magasins, techniciens, service qualité...).

Cette personnalisation permet d'éviter les réorientations multiples, les pertes d'information ou la répétition des explications par le client. Elle facilite également la capacité de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS à anticiper certains besoins, produits fréquemment commandés ou conseils d'usage.

L'interaction avec les clients se fait via plusieurs canaux : téléphone direct, mail, formulaires, chat. Quelle que soit la porte d'entrée, le conseiller dédié reprend immédiatement la main sur la gestion de la demande. Ce dernier est chargé de :

- recevoir la demande, l'écouter attentivement et identifier son urgence,
- catégoriser le motif (qualité, dysfonctionnement, usage, sécurité, information manquante, document technique...),
- vérifier les informations nécessaires,
- coordonner la résolution (intervention, retour produit, échange, documentation supplémentaire),
- tenir informé le client jusqu'à la clôture.

L'ensemble des interactions est systématiquement tracé dans un système interne, permettant de suivre la nature des demandes, la fréquence des incidents par produit, les délais de traitement et le taux de résolution. Ces données sont essentielles pour alimenter la démarche d'amélioration continue.

Cette approche sur mesure constitue un élément structurant du processus d'interaction entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses clients, et s'inscrit pleinement dans la démarche de transparence, de confiance et d'amélioration continue souhaitée.

IV. Gouvernance – Conduite des affaires (G1)

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(R) Conséquences légales et réputationnelles en cas de violation des données personnelles des clients et des salariés (G1)	Une mauvaise protection des données des salariés et clients expose l'entreprise à des risques financiers considérables, notamment en cas de violation des règles légales sur la confidentialité. Cela peut entraîner des amendes importantes (RGPD jusqu'à 4% du CA) et des poursuites judiciaires, ainsi qu'un risque réputationnel nuisant à la confiance des salariés, clients et partenaires.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Dommages économiques et sociaux dus à des relations fournisseurs déséquilibrées (G1)	Une gestion déficiente ou déséquilibrée des relations fournisseurs, caractérisée par des pratiques déloyales, des conditions contractuelles désavantageuses, une forte dépendance économique ou des retards en matière de paiement, peut conduire à fragiliser les fournisseurs, en particulier les plus vulnérables (PME, marchés très compétitifs sur le prix).	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Conséquences juridiques et financières en cas de pratiques déséquilibrées envers les fournisseurs (G1)	Une gestion déficiente ou déséquilibrée des relations fournisseurs expose l'entreprise à des risques financiers : des sanctions civiles et administratives en cas de non-respect des délais de paiement, ou encore des contentieux et une caution solidaire en cas de rupture abusive de relations commerciales établies avec un fournisseur dépendant économiquement. De manière générale, la qualité des relations fournisseurs participe à la compétitivité et à la résilience du modèle d'affaires achat-revente de FOS.	Financier, légal, réputationnel	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des pratiques anti-concurrentielles (G1)	Les pratiques anticoncurrentielles, telles que la remise de prix illicite, peuvent exposer FOS à des sanctions financières et des poursuites judiciaires. Ces pratiques peuvent également entraîner une perte de confiance et un impact réputationnel.	Financier, légal, réputationnel.	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des cas de corruption (G1)	Les cas de corruption et pots-de-vin exposent l'entreprise à des risques financiers, notamment au travers des amendes et des sanctions imposées par la loi Sapin 2. De plus, une mauvaise protection des lanceurs d'alerte empêche la détection précoce de ces pratiques. Des cas avérés, répétés ou systémiques, constituent un risque sévère pour la réputation et les relations avec les clients, les fournisseurs et l'ensemble des partenaires.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

2. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1 – 1)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS conduit ses activités dans le strict respect des lois, des règlements et des principes d'éthique des affaires. La conformité et l'intégrité constituent des piliers essentiels de sa gouvernance.

La manière dont FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS exerce ses métiers sur le plan éthique, social, environnemental et sociétal est essentielle à sa réussite, sa pérennité, et source de création de valeur. Cette exigence s'applique au quotidien dans la conduite des activités, le comportement

attendu des collaborateurs, mais aussi les relations avec les fournisseurs, partenaires et parties prenantes.

Plusieurs outils sont disponibles dans ce cadre :

- **Le code de conduite anticorruption** : document interne, il formalise les règles de comportement attendues de l'ensemble des collaborateurs. Il définit notamment les principes relatifs à la transparence, à la loyauté dans les relations professionnelles, au respect des droits humains et à la prévention des situations de conflit d'intérêts. Il est conforme aux exigences de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »).
- **La procédure cadeaux et invitations** : Elle vise à prévenir tout risque de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêt lié à l'octroi ou à la réception de cadeaux, invitations ou avantages et décrit les conformes.
- **La charte éthique** : Elle définit les principes fondamentaux de conduite à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Ce document vise à promouvoir la loyauté, l'intégrité et la transparence dans les relations professionnelles, internes comme externes, le respect de l'environnement et de l'humain. Il constitue le socle des valeurs partagées du groupe et guide les comportements individuels face aux dilemmes éthiques du quotidien.
- **La charte éthique fournisseurs** : Elle encadre les relations entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses partenaires commerciaux. Cette charte a pour objectif de garantir que les fournisseurs respectent les mêmes exigences éthiques, sociales et environnementales que celles portées par le groupe. Elle contribue à instaurer une relation de confiance durable, fondée sur la responsabilité, la transparence et le respect mutuel.
- **La cartographie des risques anticorruption** : Elle permet d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques auxquels l'entreprise peut être exposée, notamment en matière de corruption, de fraude, ou de non-conformité réglementaire. Elle constitue un outil de pilotage essentiel pour orienter les actions de prévention et assurer une maîtrise efficace des risques. Elle a été révisée en 2024.
- **La charte de protection des données à caractère personnel** : Elle fixe les règles applicables à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette charte garantit la confidentialité et la sécurité des informations, tout en sensibilisant les collaborateurs à leurs obligations en matière de respect de la vie privée.
- **La procédure conflits d'intérêts** : Elle a pour objectif d'identifier, de prévenir et de gérer toute situation susceptible de créer un conflit entre les intérêts personnels d'un collaborateur et ceux de l'entreprise. Cette procédure vise à préserver l'impartialité et la transparence dans la prise de décision, en assurant que les actions menées servent toujours l'intérêt du groupe.

2.1. Focus la politique générale de gestion des données à caractère personnel

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est consciente des risques liés à une mauvaise gestion des données personnelles de ses parties prenantes et veille à ce que les grands principes du RGPD soient suivis, conformément aux standards européens, notamment les principes de licéité, loyauté et transparence des données, des principes de minimisation et d'exactitude des données ou du principe de limitation des finalités.

Dans ce cadre, le Délégué à la Protection des Données (DPO) a été désigné pour coordonner et piloter la mise en conformité en matière de protection des données.

Un registre des traitements est tenu à jour en permanence afin d'assurer la traçabilité, la transparence et la conformité de l'ensemble des opérations de traitement. Le traitement des

données est strictement limité au territoire de l'Union européenne, garantissant un niveau élevé de sécurité juridique et technique.

En cas d'incident, un workflow de déclaration des violations de données personnelles est déployé, permettant une réaction rapide, structurée et documentée, en lien avec les autorités compétentes et les parties concernées. Par ailleurs, des mesures contractuelles précises sont intégrées dans les contrats et annexes conclus avec les partenaires et sous-traitants, incluant notamment des clauses relatives à la confidentialité, à la sécurité et à la gestion des risques liés aux données.

Enfin, la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs est assurée à travers la diffusion régulière de notes nationales et supports internes, visant à renforcer la culture de conformité et la vigilance collective autour des enjeux de protection des données personnelles.

3. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1 – 3 & 4)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, de fraude ou de trafic d'influence. L'entreprise s'attache à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence à tous les niveaux de son organisation.

Des dispositifs de contrôle interne sont en place afin d'identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à ces pratiques. Une cartographie des risques de corruption est mise à jour chaque année afin d'identifier, analyser et hiérarchiser les expositions potentielles de l'entreprise à des sollicitations externes.

Cette cartographie permet à la direction de disposer d'une vision claire des enjeux et de déployer des mesures de prévention et de détection proportionnées aux risques identifiés et adaptées aux activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

3.1 Formation

Tous les collaborateurs sont formés à l'anticorruption par le biais d'un e-learning obligatoire. Ce dernier vient renforcer la connaissance des collaborateurs sur les risques de corruption afin d'apporter toujours plus de vigilance.

Il est réalisé par tous les collaborateurs possédant une adresse email dans les 6 mois suivant leur entrée dans la société. Cela exclut les chauffeurs et les personnes travaillant en logistique, dont les fonctions ne nécessitent pas de détenir un ordinateur de société.

3.2 Cadre contractuel et conformité

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à ce que des clauses anticorruption et de conformité soient systématiquement intégrées à ses contrats fournisseurs et partenaires. Par ailleurs, un code de conduite, annexé au contrat de travail et faisant partie intégrante du règlement intérieur, formalise les engagements éthiques attendus de chaque collaborateur.

L'entreprise veille également à la conformité de ses pratiques commerciales avec les règles de concurrence et s'interdit toute entente, abus de position dominante ou pratique discriminatoire sur ses marchés.

3.3 Dispositif d'alerte interne

Un dispositif d'alerte interne a été mis en place dès 2021, conformément à la loi Sapin II.

Ce dispositif permet aux collaborateurs de signaler de manière confidentielle, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur :

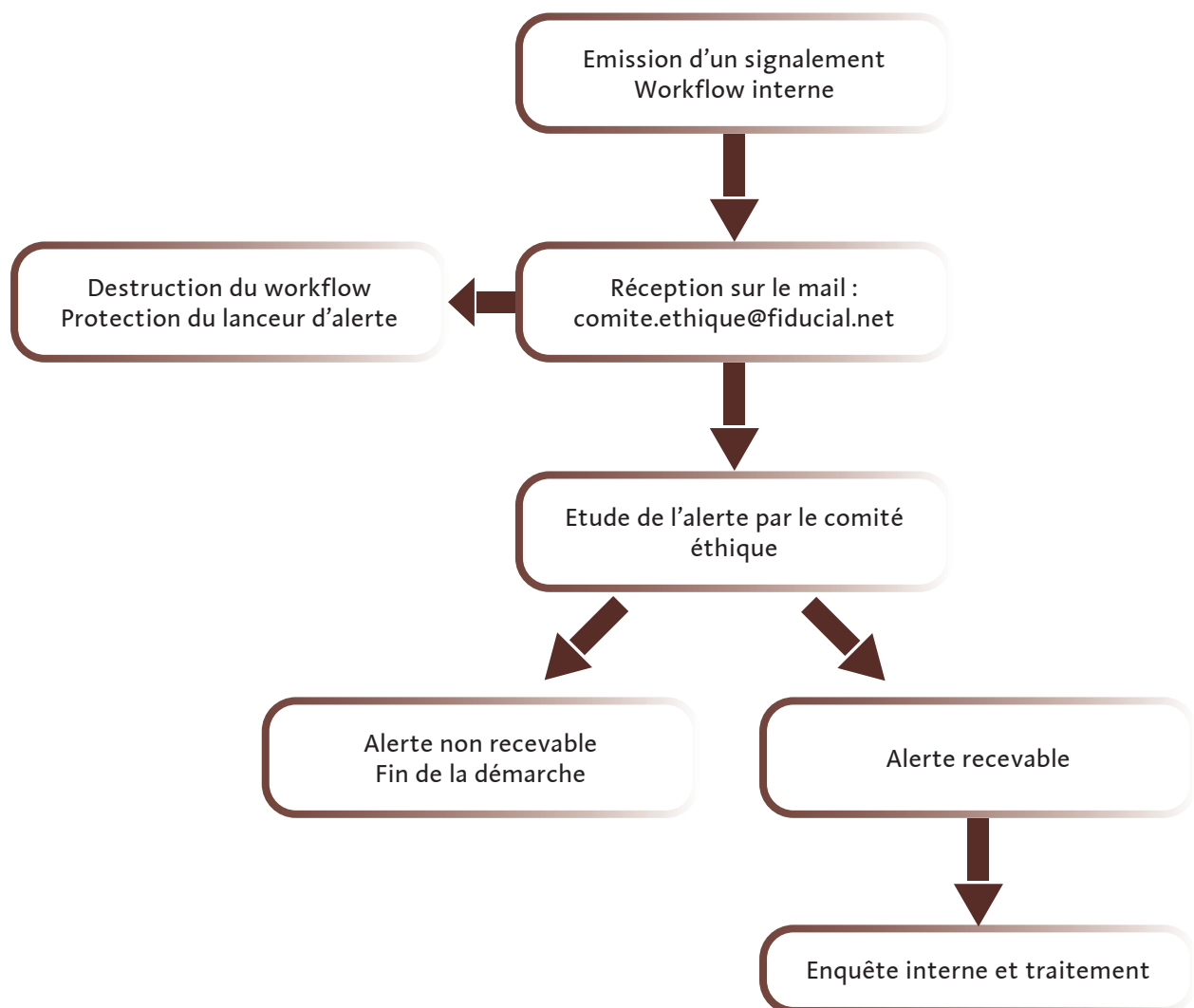
- un crime ou un délit,
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Ce mécanisme confidentiel a été mis à jour et renforcé en décembre 2023 afin de garantir sa conformité avec la Directive (UE) 2019/1937 relative à la protection des lanceurs d'alerte.

Les alertes sont traitées par un Comité éthique composé notamment de :

- Directrice Juridique ;
- Directeur de l'Audit et du Contrôle interne ;
- Directrice pôle Juridique et Social ;
- Responsable conformité ;
- Directrice des ressources humaines (selon la nature de la situation signalée).

Voici la procédure de lancement d'une alerte :



Afin de protéger l'anonymat du lanceur d'alerte, le workflow réalisé est automatiquement détruit après envoi de l'alerte au comité éthique.

3.4 Suivi et résultats

Aucun cas de corruption, de versement de pots-de-vin ou de pratiques assimilées n'a été signalé au cours du dernier exercice fiscal. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS maintient ainsi un niveau élevé de vigilance et d'exemplarité en matière d'éthique des affaires et de conformité.

4. Influence politique et activités de lobbying (G1 – 5)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS entretient un dialogue constructif avec les institutions, les associations professionnelles et les instances publiques, dans un cadre strict de transparence et de conformité.

L'entreprise ne mène aucune activité de lobbying politique directe. Ses interactions avec les organisations professionnelles visent exclusivement à contribuer au développement de standards responsables dans le secteur de la distribution de fournitures et services de bureau.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à ce que toute prise de position externe reflète ses valeurs et engagements en matière d'éthique, de durabilité et de responsabilité sociale.

5. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1 – 2)

L'organisation des achats et de la chaîne d'approvisionnement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est structurée autour de la Direction Achats et Logistique, qui encadre une équipe composée de six acheteurs et d'un pôle support réunissant un responsable et trois collaborateurs.

Les acheteurs sont chargés du sourcing, de la définition des gammes et de la sélection des fournisseurs. Ils sont évalués sur des indicateurs de performance intégrant à la fois des critères économiques et qualitatifs : taux de service (livraison complète et à temps), qualité des partenariats commerciaux, utilisation des budgets de coopération et gestion des remises de fin de période. Des primes qualitatives complètent ce dispositif, valorisant notamment la progression de la part de produits verts, l'esprit d'équipe et la contribution collective aux objectifs de durabilité. Le pôle support assure quant à lui la gestion administrative et la fiabilité des bases de données fournisseurs, sans être soumis à des objectifs variables. Le personnel achats bénéficie en fonction des besoins de formations, notamment via des modules e-learning sur la prévention de la corruption et l'évolution des outils métiers, afin de renforcer ses compétences en matière d'éthique, de conformité et de gestion responsable.

Sur le plan opérationnel, la relation avec les fournisseurs repose sur un cadre de sélection et de suivi rigoureux. Chaque partenaire est tenu de compléter et signer annuellement le Questionnaire d'Informations Fournisseurs (QIF) et la Charte de déontologie, documents encadrant les engagements relatifs au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement. L'absence de signature de ces documents empêche toute contractualisation, sauf exception justifiée.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS privilégie la collaboration avec des fournisseurs certifiés ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management environnemental). L'évaluation fournisseur issue de la démarche ISO 9001 comprend un indicateur de performance combinant le taux de non-réclamation et la vertitude de la gamme (part de produits disposant d'au moins une feuille environnementale). Le pourcentage de produits verts au catalogue constitue un indicateur de suivi environnemental structurant pour l'entreprise.

Afin d'assurer la conformité de la chaîne d'approvisionnement internationale, des contrats de courtage et commissionnement sont signés avec les différents partenaires commerciaux locaux et encadrent les importations hors Europe en garantissant le respect des standards éthiques, sociaux et environnementaux, notamment chez les fournisseurs asiatiques. Ces contrats sont assortis d'audits réguliers.

En parallèle de ce dispositif, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS exerce un suivi régulier des notations ECOVADIS et veille à sélectionner des fournisseurs communs avec des grands groupes afin d'en assurer le sérieux, ces partenaires étant déjà audités par d'autres grands groupes.

Bien qu'aucune politique spécifique ne soit formalisée en faveur de l'inclusion de fournisseurs locaux, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS valorise les partenaires certifiés et structurés, en cohérence avec la démarche ISO 9001.

L'entreprise veille également à limiter toute dépendance excessive : une question du Questionnaire d'Informations Fournisseurs (QIF) permet de mesurer la part que représente FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le chiffre d'affaires total du fournisseur. Dès lors que cette part est jugée comme étant trop importante, la contractualisation n'a pas lieu. Cette approche préventive permet d'éviter les risques de fragilité économique ou de rupture d'approvisionnement.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille au respect des délais de paiement, en particulier envers les PME, conformément à ses engagements dans la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), dont l'entreprise est signataire. Cette charte, fondée sur dix engagements, promeut des relations équilibrées, transparentes et durables entre clients et fournisseurs.

Le groupe participe activement aux réseaux professionnels de la filière, notamment l'UFIPA (Union de la Filière Papetière) et l'AIPB (Association des industriels de la papeterie et du bureau), afin de maintenir une veille constante sur les pratiques d'achats responsables et les évolutions du marché. Les échanges avec les fournisseurs sont formalisés à travers plusieurs temps forts : une convention annuelle "village fournisseurs", réunissant les partenaires clés autour du réseau commercial, ainsi qu'une rencontre annuelle pilotée par la Direction Générale et la Direction Achats & Logistique, au cours de laquelle sont présentés les objectifs, la stratégie et le contexte de l'entreprise. Ces moments renforcent la transparence et le dialogue au sein du réseau d'approvisionnement.

Les performances et la qualité de la relation fournisseurs sont suivies à travers plusieurs leviers : visites de sites industriels (notamment en France), audits, et enquêtes menées auprès d'un panel de fournisseurs, notamment dans le cadre des travaux de double matérialité.

Ainsi, la politique de gestion des relations fournisseurs de FOS s'appuie sur une organisation achats structurée, des processus d'évaluation rigoureux, des pratiques de formation éthique et des dispositifs de contrôle intégrés, garantissant la maîtrise des risques liés à la chaîne d'approvisionnement tout en soutenant les ambitions de durabilité et de qualité du groupe.

6. Pratiques en matière de paiement (G1 – 6)

Le Groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à respecter les délais de règlement. Cet engagement s'applique pour l'ensemble des factures reçues de la part des fournisseurs.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à traiter les factures dans les délais impartis, indépendamment de leurs bénéficiaires.

En France, le délai moyen de règlement des factures par FIDUCIAL BUREAUTIQUE au 30/09/2025 est de 42,8 jours, calculé à partir des paiements de l'ensemble des factures de l'année. Au 30/09/2025, le délai de paiement moyen des fournisseurs de marchandises est de 59,4 jours, tandis que celui des frais généraux et transporteurs s'élève à 31,8 jours.

Tous les achats sont payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord dérogatoire entre les parties (qui ne saurait excéder 60 jours date de facture ou toute autre disposition légale applicable à un secteur d'activité spécifique). Les fournisseurs de marchandises ont des délais de paiement contractuels qui sont dans la fiche fournisseur au moment de la création du compte et qui sont intégrés dans le calcul des échéances de paiement.

Ces conditions de paiement ne sont pas applicables aux factures concernant le secteur des transports, pour lesquelles les délais de paiement sont de 30 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture.

En Belgique le délai moyen de règlement des factures fournisseurs de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'élève à 33 jours au 30/09/2025. Le délai de paiement légal s'élève à 30 jours civils sauf dispositions contractuelles mais il ne peut excéder 60 jours civils.

Au Luxembourg, le délai moyen de règlement des factures fournisseurs de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'élève à 28 jours au 30/09/2025. Au Luxembourg le délai de paiement légal est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Aucune procédure judiciaire pour non-respect des délais de règlement n'a été engagée sur l'exercice 2024-2025 pour l'ensemble du Groupe.

V. TAXONOMIE

1. Analyse de la durabilité des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS au regard de la classification de la taxonomie européenne

Le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (« règlement taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre, visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), introduit une classification unique permettant d'établir si une activité économique est durable sur le plan environnemental, en vue de répondre aux exigences européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre l'objectif de neutralité climatique au niveau européen d'ici à 2050.

Une activité économique est dite « durable » si elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux du règlement taxonomie (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes), ne cause pas de préjudice aux cinq autres objectifs et respecte les garanties minimales.

Conformément à ce règlement, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est tenu de publier, au titre de l'exercice 2024-2025, la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissements (CapEx) et de ses dépenses d'exploitation (OpEx) des activités éligibles.

Les activités définies comme éligibles ont été soumises à une évaluation afin de déterminer si elles étaient alignées aux critères techniques, si elles ne causaient pas de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux et enfin si elles respectaient les garanties minimales.

A noter, que FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne publie pas d'objectif de performance relatif à la taxonomie. Notre stratégie consiste à se conformer à la taxonomie tout en adoptant une approche prudente.

1.1 Phase d'identification des activités éligibles

Le périmètre de reporting du rapport de durabilité incluant le reporting taxonomique est identique au périmètre financier de l'entreprise.

Afin de répondre à cette obligation de reporting, les Directions financière et RSE ont initié avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des ateliers sur la taxonomie fin 2025. Ces réunions avaient pour objectifs :

- d'identifier les activités éligibles au sens de la taxonomie ;
- de présenter les critères techniques d'alignement attendus pour les principaux segments d'activités identifiés comme éligibles.

Fin 2025, la phase d'identification des activités éligibles a été actualisée et approfondie via ses ateliers sur la base d'une approche méthodologique comprenant une analyse détaillée des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et des activités économiques éligibles décrites dans les annexes des règlements délégués climat et environnement et tenant compte des dernières évolutions de ces textes.

Les principales évolutions notables concernent l'évolution du DNSH (Do No Significant Harm) pollution intégrant un nouveau paragraphe (depuis juin 2023) ainsi que l'analyse d'éligibilité et d'alignement des activités en lien avec les objectifs transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En synthèse, les activités suivantes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ont été considérées comme éligibles au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 :

- pour le chiffre d'affaire et les CapEx de type A :
 - au titre de l'objectif Atténuation au changement climatique, par les activités de collecte et transport de déchets dangereux triés à la source (CCM 5.5),
 - et
 - au titre de l'objectif Transition vers une économie circulaire, par les activités Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux (CE 2.3).
- pour les CapEx de type C :
 - au titre de l'objectif Atténuation au changement climatique, par les activités de Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM 6.5).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas de plan de CapEx (Capex de type B).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas de CapEx de type C sur l'immobilier.

En ce qui concerne l'activité de Transport routier de fret nous ne contrôlons pas la prestation avant qu'elle ne soit transférée au client (nous ne fixons pas le prix, nous n'assumons pas la responsabilité et les risques de la prestation). Dans ce cas, cette activité n'est pas éligible.

Il a été considéré que l'objectif Prévention et réduction de la pollution est non pertinent pour nos activités à la lecture des critères techniques.

1.2 Informations financières

Pour les ratios des 3 indicateurs clés de performance liés au chiffre d'affaires, aux CapEx et aux OpEx, la base des données sont :

« Total CA taxonomie » : chiffre d'affaires total figurant dans les états financiers de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

« Total CapEx taxonomie » : augmentation de la valeur brute au bilan des droits d'utilisation des contrats de location (IFRS 16), des immobilisations corporelles (IAS 16) et des immobilisations incorporelles (IAS 38).

« Total OpEx taxonomie » : coûts directs non capitalisés liés à l'entretien et réparation des actifs corporels, à la rénovation de bâtiments, à la recherche et développement et aux contrats de location à court terme.

Les données sont issues :

- du chiffre d'affaires, conforme à celui retenu dans les comptes consolidés aux normes IFRS, directement des comptes consolidés ;
- des CapEx et OpEx totaux, de données financières consolidées détaillées, utilisées pour les comptes consolidés 2025 ;
- des données chiffrées relatives aux parts éligibles et alignées, des données financières issues des reportings financiers, présentées conformément aux normes IFRS.

Pour les numérateurs (part éligible et alignée), il s'agit de la part du dénominateur associée à :

- des activités économiques éligibles et alignées à la taxonomie pour le chiffre d'affaire ;
- des activités générant du chiffre d'affaires éligible et aligné pour les CapEx et OpEx ;

- un plan de CapEx/OpEx qui vise à accroître la part de CA éligible et aligné (pour les CapEx et OpEx) ;
- des actifs ou des dépenses individuellement éligibles et alignées à la taxonomie pour les CapEx et OpEx.

1.3 Alignement du chiffre d'affaires et des CapEx de type A

- *Collecte et transport de déchets dangereux et non dangereux.*

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS vend des Collect Box à ses clients en leur proposant une reprise de celles-ci, pour les collecter et les transmettre à un éco-organisme agréé.

Afin de calculer le montant éligible des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, le chiffre d'affaires généré par les collect box a été identifié.

Les déchets dangereux et non-dangereux sont collectés séparément et transportés après avoir été triés à la source dans l'objectif d'être préparés en vue d'opérations de réemploi ou de recyclage.

Sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025, l'activité mentionnée représente 21 733 € de chiffre d'affaires pour les déchets dangereux et 69 316 € pour les déchets non dangereux par rapport à un chiffre d'affaires total de 182 789 594 €, soit un total de 0,05 % de chiffre d'affaires éligible.

Sur l'exercice précédent, cela représentait en tout 97 686 € de chiffre d'affaires pour un chiffre d'affaires total de 205 065 468 €, soit 0,05 % de chiffre d'affaires éligible. Un chiffre stable par rapport à 2024.

Du fait de la non-significativité de l'éligibilité (inférieure à 5%), et sur la base du FAQ 13 de décembre 2022 (article 8 C/2023/305), nous mettons en place la mesure de simplification. En effet, l'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement le point sur la surveillance et l'évaluation de la qualité des déchets, les critères DNSH Adaptation au changement climatique, Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, et Prévention et réduction de la pollution.

Ainsi pour le chiffre d'affaires, nous communiquerons l'éligibilité et un alignement à 0.

Pour les CapEx de type A, nous n'en avons pas sur cette activité.

- *Collecte et transport de déchets dangereux triés à la source*

Comme expliqué précédemment, via les Collect Box, les déchets dangereux et non-dangereux sont collectés séparément et transportés après avoir été triés à la source dans l'objectif d'être préparés en vue d'opérations de réemploi ou de recyclage.

Sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025, l'activité mentionnée représente 21 733 € de chiffre d'affaires pour les déchets dangereux par rapport à un chiffre d'affaires total de 182 789 594 €, soit un total de 0,01 % de chiffre d'affaires éligible.

Sur l'exercice précédent, cela représentait en tout 26 103 € de chiffre d'affaires pour un chiffre d'affaires total de 205 065 468 €, soit 0,01 % de chiffre d'affaires éligible. Un chiffre stable par rapport à 2024.

Du fait de la non-significativité de l'éligibilité (inférieure à 5%), et sur la base du FAQ 13 de décembre 2022 (article 8 C/2023/305), nous mettons en place la mesure de simplification. En effet, l'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement le critère DNSH Adaptation au changement climatique.

Nous communiquerons l'éligibilité et un alignement à 0, pour le chiffre d'affaires.

Pour les CapEx de type A, nous n'en avons pas sur cette activité.

■ *Alignement des CapEx de type C*

Cela concerne les activités de Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM 6.5), en lien avec notre flotte de véhicules.

Les variations de droits d'usage de cette activité représentent 1 424 787 € pour un total CapEx de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS de 4 853 818 €, soit 29% d'éligibilité. Une baisse par rapport à 2023-2024, ou cela représentait 43%.

L'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement les critères DNSH Adaptation au changement climatique, transition vers une économie circulaire, et Prévention et réduction de la pollution.

■ *OpEx*

Sur l'exercice 2024-2025, les dépenses d'exploitation (OpEx) telles que définies par le règlement taxonomie représentent 12 098 330 €, soit 6 % des charges opérationnelles totales et consolidées de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Compte tenu des postes de charges visés (total des frais de recherche et développement non capitalisés, des frais de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme et des frais de maintenance et de réparation des actifs), cet indicateur n'est pas matériel au regard des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et aucune analyse d'éligibilité et d'alignement n'a été réalisée.

1.4 Garanties minimales

La conformité aux garanties minimales de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur l'analyse et la vérification du processus de diligence raisonnable mis en œuvre pour prévenir, traiter et réparer les violations en matière de droits humains commises dans le cadre de ses opérations propres ou des activités en lien avec sa chaîne de valeur.

Les quatre thématiques listées dans les principes directeurs de l'OCDE, à savoir :

- la corruption,
- les droits humains,
- la concurrence,
- et la fiscalité.

ont été ciblées dans l'analyse de la conformité.

En matière de droits humains : FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a défini des processus de diligences s'appuyant sur une démarche de cartographie et d'identification des enjeux relatifs aux droits humains (Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1 – 1)).

Concernant la lutte contre la corruption et la concurrence: l'engagement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se matérialise par l'adoption d'une politique de tolérance zéro face au risque de corruption (Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1 – 3 & 4)).

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est une priorité pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS tant concernant ses propres activités que celles de ses clients. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'assure de ne jamais encourager, tolérer ou dissimuler de tels comportements et agit en toute transparence, et en toute légalité. De plus le niveau de risque est faible pour les 3 pays d'implantation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS (France, Luxembourg et Belgique).

1.5 Tableaux des indicateurs

Exercice financier N	2024-2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)						Catégorie d'activité			
Activités économiques	Code	CA (€)	Part du CA (%)	Atténuation du changement climatique (O ₂ N ₂ N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N ₂ N/EL)	Eau (O ₂ N ₂ N/EL)	Pollution (O ₂ N ₂ N/EL)	Economie circulaire (O ₂ N ₂ N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ₂ N ₂ N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ₂ N)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N)	Eau (O ₂ N)	Pollution (O ₂ N)	Economie circulaire (O ₂ N)	Biodiversité et écosystèmes (O ₂ N)	Garanties minimales (O ₂ N)	Proportion des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	o	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o%		
Dont habilitante (%)	o	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o%	H	
Dont transitoire (%)	o	o%	o%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux	CE2.3	69 316	0,04 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0,04 %	N/EL								0,035%		
Collecte et transport de déchets dangereux triés à la source	CCM5.5, CE2.3	21 733	0,01 %	0,01 %	N/EL	N/EL	N/EL	0,01 %	N/EL								0,013 %		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		91 048	0,05 %	0,01 %	o %	o %	o %	0,04 %	o %								0,048 %		
CA des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		91 048	0,05 %	o %	o %	o %	o %	0,04 %	o %								0,048 %		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie	182 698 546	99,95%																	
Total (A+B)	182 789 594	100%																	

Part du CA/CA Total			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	0 %	0,01 %
CCA	Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
WTR	Eau	0 %	0 %
CE	Economie circulaire	0 %	0,04 %
PPC	Pollution	0 %	0 %
BIO	Biodiversité	0 %	0 %

Exercice financier N	2024 - 2025	Critères de contribution substantielle				Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)					Catégorie d'activité								
Activités économiques	Code	CapEx (€)	Part des CapEx (%)	Atténuation du changement climatique (O;N;N/EL)	Adaptation au changement climatique (O;N;N/EL)	Eau (O;N;N/EL)	Pollution (O;N;N/EL)	Economie circulaire (O;N;N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O;N;N/EL)	Atténuation du changement climatique (O;N)	Adaptation au changement climatique (O;N)	Eau (O;N)	Pollution (O;N)	Economie circulaire (O;N)	Biodiversité et écosystèmes (O;N)	Garanties minimales (O;N)	Proportion des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)

A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)

A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	o	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o %		
Dont habilitante (%)	o	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	o%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o %	H	
Dont transitoire (%)	o	o%	o%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	o %		T

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Flotte de véhicules	CCM6.5	1 424 787	29%	29%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								43 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		1 424 787	29%	29%	o%	o%	o%	o%	o%								43 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		1 424 787	29%	29%	o%	o%	o%	o%	o%								43 %		

B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)

CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		3 429 031	71%																
Total (A+B)		4 853 818	100%																

Part des CaPex/CaPex Total			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	o %	29 %
CCA	Adaptation au changement climatique	o %	o %
WTR	Eau	o %	o %
CE	Economie circulaire	o %	o %
PPC	Pollution	o %	o %
BIO	Biodiversité	o %	o %

Exercice financier N	2024-2025		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)									Catégorie d'activité
Activités économiques	Code	OpEx (€)	Part des OpEx (%)	Atténuation du changement climatique (O ₂ N ₂ /EL)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N ₂ /EL)	Eau (O ₂ N ₂ /EL)	Pollution (O ₂ N ₂ /EL)	Economie circulaire (O ₂ N ₂ /EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ₂ N ₂ /EL)	Atténuation du changement climatique (O ₂ N)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N)	Eau (O ₂ N)	Pollution (O ₂ N)	Economie circulaire (O ₂ N)	Biodiversité et écosystèmes (O ₂ N)	Garanties minimales (O ₂ N)	Proportion des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Dont habilitante (%)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	H	
Dont transitoire (%)		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		12 098 330	100%																
Total (A+B)		12 098 330	100%																

Part des OpEx/OpEx Total			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	0 %	0 %
CCA	Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
WTR	Eau	0 %	0 %
CE	Economie circulaire	0 %	0 %
PPC	Pollution	0 %	0 %
BIO	Biodiversité	0 %	0 %

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Activités liées au gaz fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

VI. RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.232-17 du code du travail ;
 - la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ;
- et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion ;

et

- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons que cette consultation n'est pas applicable compte tenu du fait que la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'emploie pas de salarié et ne dispose donc pas de comité social et économique.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées dans les paragraphes « 3.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) », « 3.3 - Gestion des impacts, des risques et des opportunités (SBM-3) » du rapport de durabilité.

■ *Concernant l'identification des parties prenantes*

Nous avons pris connaissance de l'analyse effectuée par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour identifier les parties prenantes qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

■ *Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités*

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identifications des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme) et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

■ *Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière*

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mise en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
 - la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
 - le périmètre retenu par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS relativement à ces informations est approprié ;
- et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité

incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « 1.2 - Informations générales » et « 1.3 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) » du rapport de durabilité qui décrivent les incertitudes et limites auxquelles FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a fait face dans un contexte général de première application de la directive CSRD.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

■ En ce qui concerne les informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe « 2 - Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe « 2 - Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

■ En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur.
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application sur une sélection de catégories d'émissions sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre, ainsi que le processus de collecte d'informations.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes, ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.
- Pour les données physiques et notamment les données relatives à la consommation d'énergie, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.
- Nous avons mis en œuvre également des procédures analytiques.
- Concernant les estimations dont l'entité a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, nous avons, sur la base de sondages, pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

■ En ce qui concerne les informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1 :

Les informations publiées au titre des effectifs du groupe (ESRS S1) sont mentionnées au paragraphe « III. Social (S1) » du rapport de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté, sur la base des entretiens menés avec la direction ou toute personne que nous avons jugé appropriée, à :

- Prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité.

- Mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données.
- Apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, l'égalité de traitement et des chances, la formation, la sécurité de l'emploi, la rémunération et le dialogue social.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe « 1 – Rappels des impacts, risques et opportunités matériels » de la section sociale du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- Examiné le périmètre sur lequel les informations ont été établies.
- Apprécier si les méthodes et hypothèses utilisées par la société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1.
- Comparé, lorsque c'était possible, les informations publiées aux éléments figurant dans les comptes consolidés.
- Examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.
- Vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations, le cas échéant après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous n'avons pas identifié d'éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes inscrit

BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE
Olivier DURAND

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Chapitre 2



1 - GOUVERNANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration établit le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport comprend les informations mentionnées aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 du Code de commerce et, notamment :

- des informations sur la gouvernance de la Société,
- des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- des informations concernant des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le Conseil d'administration au travers de son rapport sur le gouvernement d'entreprise s'appuie sur les travaux menés par MIDDLENEXT dans le cadre de l'élaboration du « Code de gouvernement d'entreprise », appelé « Code Middlednext ».

1: ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aux termes des statuts, le Conseil d'administration est composé d'un minimum de quatre (4) membres et d'un maximum de douze (12) membres, sous réserve des exceptions prévues par les dispositions législatives.

La durée des mandats d'administrateur est de six (6) années.

Au 30 septembre 2025, le Conseil d'administration était composé de cinq (5) membres dont 40 % de femmes [soit deux (2) membres sur cinq (5)] et 40 % d'administrateurs indépendants [(soit deux (2) membres sur cinq (5))].

M. Jean-Claude CARQUILLAT, administrateur, assume les mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Les informations relatives aux modalités d'exercice de la Direction Générale sont exposées au paragraphe I-2.

Il est précisé que le nombre de salariés de la Société et de ses filiales étant inférieur aux seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés.

1-1 : Composition du Conseil d'administration et Direction Générale

Comme précédemment indiqué, le Conseil d'administration de la Société est composé de cinq (5) administrateurs, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six (6) ans. La durée des mandats de six (6) années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de surveillance.

Les administrateurs possèdent toutes les compétences requises dont, entre autres, dans les matières financières, comptables, sociales et environnementales pour assurer leur mandat avec rigueur et objectivité.

Les membres du Conseil, de par leurs qualités et expériences sont parfaitement au fait des dispositifs de gouvernance, des responsabilités et de la déontologie inhérente à leur fonction et ont connaissance des points de vigilance.

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et, notamment :

- se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil d'administration en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale,

- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel,
- s'interdire d'effectuer des opérations sur titres de la société et, notamment, de ne procéder à aucune cession durant les délais précédant et suivant la publication des comptes semestriels et annuels de la société ainsi que la prise de connaissance d'information privilégiée.

Le choix de chaque administrateur est fait eu égard à ses compétences et à son expérience. La nomination de plusieurs d'entre eux ces dernières années a fait l'objet d'une résolution distincte de l'Assemblée générale.

1-1-1 Ci-après la composition du Conseil d'administration avec indication des mandats sociaux exercés au 30 septembre 2025 par chacun de ses membres, complétée par des informations conformément aux recommandations du Code MIDDLENEX

Jean-Claude CARQUILLAT
Président du Conseil d'administration et Directeur général-Administrateur

Président de la société FIDUCIAL INFORMATIQUE S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Président de la société FIDUCIAL DIGITAL SOLUTIONS S.A.S.

Représentant légal de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A., Président de la société FIDUCIAL BUREAUTIQUE S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL DIGITAL SOLUTIONS S.A.S., Président de la société VEOPRINT S.A.S.

Directeur de la succursale à Genève de la société VEOPRINT S.A.S.

Gérant de la société FIDUCIAL OFFICE STORES S.A.R.L.

Président de la société Y-PROXIMITÉ S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A. au Conseil d'administration de la société de droit espagnol FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Président de la société FIDUCIAL TECHNOLOGIES S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Président de la société FIDUCIAL TECHNOLOGIES S.A.S., elle-même Présidente de la société FIDUCIAL CLOUD S.A.S.

Représentant légal de la société FIDUCIAL INFORMATIQUE S.A.S., Président de la société ALLEGORIA S.A.S. (1)

Représentant permanent de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A. au Conseil d'administration, Président du Conseil d'administration, administrateur et administrateur délégué de la société de droit belge FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A., administrateur unique de la société de droit luxembourgeois FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A.

Gérant de la société de droit portugais FIDUCIAL INFORMÁTICA UNIPessoal LDA.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL MEDIAS S.A.S., Président de la société LYON CAPITALE S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL MEDIAS S.A.S., Président de la société LYON CAPITALE TV S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL MEDIAS S.A.S., Président de la société SUD RADIO S.A.S.,

Représentant permanent de la société FIDUCIAL DIGITAL SOLUTIONS, Président de FIDUCIAL ONLINE S.A.S.,

Gérant de la société ALIENOR.NET, S.A.R.L.,

Représentant légal de la société FIDUCIAL INFORMATIQUE, Président de la société AQUITEM S.A.S.,

Représentant permanent de la société FIDUCIAL SC, Présidente de la société FIDUCIAL LOGISTIQUE S.A.S.,

Gérant de la société FIDELFI SARLAU,

Gérant-Directeur de la succursale de la société FIDELFI SARLAU à AGADIR.

Jean-Claude CARQUILLAT
Président du Conseil d'administration et Directeur général-Administrateur

Administrateur Président de la société FIDUCIAL WINBIZ S.A.

Directeur de la succursale de la société FIDUCIAL WINBIZ S.A à Lausanne.

Directeur de la succursale de la société FIDUCIAL WINBIZ S.A à Martigny.

Président de la société CARQUILLAT CONSULTING S.A.S.

Représentant légal de la société FIDUCIAL INFORMATIQUE S.A.S., Président de la société GALAXY HOTELS S.A.S.

(1) La Société ALLEGORIA S.A.S a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 30 juin 2025.

Jean-Claude CARQUILLAT, sa biographie en résumé

Age : 76 ans	<i>Jean-Claude CARQUILLAT, diplômé d'un DUT Informatique et MIAGE, a débuté sa carrière professionnelle chez SLIGOS en 1972 à Genève et a ensuite rejoint SLIGOS Lyon en 1975. Il entre en 1984 dans le groupe SOFINAREX, lors de la création de la société SOFINFOR - aujourd'hui FIDUCIAL CONSULTING - société chargée du traitement informatique des comptabilités clients.</i> <i>En 1990, le groupe SOFINAREX devient FIDUCIAL et, depuis 1997, il assume les fonctions de Président de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.</i> <i>En 1998, il est élu au conseil d'administration de la CGPME du Rhône.</i> <i>De 2006 à 2009, il préside l'Espace Numérique Entreprise.</i> <i>Il crée en 2010 sa société de conseil.</i>
Nationalité : française	
Première nomination : 27 mars 1997	
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 - Mandat qui sera appelé à être renouvelé.	
Nombre d'actions détenues : 60	
Taux de participation au Conseil d'administration 2024/2025 : 100%	
Taux de représentation au Conseil d'administration (procuration) 2024/2025 : 0%	

Monsieur Jean-Claude CARQUILLAT, Président du Conseil d'administration de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, apporte sa connaissance fine du secteur, son expertise en organisation et en innovation numérique ainsi qu'une vision stratégique forgée par ses responsabilités extérieures au Groupe. Son parcours témoigne d'une capacité à anticiper les évolutions technologiques et à les mettre au service du développement de l'entreprise.

Bertrand COTE
Représentant permanent de FIDUCIAL SC (société actionnaire à plus de 95%),
Administrateur Membre du Comité d'audit

Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société FIDUCIAL REAL ESTATE S.A.

Représentant légal de la société FIDUCIAL REAL ESTATE S.A., Présidente de la société FIDUCIAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL REAL ESTATE S.A. au Conseil d'administration de la société FIDUCIAL GERANCE S.A.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Gérante de la société ORIAL S.C.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Gérante de la société ORIAL S.C., laquelle est Présidente de la société ATAR S.A.S.

Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Gérante de la société ORIAL S.C., laquelle est Présidente de la société ATAR S.A.S., laquelle est elle-même Présidente de la société LA VALLONGUE S.A.S.

Bertrand COTE Représentant permanent de FIDUCIAL SC (société actionnaire à plus de 95%), Administrateur Membre du Comité d'audit	
Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C., Gérante de la société ORIAL S.C., laquelle est Présidente de la société ATAR S.A.S., laquelle est elle-même Co-Gérante de la société LA CELESTIERE S.A.S.	
Représentant permanent de la société FIDUCIAL SC, Gérante de la société ORIAL SC, laquelle est Présidente de la société ATAR SAS, laquelle est elle-même Co-Gérante de la société LA GALINE & DU PAS DE L'AIGLE S.C.E.A.	
Représentant permanent de la société FIDUCIAL BUREAUTIQUE S.A.S. au Conseil d'administration de la société de droit belge FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS S.A.	
Représentant permanent de la société IMMOICIAL S.A.S., Présidente de la société FIMOBAT S.A.S.	
Représentant permanent de la société FIDUCIAL REAL ESTATE, Administrateur de la société de droit belge LA DAME DE BRUXELLES S.A.	
Administrateur unique de la société de droit luxembourgeois LA DAME DU LUXEMBOURG S.A.	
Représentant permanent de la société de droit luxembourgeois LA DAME DU LUXEMBOURG S.A., Administrateur unique de la société de droit luxembourgeois LA DAME DU DUCHE S.A.	
Représentant permanent de la société de droit luxembourgeois LA DAME DU LUXEMBOURG S.A., Administrateur unique de la société de droit luxembourgeois, LA DAME DU BOIS S.A.	
Président de la S.A.S.U. DU PLAT.	

Bertrand COTE, sa biographie en résumé	
Age : 80 ans	
Nationalité : française	
Première nomination : 14 décembre 1990	<i>Bertrand COTE, diplômé d'une Licence et d'un DES de Droit public et Sciences politiques, est entré en 1992 dans le groupe Fiducial dont il a été Directeur des relations bancaires.</i>
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 - Mandat qui sera appelé à être renouvelé.	<i>Il est Président du Conseil d'administration de FIDUCIAL REAL ESTATE depuis le 6 juin 1994.</i>
Nombre d'actions détenues : 2 124 837 [détenue par l'administrateur, personne morale, représentée]	<i>Auparavant, Bertrand COTE a fait carrière dans la banque au sein du Groupe Lyonnaise de Banque et fut DGA de la Banque Vizille dont il a été un des fondateurs. Il a également été administrateur d'APICIL et de la SACVL.</i>
Taux de participation au Conseil d'administration 2024/2025 : 66,66 %	
Taux de représentation au Conseil d'administration (procuration) 2024/2025 : 0%	

Monsieur Bertrand COTE apporte une expertise solide en matière financière, bancaire et institutionnelle. Ses expériences passées illustrent sa connaissance approfondie des enjeux financiers et de gouvernance. Il contribue ainsi à la solidité de la stratégie financière de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Monsieur Bertrand COTE a fait connaître, le 4 novembre 2025, à la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS son intention de démissionner de son mandat de représentant permanent de la société FIDUCIAL SC, administrateur. La société FIDUCIAL SC a notifié à la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS la nomination de Monsieur Yves SKRABACZ, en remplacement.

Nathalie JARJAILLE
Administrateur, Membre du Comité d'audit
Membre du Comité RSE

Administrateur et directeur général de la société FIDEXPERTISE S.A.

Administrateur de la société FIDAUDIT S.A.

Administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société de droit belge FIDEXPERTISE S.A.

Administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société de droit luxembourgeois FIDUCIAL EXPERTISE S.A.

Administrateur et Président de la société de droit suisse FIDUCIAL FRI S.A.

Co-Gérant de la société de droit suisse BUREAU FIDUCIAIRE BONVIN S.A.R.L.

Président et membre du Conseil de Surveillance de la société FIDUCIAL SERVICES S.C.A.

Directeur général de la société SAREX S.A.S.

Co-Gérant de la société de droit marocain SOFINAREX FRANCE MAROC S.A.R.L.

Membre du Conseil de surveillance de la société BANQUE FIDUCIAL S.A.

Gérant et Président de la société de droit suisse DECIMUS HOLDING S.A.R.L.

Gérant et Président de la société de droit suisse MILLEIS AUDIT S.A.R.L.

Gérant et Président de la société de droit suisse MILLEIS FIDUCIAIRE S.A.R.L.

Président de la société ANGIE EXPERTISE S.A.S.

Nathalie JARJAILLE, sa biographie en résumé

Age : 61 ans

Nationalité : française

Première nomination : 10 janvier 2003

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028 - Mandat qui sera appelé à être renouvelé.

Nombre d'actions détenues : 1

Taux de participation au Conseil d'administration 2024/2025 : 100%

Taux de représentation au Conseil d'administration (procuration) 2024/2025 : 0%

Nathalie JARJAILLE, diplômée d'Expertise comptable a débuté sa carrière en tant qu'auditrice internationale au sein de plusieurs cabinets.

Chez DELOITTE & TOUCHE, elle est intervenue sur des problématiques variées d'acteurs majeurs du commerce et de l'industrie.

Entrée dans le groupe FIDUCIAL en 1994, elle fait bénéficier le groupe de son expérience en particulier pour l'accompagner dans la structuration et le développement de l'ensemble de ses activités et de l'offre globale de services aux entreprises.

Madame Nathalie JARJAILLE met au service de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS une expertise reconnue en audit et en accompagnement stratégique. Elle met ses compétences au service de la structuration et du développement des activités soutenant ainsi la croissance et la performance durable de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Bernard FLEUR Représentant permanent de FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES (société actionnaire à hauteur de 2 actions), Administrateur Président et membre du Comité d'audit Membre du Comité RSE	
Représentant permanent de la société FIDUCIAL S.C au Conseil de Surveillance de la société BANQUE FIDUCIAL S.A.,	
Représentant permanent de FIDUCIAL MEDIAS SAS au Conseil de Surveillance de la société SA.S.P. STADE TOULOUSAIN RUGBY,	
Président de la société MBF CONSEIL S.A.S.,	
Gérant de la société LE SEGUOVENT S.C.I.,	
Administrateur de la société ETIGRAPH S.A.S.	

Bernard FLEUR, sa biographie en résumé	
Age : 79 ans	
Nationalité : française	<i>Bernard FLEUR, diplômé de l'ICG, a démarré sa carrière professionnelle chez CCMC, puis après un parcours chez SACI, en est devenu Directeur Général, puis PDG de la Branche Communication.</i>
Première nomination : 19 juin 1992	
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 - Mandat qui sera appelé à être renouvelé.	<i>En 1997, il a racheté et pris le contrôle d'une PME de 30 salariés, revendue en 2005, et a créé un cabinet de conseil en communication et marketing.</i>
Nombre d'actions détenues : 2 [détention par l'administrateur, personne morale, représentée]	<i>Bernard FLEUR a été juge au Tribunal de Commerce de LYON pendant quatorze (14) années consécutives dont Président de la Chambre de Prévention durant quatre (4) années.</i>
Taux de participation au Conseil d'administration 2024/2025 : 100%	
Taux de représentation au Conseil d'administration (procuration) 2024/2025 : 0%	

Monsieur Bernard FLEUR apporte une expérience de dirigeant aguerri dans le secteur de la communication et une solide connaissance du monde économique. Ses expériences illustrent sa compréhension fine des enjeux de gouvernance, de prévention des risques et d'accompagnement des entreprises. Il met ainsi à la disposition du conseil une double compétence à la fois entrepreneuriale et institutionnelle.

**Marie-Françoise LACROIX-FAYE,
Administrateur
Présidente et membre du Comité RSE**

Age : 75 ans

Nationalité : française

Première nomination : 29 mars 2019

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030 - Mandat qui sera appelé à être renouvelé.

Nombre d'actions détenues : 40

Taux de participation au Conseil d'administration 2024/2025 : 100%

Taux de représentation au Conseil d'administration (procuration) 2024/2025 : 0%

Marie-Françoise LACROIX-FAYE, titulaire d'un DUT GEA, d'un diplôme AGESE et d'un diplôme ADEME pour Edition de Bilan carbone, débute sa carrière professionnelle chez CCMX Lyon, en 72, puis chez SACI, CCMX, CEGID et FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

En fin de carrière, elle crée sa société pour les bilans Carbone des entreprises et s'investit dans un club service.

Madame Marie-Françoise LACROIX-FAYE apporte une double expertise en gestion et en transition environnementale. Son expérience conjugue une connaissance opérationnelle du fonctionnement de l'entreprise et une maîtrise des enjeux de durabilité. Elle contribue ainsi à intégrer les dimensions de responsabilité sociétale et de performance durable dans la stratégie de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

1-1-2 Diversité de la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration intègre un objectif de diversification de sa composition en termes de représentation des femmes et des hommes, d'expériences et d'expertises dans les différents domaines requis.

Le Conseil d'administration veille à ce que chaque changement dans sa composition soit conforme à cet objectif afin de pouvoir accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Au 30 septembre 2025 :

- le Conseil d'administration comptait deux (2) membres de sexe féminin sur un total de cinq (5) membres, soit 40 % étant ainsi en conformité avec les dispositions des articles L.225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce prévoyant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.
- possèdent des compétences diverses et complémentaires, notamment dans les domaines du commerce, de la finance, de la comptabilité, du management, du droit et de la gestion des risques.

1-1-3 Administrateurs indépendants

Dans sa démarche d'appréciation de l'indépendance de ses membres et de prévention des risques de conflit d'intérêt entre l'administrateur et la Direction, la Société ou le Groupe, le Conseil d'administration prend en compte l'intégralité des critères du Code MIDDLENEXT,

repris dans son règlement intérieur. Par conséquent, est réputé indépendant l'administrateur qui respecte les critères d'indépendance suivants :

- ne pas avoir été, au cours de cinq (5) dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, ...),
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- et ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'administration examine la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société au moins une fois par an avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En application des critères précités, le Conseil d'administration a conclu de son examen qu'au 30 septembre 2025, deux (2) membres sur cinq (5) étaient qualifiés d'administrateurs indépendants, à savoir : M. Bernard FLEUR et Mme Marie-Françoise LACROIX-FAYE.

La composition du Conseil d'administration est conforme à la recommandation du Code MIDDLENEXT qui préconise que la part des administrateurs indépendants doit être de deux (2).

1-2 : Fonctionnement du Conseil d'administration

1-2-1 Compétences du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par les statuts et le règlement intérieur ainsi que par les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. Le règlement intérieur du Conseil d'administration est mis à disposition sur le site internet de la Société.

Un règlement intérieur a été élaboré et son adoption est intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 juin 2019. Une actualisation a été effectuée lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 2025.

Conformément à la recommandation 5 du Code MIDDLENEXT, le Conseil d'administration bénéficie de formations destinées à l'ensemble de ses membres, adaptées aux spécificités de l'entreprise et tenant compte des actualités réglementaires.

Le Conseil d'administration détermine et apprécie les orientations de l'activité de la Société y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale et veille à leur mise en œuvre, conformément à l'intérêt social. Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question concernant le bon fonctionnement de la Société dont il règle les affaires dans ses délibérations. Notamment, le Conseil d'administration reste l'organe compétent en cas d'autorisation sollicitée dans le cadre des opérations stratégiques.

Le Conseil d'administration procède, à tout moment, à tout contrôle et/ou vérification jugé par lui opportun.

Le Conseil d'administration peut accorder une délégation de pouvoir, avec ou sans faculté de

substitution, à son Président ou à l'un quelconque des autres mandataires sociaux, qu'il peut désigner dans les limites prévues par la loi.

Le Conseil d'administration exerce ses attributions telles que prévues par les dispositions législatives et réglementaires. Les statuts ne prévoient pas d'attributions supplémentaires.

1-2-2 Réunions et règles de majorité

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux (2) fois par an en principe dans les locaux de sa direction administrative et financière à LYON (69009) et chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation de son Président par tous moyens même verbalement et plus généralement dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La périodicité et la durée des séances doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil d'administration.

Les administrateurs reçoivent les informations nécessaires à la préparation des conseils, et les opinions sont débattues avant une prise de décision collégiale. Des éléments d'échanges ont également lieu hors la présence de la Direction Générale.

Le Directeur administratif et comptable est en charge de la relation avec les membres du Conseil en matière d'information économique, comptable et financière. À ce titre, il prépare les supports diffusés aux membres. Dans cette réalisation, il peut s'appuyer selon la nature du besoin, sur les directions fonctionnelles qu'il jugerait utile pour apporter aux membres l'éclairage nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, étant précisé que plus de la moitié des administrateurs doivent être effectivement présents. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

L'article 15 des statuts et l'article 5.4 du règlement intérieur prévoient que les administrateurs puissent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

1-2-3 Nombre de réunions et taux de participation moyens au cours de l'exercice 2024/2025

Le Conseil d'administration s'est réuni trois (3) fois en 2024/2025 avec un taux de participation moyen de 93 %.

1-2-4 Activités du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Conseil d'administration a exercé ses missions conformément aux dispositions légales et réglementaires et n'a pas relevé de dysfonctionnement dans le cadre de son activité et des vérifications opérées.

1-2-5 Les travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2024/2025

Le Conseil d'administration s'est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité du Groupe, de son patrimoine ainsi que de sa situation financière.

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Conseil d'administration s'est notamment prononcé sur :

- l'examen des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe,
- l'examen des comptes semestriels de la société et du Groupe,
- l'approbation de la communication,
- l'examen des rapports financiers annuels et semestriels.

1-2-6 Les comités spécialisés

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2019, un Comité d'audit a été mis en place.

Il est composé de trois (3) membres dont un (1) membre indépendant et aucun mandataire social exécutif :

- Monsieur Bernard FLEUR,
- Madame Nathalie JARJAILLE,
- Monsieur Bertrand COTE².

Le Comité est présidé, par Monsieur Bernard FLEUR, administrateur indépendant.

Conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité doivent disposer de compétences particulières en matière financière et/ou comptable. La durée du mandat des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité donne des avis et recommandations au Conseil d'administration sur :

- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes sociaux et consolidés ainsi que de l'information financière ;
- le processus de nomination des Commissaires aux Comptes, l'examen de leurs honoraires, le suivi de leur indépendance, (dont la pré-approbation de la fourniture de services autres que la certification) et l'exécution de leur mission de contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- la politique financière et les plans de financement ;
- la cartographie des risques, la qualité, le contrôle interne et leurs efficacités ;
- le fonctionnement et les missions de l'Audit interne ;
- les principaux risques liés aux dossiers / procédures judiciaires sensibles.

Plus généralement, ledit Comité donne son avis sur tout sujet entrant dans le cadre de son objet dont il sera saisi ou dont il jugera utile de se saisir.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité s'assure que les délais de mise à disposition des comptes et de leur examen sont suffisants.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2024/2025 :

- le 21 janvier 2025 ;
- le 12 février 2025 ;
- le 19 juin 2025 ;
- le 24 juillet 2025.

Un rapport de synthèse établi par le Président dudit Comité à l'issue des séances a été présenté aux administrateurs lors de la réunion du Conseil d'administration qui a suivi celle du Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été adopté par le Conseil d'administration lors de la réunion du 28 janvier 2021.

Conformément au Code MIDDLENEXT révisé en septembre 2021, afin de suivre les recommandations dudit Code, le Conseil d'administration a mis en place, depuis le 31 mars 2022, un Comité RSE.

(2) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 novembre 2025, a nommé, en remplacement de Monsieur Bertrand COTE, Monsieur Yves SKRABACZ.

Il est composé de trois (3) membres dont deux (2) membres indépendants et aucun mandataire social exécutif :

- Madame Marie-Françoise LACROIX-FAYE, Présidente ;
- Madame Nathalie JARJAILLE ;
- Monsieur Bernard FLEUR.

Le Comité est présidé, par Madame Marie-Françoise LACROIX-FAYE, administrateur indépendant.

Conformément aux recommandations MIDDLENEXT applicables, les membres du Comité doivent disposer de compétences particulières en matière sociales, sociétales et environnementales ainsi que financières. La durée du mandat des membres du Comité RSE coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité donne des avis et recommandations au Conseil d'administration sur :

- la revue de la politique RSE du Groupe, des principaux risques et opportunités RSE et des grands axes de la communication RSE ;
- la revue/ mise en place du bilan et de la trajectoire carbone du Groupe ;
- la revue du processus d'élaboration de l'information extra-financière ;
- la réalisation du suivi de la stratégie de la Société en termes qualitatifs et quantitatifs et suivre les systèmes de reporting ;
- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale.

Le Comité RSE s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2024/2025 :

- le 21 janvier 2025 ;
- le 19 juin 2025.

Un rapport de synthèse établi par le Président dudit Comité à l'issue des séances a été présenté aux administrateurs lors de la réunion du Conseil d'administration qui a suivi celle du Comité RSE.

Le règlement intérieur du Comité RSE a été adopté par le Conseil d'administration lors de la réunion du 31 mars 2022.

1-2-7 Évaluation des travaux du Conseil d'administration et de la performance de la Direction Générale

En application de son règlement intérieur, le Conseil d'administration débat périodiquement sur son mode de fonctionnement et consacre, une fois par an, un point de son ordre du jour à son auto-évaluation notamment, lors de l'établissement du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En 2024/2025, l'évaluation annuelle a été réalisée sur la base d'un questionnaire qui avait été préalablement envoyé aux administrateurs.

A ce titre, les administrateurs ont confirmé qu'aucun dysfonctionnement majeur n'a été soulevé.

2: ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2-1 Absence de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 31 mars 2021, les administrateurs ont décidé de poursuivre la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

de sorte que M. Jean-Claude CARQUILLAT assume les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

La succession du Directeur Général est assurée dans le cadre du groupe pluridisciplinaire au sein duquel il exerce sa fonction. En outre, le Directeur Général peut s'appuyer sur un Directeur opérationnel et un comité de direction étoffé.

2-2 Pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général sont régis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En conséquence, le Directeur Général :

- assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société,
- représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit remplisse les conditions ci-après :

- entrer dans l'objet social,
- ne pas être expressément réservé aux assemblées générales ou au Conseil d'administration.

La Société est engagée même par les actes du Président-Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Président-Directeur général sont inopposables aux tiers.

2-3 Directions opérationnelles et Comités exécutifs

Le Directeur Général organise le pouvoir exécutif en s'appuyant sur une direction opérationnelle, disposant de Comités internes composés de professionnels.

La direction opérationnelle veille à l'application des stratégies adoptées et à la mise en œuvre des décisions opérationnelles orientant l'entreprise dans ses domaines d'activité.

La compétence de l'ensemble ainsi formé par la Direction Générale et la direction opérationnelle est adaptée à la situation de par sa connaissance propre des activités de la Société et de par son expérience dans le domaine financier et des sociétés cotées.

Le nombre de personnes impliquées dans la stratégie et les outils de gestion des risques stratégiques et opérationnels est suffisant pour rassembler des compétences multiples et donner à la Société les éclairages nécessaires à l'ensemble ainsi formé par la Direction Générale, tant d'un point de vue externe qu'interne.

Le risque d'isolement du pouvoir exécutif est écarté compte tenu de l'environnement précité.

3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale

En conformité avec les recommandations du Code MIDDLENEXT, le règlement intérieur prévoit que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts et doit expliquer, le cas échéant, sa décision de prendre part à toute délibération aux termes de laquelle il pourrait être en situation de conflit d'intérêt.

En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur doit en principe s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés et peut donc être amené à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil d'administration. Il sera dérogé à cette

règle si l'ensemble des administrateurs devait s'abstenir de participer au vote en application de celle-ci.

Conformément à la loi, chaque administrateur devra communiquer au Président du Conseil toute convention devant être conclue directement ou par personne interposée, avec la société, ses filiales, sauf lorsqu'en raison de son objet ou de ses implications financières elle n'est significative pour aucune des parties.

S'agissant d'un administrateur personne morale, les conventions visées concernent celles conclues avec la Société elle-même et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Il en sera de même pour les conventions auxquelles l'administrateur est indirectement intéressé.

L'administrateur peut, pour toute question déontologique même ponctuelle, consulter le Président du Conseil d'administration.

Une fois par an, le Conseil passe en revue les conflits d'intérêts connus.

4 Déclarations concernant le Conseil d'administration

À la connaissance de la Société :

- aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société, des administrateurs et dirigeants de la Société et leurs intérêts privés et/ou devoirs n'a été identifié,
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq (5) dernières années,
- aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq (5) dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité stataire ou réglementaire,
- aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
- il n'existe pas :
 - (i) d'arrangement ou accord conclu avec les clients, les fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des administrateurs a été sélectionné,
 - (ii) de restriction, acceptée par les mandataires sociaux, concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social.

5 Opérations réalisées par les dirigeants et/ou mandataires sociaux

Au titre de l'exercice 2024/2025, aucune opération sur le capital n'a été réalisée par les dirigeants et/ou mandataires sociaux.

6 Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue, ni poursuivie au titre de l'exercice 2024/2025.

7 Conventions courantes conclues à des conditions normales

Sur le fondement de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 30 janvier 2020 une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales de manière à permettre l'audit de chacune des conventions considérées comme courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, les conventions conclues ont été auditées sur la base de ladite procédure et listées.

8 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts, dans leur titre V, aux articles 19 à 21, ne prévoient pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale si ce n'est la possibilité pour les titulaires d'actions nominatives d'être convoqués par un moyen électronique de télécommunication dans les conditions légales et réglementaires, modalité qui n'a jamais été mise en œuvre.

Les règles applicables sont donc celles prévues par les articles L.225-96 et suivants et R.225-61 et suivants du Code de commerce, lesquelles sont :

- le droit de participer aux assemblées générales aux conditions ci-après :
 - (i) pour les titulaires d'actions nominatives : à leur inscription dans les comptes tenus par la Société,
 - (ii) pour les titulaires d'actions au porteur : au dépôt d'un certificat de l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.
- la représentation de tout actionnaire par :
 - (i) un autre actionnaire,
 - (ii) son conjoint,
 - (iii) son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
 - (iv) par toute autre personne morale ou physique de son choix.
- le vote par correspondance au moyen d'un formulaire unique établi et adressé à la Société dans les conditions fixées sur le site internet – espace actionnaires – formulaire de vote. Le formulaire de vote unique doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

9 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au titre des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

Au titre de l'exercice 2024/2025, aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce n'est en cours de validité.

2 - POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Dans la limite des possibilités liées à la manipulation d'articles lourds et encombrants pour les collaborateurs en poste dans les centres logistiques, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est engagé, à travers un accord d'égalité hommes / femmes, à respecter la parité et veille à assurer un traitement égal entre les femmes et les hommes, à situation comparable et dans tous les domaines : entre autres le recrutement, la rémunération, la carrière, ou encore la formation.

Afin de répondre aux valeurs de l'entreprise ainsi qu'à un besoin social et sociétal, FIDUCIAL a lancé en 2020 la Mission Handicap. Cet engagement se traduit au travers d'une politique visant à promouvoir la diversité et notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap.

Dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des représentants du personnel de ses activités, FIDUCIAL a négocié des accords Handicap dans chacune de ses branches (5 accords, dont celui de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS) fixant le cadre des engagements et ambitions.

L'objectif de ces accords et de la politique Handicap vise à :

- mettre en œuvre une politique de recrutement adaptée et réaliste favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- sensibiliser et former le collectif de travail afin de faire évoluer les représentations de chacun.

Les accords ainsi conclus, agréés par le Ministère du Travail, permettent de définir les différentes actions ou accompagnements pour chaque salarié de l'entreprise, qu'il soit directement concerné, ou fasse simplement preuve d'une volonté de participer à un objectif commun.

Afin de parvenir à ces objectifs, FIDUCIAL organise une large campagne de recrutement et signe plusieurs partenariats, notamment avec Handicap.fr où toutes les offres d'emploi du groupe sont publiées en temps réel et avec Cap emploi qui accompagne l'entreprise dans ses recrutements et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS agit également pour la lutte contre les discriminations.

A ce titre, les seniors, correspondant aux collaborateurs âgés de plus de 50 ans, sont au nombre de 232 au 30 septembre 2025, contre 237 au 30 septembre 2024.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS conduit une démarche volontaire dans l'intégration des jeunes. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a accueilli des alternants en contrats professionnels (6 alternants au 30 septembre 2025, contre 12 au 30 septembre 2024).

Par ailleurs, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS emploie 33 salariés âgés de moins de 25 ans au 30 septembre 2025, contre 43 au 30 septembre 2024.

3 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société.

Ils décrivent les composantes de leur rémunération fixe et expliquent le processus de décision suivi pour leur détermination, leur révision et leur mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2026.

1-1. Principes et processus de décision de la politique de rémunération du Groupe

Au sein du Groupe, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration veille à ce que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soit conforme aux recommandations du Code MIDDLENEXT.

Puis, dans le cadre du dispositif dit du « say on pay », la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages qui leur ont été attribués au cours de l'exercice écoulé, sont soumis annuellement, conformément aux dispositions des articles L.22.10-8 et L. 22-10-34 du Code de commerce, à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

La politique de rémunération des mandataires sociaux de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est conçue pour accompagner durablement la stratégie du Groupe, refléter les caractéristiques de sa gouvernance et de son actionnariat, s'adapter à la situation de la Société et du Groupe et ainsi servir au mieux l'intérêt social.

La structure de rémunération privilégie la simplicité et la clarté. Le Conseil veille également à l'exhaustivité et à la transparence de sa description.

Le Conseil s'assure par ailleurs, annuellement, que la politique de rémunération des mandataires sociaux participe à l'alignement des intérêts entre chacun.

Le processus de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS SA considère par ailleurs les recommandations du Code MIDDLENEXT, auquel la Société se réfère.

À ce titre, la politique de rémunération des mandataires sociaux considère la qualité d'indépendance attachée à chacun des mandataires personnes physiques ainsi que la participation de chacun aux réunions.

1-2. Politique de rémunération pour l'exercice à clore au 30 septembre 2026

Cette politique a été arrêtée par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 novembre 2025.

L'Assemblée Générale du 31 mars 2026 est invitée à se prononcer sur cette politique et à cet effet à approuver la résolution suivante :

« Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice à clore au 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale :

- *statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;*

- *après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;*
- *approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, telle que décrite dans ce rapport. »*

2 : INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS

2-1. Éléments composant la rémunération des administrateurs

Lors de sa réunion du 28 novembre 2025, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale de fixer l'enveloppe de la rémunération des administrateurs de la Société au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2026, à la somme fixe annuelle de 40 000 euros, savoir :

- 2 000 euros par Conseil d'administration ;
- 1 500 euros en sus, pour les administrateurs qui sont membres d'un Comité, et par réunion ;
- 2 000 euros en sus, pour les administrateurs qui sont présidents d'un Comité, et par réunion.

Seuls les administrateurs, personnes physiques, indépendantes, extérieures au Groupe, bénéficieront d'une rémunération au titre de leur mandat.

Le Conseil répartit entre ses administrateurs, la rémunération allouée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires, sur la base des critères ci-dessus et en tenant compte de manière prépondérante, conformément aux recommandations du Code MIDDLENEXT, de la participation effective de ceux-ci aux réunions du Conseil et des Comités.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée générale du 31 mars 2026 de statuer, dans le cadre des résolutions distinctes, sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

4 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, il est précisé les points suivants en matière d'éléments pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange :

- la structure du capital, les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites dans le rapport financier annuel et dans le rapport de gestion aux points 11 et 12 ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis :
 - la privation légale et automatique du droit de vote en cas de défaut de déclaration des franchissements de seuils conformément à l'article L.233-14 du Code de commerce,
 - et la privation du droit de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital de la Société en l'absence de déclaration de franchissement de seuil statutaire, fixé à 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de cette fraction (article 9-4 des statuts) ;
- il n'existe pas de pacte ni autres engagements signés entre actionnaires et connus de la Société ;
 - à l'exception des actions bénéficiant du droit de vote double au titre de l'article L.225-123 du Code de commerce, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont celles fixées par le titre III des statuts et édictées par les articles L.225-17 et suivants et R.225-15 et suivants du Code de commerce ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions de l'article L.225-96 du Code de commerce ;
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions d'administrateurs ou pour les salariés,
- il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui est modifié ou prene fin en cas de changement de contrôle de la Société en dehors :
 - des dispositions particulières portant sur le remboursement anticipé des emprunts dont est caution notre Société,
 - de clauses « intuitu personae » stipulées dans les contrats clients ou fournisseurs.

5 - APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT

Le Code MIDDLENEXT est consultable sur le site www.middlenext.com. Il a été révisé en septembre 2021.

L'application par la Société des recommandations du Code MIDDLENEXT révisé est présentée dans le tableau ci-après :

Recommandations		Respect par la Société
R1	Déontologie des membres du Conseil d'administration	OUI
R2	Conflits d'intérêts	OUI
R3	Composition du Conseil d'administration / Présence de membres indépendants	OUI ¹
R4	Information des membres du Conseil d'administration	OUI
R5	Formation des membres du Conseil d'administration	OUI
R6	Organisation des réunions du Conseil d'administration et des Comités	OUI ⁽²⁾
R7	Mise en place des Comités	OUI
R8	Mise en place d'un Comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et Environnementale des entreprises (« RSE »)	OUI
R9	Mise en place du règlement intérieur	OUI
R10	Choix de chaque membre du Conseil d'administration	OUI
R11	Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	OUI
R12	Rémunération des membres du Conseil d'administration	⁽³⁾
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration	OUI
R14	Relation avec les actionnaires	OUI
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	OUI
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	OUI
R17	Préparation de la succession des dirigeants	OUI
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	OUI
R19	Indemnités de départ	OUI
R20	Régimes de retraites supplémentaires	OUI
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	OUI
R22	Revue des points de vigilance	OUI

(1) Le Conseil d'administration comprend deux (2) administrateurs indépendants.

(2) La tenue des réunions est en adéquation avec l'actualité économique de la Société.

(3) Cf. le point II

Comptes consolidés

DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Chapitre

3



Bureautique

1 - BILAN CONSOLIDÉ

(en Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations Incorporelles	1	58 998	3 009	55 989	56 149
Immobilisations Corporelles	2	28 241	20 269	7 971	6 630
Actifs Financiers	3	3 292	75	3 217	3 406
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		90 531	23 353	67 178	66 185
ACTIFS COURANTS					
Stocks et en cours	4	22 889	3 574	19 315	16 467
Clients et autres débiteurs	5	38 203	563	37 639	47 355
Trésorerie et Equivalents trésorerie	6	1 909		1 909	1 143
TOTAL ACTIFS COURANTS		63 001	4 138	58 863	64 966
TOTAL ACTIF		153 532	27 491	126 041	131 151

PASSIF	Notes	Avant répartition	
		30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital	7	22 000	22 000
Réserves consolidées		58 274	57 310
Résultat net - Part du groupe		-2 931	2 417
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		77 343	81 727
Participation ne donnant pas le contrôle		-	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		77 343	81 727
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	3 012	3 196
PASSIFS NON COURANTS			
Passif d'Impôts différés	8	301	296
Emprunts auprès des étab de crédit à plus d'un an	10	336	605
Passifs financiers long terme	10	3 855	3 034
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		4 492	3 935
PASSIFS COURANTS			
Emprunts auprès des étab de crédit à moins d'un an	10	311	282
Passifs financiers court terme	10	2 775	2 037
Dettes fournisseurs et autres dettes	11	38 108	39 974
Dettes sur immobilisations	12		
TOTAL PASSIFS COURANTS		41 194	42 294
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		126 041	131 151

2 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 & 15	182 790	205 065
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		-117 749	-128 695
Charges de Personnel		-31 059	-33 056
Charges Externes		-34 157	-36 130
Impôts et taxes		-1 505	-1 645
Dotations aux amortissements et dépréciations		-7 125	-7 878
Reprises aux amortissements et provisions		4 707	4 675
Autres produits d'exploitation		1 904	1 349
Autres charges d'exploitation		-279	-805
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-2 473	2 880
Autres produits et charges opérationnels	16	-392	-966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-2 865	1 914
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		97	359
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		97	359
Autres produits et charges financiers		-146	163
Charges d'impôt	8	-16	-20
RÉSULTAT NET		-2 931	2 417
• dont part revenant au Groupe		-2 931	2 417
• dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		2 169 232	2 169 232
Résultat par action (€)		(1,35)	1,11
Résultat dilué par action (€)		(1,35)	1,11
RÉSULTAT NET		-2 931	2 417
Ecart actuariels PIDR		66	-120
Autres éléments du résultat global			
RESULTAT GLOBAL		-2 865	2 297
• dont part revenant au Groupe		-2 865	2 297
• dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net consolidé		-2 931	2 417
Amortissements et dépréciations	17	2 466	3 618
Plus ou moins values de cession	16	-9	-85
Impôts différés	8	5	10
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6	-2 459	18 995
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		-2 928	24 955
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1	0	0
Cessions d'immobilisations incorporelles	16		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2	-1 867	-2 256
Cessions d'immobilisations corporelles	16	9	114
Acquisitions d'actifs financiers	3	-250	-133
Cessions d'actifs financiers	16	437	0
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions des filiales		0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D' INVESTISSEMENT		-1 672	-2 275
Dividendes versés		-1 518	-1 518
Variation des comptes courants		8 301	-20 105
Nouveaux emprunts et passifs financiers	10	1 583	1 708
Remboursements d'emprunts et passifs financiers	10	-3 029	-3 157
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 337	-23 073
VARIATION DE TRESORERIE	6	737	-393
TRESORERIE D'OUVERTURE	6	1 130	1 523
TRESORERIE A LA CLOTURE	6	1 867	1 130

4 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Notes	Capital	Réserves	Résultat	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
30/09/2023		22 000	56 141	2 624	183	80 948	-	80 948
Changements d'estimation		-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat		-	2 624	-2 624	-	-	-	-
Opérations sur capital		-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-1 518	-	-	-1 518	-	-1 518
Résultat de l'exercice		-	-	2 417	-	2 417	-	2 417
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		-	-	-	-	-	-	-
• Ecart actuariels PIDR		-	-	-	-120	-120	-	-120
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-
30/09/2024		22 000	57 247	2 417	63	81 727	-	81 727
Changements d'estimation		-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat		-	2 417	-2 417	-	-	-	-
Opérations sur capital		-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-1 518	-	-	-1 518	-	-1 518
Résultat de l'exercice		-	-	-2 931	-	-2 931	-	-2 931
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		-	-	-	-	-	-	-
• Ecart actuariels PIDR		-	-	-	66	66	-	66
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-
30/09/2025		22 000	58 146	-2 931	129	77 343	-	77 343

5 - NOTE ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations relatives à l'entreprise

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 41, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, et sur la place de Luxembourg.

Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

L'activité du Groupe consiste principalement dans la distribution de fournitures de bureau et de mobilier de bureau.

2. Base de préparation

Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025 sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur dans l'Union Européenne.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a décidé d'utiliser le modèle de compte de résultat par nature issu de la recommandation 2020.01 du 6 mars 2020 de l'ANC.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants, adoptés dans l'Union européenne dont l'application est obligatoire pour cet exercice.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail ;
- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs ;

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée pour les comptes consolidés 2025 les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne mais non entrés en vigueur pour l'exercice considéré ou ceux adoptées par l'IASB mais pas par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Amendement à IAS 21 - Absence de convertibilité ;

● Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 janvier 2026.

3. Méthodes comptables

A - CHOIX DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés dans lesquelles la participation directe ou indirecte du Groupe est inférieure à 20 %, ne sont pas retenues en consolidation, ainsi que celles dont la consolidation ne présenterait pas un caractère significatif à l'échelle des comptes consolidés, du fait de leur faible importance. Toutes les sociétés retenues sont intéressées directement ou indirectement à l'un des métiers du Groupe : imprimerie et arts graphiques, fourniture et équipements de bureau.

B - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés par la méthode d'intégration globale comprennent les comptes de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ceux des filiales significatives dont elle a le contrôle exclusif.

C - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit principalement des concessions, brevets, licences et des contrats clients acquis. Sont classés dans cette rubrique les marques et les logiciels à usage interne. Pour les logiciels, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité.

Les anciennes parts de marché constatées dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été reclassées en goodwill (§. D) en tant qu'élément incorporel non identifiable par application des critères de reconnaissance de la norme IAS 38. Ils font l'objet de tests annuels de dépréciation selon la méthode des DCF (discounted cash-flows) pour la détermination des valeurs d'utilité au niveau des UGT (distribution, imprimerie et magasins) selon la norme IAS 36.

D - GOODWILLS

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés et la quote-part correspondante dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises à la date de prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3, ces écarts de première consolidation sont affectés en priorité aux actifs et aux passifs identifiables des sociétés concernées, et sont amortis sur la durée de vie restant à courir des immobilisations lorsqu'ils sont affectés à des immobilisations amortissables.

Par application de la norme IFRS 3, les goodwills sont inscrits dans le poste « immobilisations incorporelles ».

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwills ne sont plus amortis. En contrepartie les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

IAS 36 « Dépréciation d'actifs », prescrit que ce test de dépréciation soit réalisé, soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le niveau d'analyse auquel FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS apprécie la valeur actuelle des goodwills correspond aux UGT.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs.

● Test de perte de valeur

La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux futurs, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux extrapolés sont ceux de la 5ème année actualisée à l'infini, spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie.

Ces flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses d'évolution issues des tendances dégagées sur les exercices passés, les exercices en cours et le budget prévisionnel de l'exercice N+1 validé par le management.

L'actualisation des flux est effectuée sur la base du coût du capital avant impôt du Groupe. Ces tests de dépréciation sont effectués une fois par an.

E - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité propre des immobilisations. Les durées d'utilité appliquées sont les suivantes :

- Construction 20 et 33 ans
- Matériel et outillage, matériel informatique..... de 3 à 10 ans
- Matériel informatique destiné à la location..... de 2 à 3 ans
- Matériel de transport de 3 à 5 ans
- Mobilier, matériel de bureau..... de 5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations..... de 3 à 10 ans

• Contrats de location - IFRS 16

Conformément à IFRS 16, comptabilisation de tous les contrats de location au bilan, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers) ; à l'exception des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitatives) et des contrats de faible valeur.

La durée de location retenue pour chaque contrat correspond à la durée raisonnablement certaine de location.

Celle-ci correspond à la durée non résiliable ajustée des éléments suivants :

- Les options de résiliation anticipée que le Preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer ;
- Les options de prolongation que le Preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Les actifs sont amortis conformément à la durée retenue du contrat.

Pour les contrats de location immobilière, le cas échéant, la durée d'amortissement des agencements est alignée sur la durée retenue du contrat.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la duration résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe ; ce taux est défini en fonction de la durée du contrat afin de prendre en compte les profils de paiement. Le taux d'emprunt marginal est un taux par défaut, à utiliser uniquement si le taux d'intérêt implicite dans le contrat ne peut pas être facilement déterminé.

F - ACTIFS FINANCIERS

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont évalués au coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur de chaque participation est appréciée sur la base de critères économiques et financiers issus des dernières situations comptables et des perspectives de développement de ladite société. Si cette valeur est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est alors constituée.

G - STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO.

Le coût de revient des stocks de marchandises inclut l'ensemble des coûts constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues.

H - CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. À chaque clôture, ces créances font systématiquement l'objet d'une analyse au cas par cas en vue d'identifier spécifiquement les créances douteuses. Ces dernières font l'objet d'une dépréciation à hauteur du risque d'irrécouvrable calculé sur le montant hors taxes. Par ailleurs, il est constitué une dépréciation en fonction de l'ancienneté des créances.

I - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de clôture est inférieur au coût d'acquisition.

J - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe acquiert le contrôle, les actifs et les passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Selon IFRS 3, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la différence entre la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Au moins une fois l'an, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au titre de ses actifs incorporels.

K - IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR FILIALES ÉTRANGÈRES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés qui sont constatés au bilan et au compte de résultat sont calculés selon la méthode du report variable et résultent :

- des charges et produits pris en compte dans le résultat fiscal au cours d'exercices différents de ceux des comptes annuels ;
- des retraitements et éliminations propres à la consolidation ayant un impact sur le résultat ou les capitaux propres.

Un crédit d'impôt au titre des déficits fiscaux reportables est constaté lorsque la société concernée devient bénéficiaire ou s'il existe une très forte probabilité qu'elle se trouve dans une situation bénéficiaire au cours des exercices suivants.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS constate un impôt différé sur les écarts d'évaluation apparaissant lors de l'acquisition d'une entreprise par le Groupe.

L - AVANTAGES AU PERSONNEL

Conformément à la norme IAS 19, les indemnités de fin de carrière (IFC) sont évaluées selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les écarts résultants du changement d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

En dehors des indemnités de fin de carrière, il n'existe aucun autre engagement à provisionner au titre des avantages au personnel.

M - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité du groupe est la vente de fournitures et mobilier de bureau, transport inclus, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison et donc du transfert de propriété. Les contrats conclus avec les clients portent uniquement sur des conditions tarifaires et des taux de remises de fin d'année en fonction des paliers de chiffre d'affaires annuels. Les prestations de services facturées sont accessoires au chiffre d'affaires (ex prestations de montage ou de stockage).

Le groupe peut avoir des contrats cadres d'une durée supérieure à un an notamment pour les marchés publics mais avec des conditions tarifaires révisables chaque année, il n'y a pas d'engagement sur des volumes ou des montants de facturation.

4. Sociétés consolidées

Sociétés intégrées globalement		% Intérêt		Méthode de conso	Secteurs d'activité	
Noms	Sièges	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	A	B
FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS	Courbevoie 92400 N° SIREN 969 504 133	SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE			HOLDING	
FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS	Bruxelles 1050 BELGIQUE	100,00	100,00	IG	*	
FIDUCIAL BUREAUTIQUE	Courbevoie 92400 N° SIREN 955 510 029	100,00	100,00	IG	*	
FIDUCIAL OFFICE STORES	Courbevoie 92400 N° SIREN 358 501 633	100,00	100,00	IG		*
FOS ESPAGNE	Barcelone 08010 ESPAGNE	100,00	100,00	IG	*	
FOS LUXEMBOURG	Luxembourg L 1952 LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	*	

A : Distribution – B : Autres activités – IG : Intégration Globale

● A - Variations de périmètre

Au cours de l'exercice le périmètre n'a subi aucune modification.

● B - Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 30 septembre.

5. Notes complémentaires aux comptes consolidés

5-1 : Notes complémentaires aux comptes de bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles et Goodwills

Les mouvements des valeurs brutes et des dépréciations cumulées s'analysent de la façon suivante :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Augment.	Dimin.	30/09/2025
Valeur brute				
Goodwill	58 573			58 573
Autres immobilisations incorporelles	426			426
VALEUR BRUTE	58 998	-	-	58 998
Amortissements et dépréciations				
Goodwill	2 532	160		2 692
Autres immobilisations incorporelles	317	0		317
Amortissements et dépréciations cumulés	2 849	160	-	3 009
VALEUR NETTE	56 149			55 989

Ventilation des Goodwills :

UGT (en Milliers d'€uros)	Valeur brute	Provision cumulée	Valeur nette 2025
Distribution	57 607	2 492	55 115
Autres Activités	966	200	766
TOTAL	58 573	2 692	55 881

Sont affectés en Goodwills :

- d'une part, les écarts d'acquisition existant sous l'ancien référentiel CRC 99-02 pour des valeurs nettes de 10,3 M€ (Distribution) et 0,5 M€ (Autres activités) ;
- d'autre part, les anciennes parts de marchés, concernant les branches distribution et autres activités, reclassées désormais en Goodwill pour un montant de 45,0 M€.

• Test de valeur des goodwills :

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan, notamment des goodwills, avec les performances économiques futures.

Nous n'avons identifié que deux secteurs d'activité au sens de la norme IFRS 8 :

- L'activité de distribution en B to B avec une activité de logistique et de livraison qui

concerne Fiducial Bureautique et ses filiales. L'ensemble des décisions de gestion de cette UGT sont prises par un comité de direction unique commun à l'ensemble des pays.

- Les « autres activités » concernent la Holding et la société FOS Stores qui exploite des magasins de commerce de détail.

Les UGT (unités génératrices de trésorerie) correspondent aux deux secteurs d'activités du Groupe décrites ci-dessus avec notamment l'activité distribution de fournitures de bureau qui représente plus de 99 % du Chiffre d'affaires consolidé.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité des actifs consiste en l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés (méthode des DCF) reposant sur les principales hypothèses suivantes :

- Les tests sont réalisés début décembre de manière à pouvoir disposer des comptes de l'exercice sous revue, des budgets de l'exercice suivant et des premières tendances issues du nouvel exercice.
- La valeur retenue à la clôture au titre de la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Le goodwill affecté à l'activité distribution représente 57,6 M€ en valeur brute et 55,1 M€ en valeur nette. Les principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilité sont les suivantes :

- Les cash-flows sont évalués à partir des budgets de l'exercice 2026 et des meilleures prévisions qu'il nous est possible de faire dans la conjoncture actuelle sur une période de 5 ans ;
- Prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2% et d'un taux d'EBITDA de 4% ;
- Taux d'actualisation de 9,0%, qui a été déterminé à partir d'un taux de placement sans risque (3,3%), d'une prime de risque marché actions (5,2%) et d'un coefficient bêta de risque spécifique au secteur (1,1).

Sous ces hypothèses, l'actualisation des cash-flows futurs fait ressortir une valeur recouvrable de l'activité distribution de 110,1 M€ et n'entraîne pas de dépréciation dans le compte de résultat au 30/09/2025, à l'exception du goodwill affecté sur notre activité au Luxembourg que nous avons déprécié de 160 K€.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Par ailleurs le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'UGT activité distribution de fournitures de bureau, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux d'EBITDA/CA.

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation génère une réduction de 13,4 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas de dépréciation des goodwills.

Une diminution de 15% de l'EBITDA génère une réduction de 14,7 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas de dépréciation des goodwills.

Le goodwill affecté aux autres activités représente 0,8 M€ en valeur nette. Les principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilité sont les suivantes :

- Les cash-flows sont évalués à partir des budgets de l'exercice 2026 et des meilleures prévisions qu'il nous est possible de faire dans la conjoncture actuelle sur une période de 5 ans ;
- Prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2% et d'un taux d'EBITDA de 5% ;

- Taux d'actualisation de 9,0%, qui a été déterminé à partir d'un taux de placement sans risque (3,3%), d'une prime de risque marché actions (5,2%) et d'un coefficient bêta de risque spécifique au secteur (1,1).

Sous ces hypothèses, l'actualisation des cash-flows futurs fait ressortir une valeur recouvrable de l'activité de 1,5 M€ et n'entraîne pas de dépréciation dans le compte de résultat au 30/09/2025.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Par ailleurs le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'UGT de l'activité, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux d'EBITDA/CA.

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation génère une réduction de 10,8 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas de dépréciation des goodwills.

Une diminution de 15% de l'EBITDA génère une réduction de 13,1 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas de dépréciation des goodwills.

Note 2 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et des amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Autres mouv.	Augment. et réeval.	Dimin.	30/09/2025
Valeur brute					
Terrains, constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques	5 349	-	70		5 419
Autres immobilisations corporelles	5 589	-	211	33	5 767
Droits d'utilisations sur immos corporelles	14 391	-	4 320	1 659	17 052
Avances et acomptes sur immobilisations	0	-	3		3
VALEUR BRUTE	25 329	-	4 604	1 692	28 241
Amortissements et dépréciations					
Terrains, constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques	4 389	-	213		4 602
Autres immobilisations corporelles	4 959		236	33	5 162
Droits d'utilisations sur immos corporelles	9 352		2 813	1 659	10 506
Amortissements et dépréciations cumulés	18 699	-	3 262	1 692	20 269
VALEUR NETTE	6 630	-	-	-	7 971

• Contrat de crédit bail au 30/09/2025

(en Milliers d'€uros)	Valeur Brute	Amort.	VNC
Autres immobilisations corporelles	1 159	442	717

Note 3 - Actifs financiers non courants

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Augment.	Dimin.	30/09/2025
Valeur brute				
Autres titres immobilisés	10	-	-	10
Dépôts et cautionnements	1 398	155	208	1 346
Prêts organismes collecteurs du 1 % logement	2 071	95	229	1 937
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
VALEUR BRUTE	3 479	250	437	3 292
Dépréciations				
Autres titres immobilisés	3	-	-	3
Dépôts et cautionnements	70	3	-	73
Prêts organismes collecteurs du 1 % logement	-	-	-	-
DEPRÉCIATIONS CUMULÉES	72	3	-	75
VALEUR NETTE	3 406	-	-	3 217

4 - Stocks

L'évolution des valeurs brutes et des dépréciations est la suivante :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2025	30/09/2024
Stocks de marchandises	22 683	20 447
Autres stocks (1)	206	182
VALEUR BRUTE	22 889	20 629
Dépréciations	3 574	4 162
VALEUR NETTE	19 315	16 467

(1) Il s'agit de stocks d'emballages pour FIDUCIAL BUREAUTIQUE.

Dépréciation des stocks :

Au 30/09/2024	4 162
Entrée de périmètre	
Dotations	3 580
Reprises	-4 167
Au 30/09/2025	3 574

Les provisions pour dépréciations de stocks au 30/09/2025 intègrent un montant de provision sur les produits COVID de 1 320 K€ contre 1 663 K€ au 30/09/2024. Cette provision tient compte des dates de péremption et de l'obsolescence des produits. Le solde des provisions est justifié par les mises au rebut, les écarts d'inventaire, les remplacements de produits et toute la démarque qui est enregistrée chaque année.

Note 5 - Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en Milliers d'€uros)	Valeurs brutes au		Variation
	30/09/2025	30/09/2024	
Avance et acomptes	4 247	2 365	1 882
Créances clients brut	22 944	25 620	-2 676
Créances sociales	157	178	-21
Créances fiscales	1 946	2 340	-394
Autres créances	7 649	14 999	-7 350
Charges constatées d'avance	1 260	2 670	-1 410
SOUS TOTAL AUTRES CRÉANCES	11 012	20 187	-9 175
TOTAL	38 203	48 171	-9 969

L'ensemble de ces postes ont une échéance à moins d'un an, exception faite des avances sur frais de déplacement consenties au personnel dont le montant est peu significatif et ne donne donc pas lieu à actualisation.

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe a mis en place un nouveau programme de cession de créances. Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9, le Groupe a décomptabilisé les créances cédées assorties d'une assurance-crédit.

Le montant des créances cédées et décomptabilisées au 30 septembre 2025 est de 10 963 K€, contre 15 166 K€ au 30 septembre 2024.

Evolution des dépréciations :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Dotations	Reprises	30/09/2025
Dépréciations sur clients et comptes rattachés	572	215	413	231
Dépréciations sur clients douteux	244	72	127	332
Provision autres débiteurs				
TOTAL	816	287	540	563

Les reprises de dépréciations des créances clients sont liées soit aux encaissements reçus, soit aux pertes définitives constatées sur ces créances.

Echéancier des créances clients :

(en Milliers d'€uros)	Non échus	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients brutes	17 121	3 957	1 038	174	224	22 514
Créances clients douteux	18	1	0	5	406	430
Créances clients provisions	16	1	83	35	96	231
Créances clients douteux provisions	-	0	0	3	329	332

Note 6 - Variation du BFR et de la trésorerie**6.1 Variation du BFR :**

(en Milliers d'€uros)	Valeurs brutes au		Variation
	30/09/2025	30/09/2024	
Stocks	22 889	20 629	-2 260
Avances et acomptes	4 247	2 365	-1 882
Créances clients brut	22 944	25 620	2 676
Autres créances	5 941	6 815	874
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 021	55 428	-592
Dettes fournisseurs	25 955	27 928	-1 973
Dettes fiscales et sociales	7 115	7 757	-642
Autres dettes hors compte courant	5 037	4 289	748
TOTAL PASSIF CIRCULANT	38 108	39 974	-1 867
VARIATION DU BFR	17 913	15 454	-2 459

6.2 Trésorerie et équivalent de trésorerie :

	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Placements de trésorerie	-	-	-
Disponibilités	1 909	1 143	766
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 909	1 143	766
Concours bancaires	-42	-13	-29
TOTAL PASSIF CIRCULANT	-42	-13	-29
TRESORERIE NETTE	1 867	1 130	737

Au 30/09/2025, nous détenons un compte bancaire en dollars pour 1 040 K USD dont la contre valeur en euros au bilan a été évaluée au taux de clôture à 886 K€. L'écart de conversion au 30/09/2025 est comptabilisé en résultat financier.

Note 7 - Information sur le capital

Au 30 septembre 2025, le capital social s'élève à 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions de même catégorie, entièrement libérées, émises au pair.

Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice.

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne détient et n'a détenu aucune action d'autocontrôle au cours de l'exercice.

Note 8 - Intégration fiscale et impôts différés

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS bénéficie du régime d'intégration dans le cadre de son périmètre français.

Cette convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt (exigible ou différé) ne figure donc dans les états financiers au 30/09/2025 au titre du périmètre français.

Les impôts différés s'appliquant aux filiales étrangères concernent uniquement le retraitement des fonds de commerce.

Les impôts différés du Groupe (France et étranger) correspondent à :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2025	30/09/2024
Retraitement crédit-bail	2	2
Retraitement dépréciations fonds de commerce	-303	-298
Autres retraitements		
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	-301	-296
Actifs d'impôts différés	-0	-0
Passifs d'impôts différés	-301	-296
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	-301	-296

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

La base d'impôts différés sur les filiales intégrées est :

Base impôts différés sociétés françaises en K€	30/09/2025	30/09/2024
Différences temporaires fiscalités locales :	-	-
• Organic	181	208
• Participation des salariés	-	-
• Provisions congés payés	-	-
Provisions pour départ à la retraite	-1 303	-1 376
Provisions pour réparations	-	-
Retraitement IFRS 16	-618	-696
Retraitement provisions fonds de commerce	-13	-14
Autres retraitements	-	-
TOTAL BASE IMPÔTS DIFFÉRÉS	-1 753	-1 878

• Charge d'impôt

	30/09/2025	30/09/2024
Impôts exigibles	11	10
Impôts différés	5	10
TOTAL	16	20

Variation des impôts différés

	30/09/2025	Variation	30/09/2024
Actifs d'impôts différés	-0	-0	-0
Passifs d'impôts différés	-301	5	-296
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	-301	5	-296
Variation		5	
Incidence Résultat		5	
Variation		5	

Note 9 - Provisions pour risques et charges

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Écarts actuariels	Dotations	Reprises		30/09/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et risques	1 670		137	- 257		1 550
Provisions avantages au personnel - IFC	1 526	-66	17	-4	-11	1 461
Provisions pour autres charges	-					-
TOTAL	3 196	-66	154	-261	-11	3 012

Les provisions pour risques et charges couvrent des risques sociaux liés notamment à des procédures individuelles ou collectives engagées.

Avantages au personnel

En outre, les provisions relatives aux indemnités de fin de carrière ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IAS 19 pour un montant de 1,3 M€.

Hypothèses retenues pour le calcul des Indemnités de Fin de Carrière :

- Taux de rotation :
 - Très faible si < à 5%
 - Faible entre 5 et 10%
 - Moyen entre 10 et 15%
 - Fort si + 15%
- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
- Augmentation des salaires : 2% constant
- Age de départ à la retraite : 67 ans

- Taux de Charges sociales : Entre 24.78 % et 36% selon la CSP
- Taux d'actualisation Iboxx Euro Corporates AA 10+ : 3.73 %
- Base : départ volontaire
- Table de mortalité par génération de 2005 (TGH05 et TGF05) distinguant les hommes et les femmes.
- Les conventions collectives :
 - Papeterie, librairie, fournitures de bureau, bureautique et informatique.
 - Imprimerie de labeur et industries graphiques.

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Écarts actuariels	Dotations	Reprises		30/09/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Médailles du travail	149		13	-4		158
Provisions pour IFC	1 376	-66	4		-11	1 303
TOTAL	1 526	-66	17	-4	-11	1 461

Note 10 - Passifs financiers

	2024	Souscrip. Exercice	Remb. exercice	Autres var. de trésor.	Var. hors trésorerie	2025
Emprunts auprès des établissements de crédit						
Emprunts auprès des établissements de crédit et crédit bail	874	-	-269	-	-	605
Concours bancaires courants	13			29		42
Passif financiers						
Passif sur contrat (IFRS 16)	5 071	1 583	-2 761	-	2 736	6 630
Dettes financières diverses	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 958	1 583	-3 029	29	2 736	7 277

● Analyse par échéance

Les échéances des passifs financiers sont les suivantes :

(en Milliers d'€uros)	Montant	Échéances		
		1 an	Entre 1 an et 5 ans	Au-delà de 5 ans
2025				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts auprès des établis. de crédit et crédit bail	605	269	336	-
Concours bancaires courants	42	42	-	-
Passif financiers				
Passif sur contrat (IFRS 16)	6 630	2 775	3 855	-
Dettes financières diverses			-	-
TOTAL	7 277	3 086	4 191	-
2024				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts auprès des établis. de crédit et crédit bail	874	269	605	-
Concours bancaires courants	13	13	-	-
Passif financiers				
Passif sur contrat (IFRS 16)	5 071	2 037	3 034	-
Dettes financières diverses	-	-		
TOTAL	5 958	2 319	3 639	-

● Analyse par devises

(en Milliers d'€uros)	Total	Devises	
		Euros	Autres devises
2025			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts auprès des établis. de crédit et crédit bail	605	605	-
Concours bancaires courants	42	42	-
Passif financiers			
Passif sur contrat (IFRS 16)	6 630	6 630	-
Dettes financières diverses	-	-	-
TOTAL	7 277	7 277	-
2024			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts auprès des établissements de crédit et crédit bail	874	874	-
Concours bancaires courants	13	13	-
Passif financiers			
Passif sur contrat (IFRS 16)	5 071	5 071	-
Dettes financières diverses	-	-	-
TOTAL	5 958	5 958	-

• Analyse par taux

(en Milliers d'€uros)	Total	Taux	
		Fixe	Variable Swapé
2025			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts auprès des établis. de crédit et crédit bail	605	605	-
Concours bancaires courants	42	42	-
Passif financiers			
Passif sur contrat (IFRS 16)	6 630	6 630	-
Dettes financières diverses	-	-	-
TOTAL	7 277	7 277	-
2024			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts auprès des établis. de crédit et crédit bail	874	874	-
Concours bancaires courants	13	13	-
Passif financiers			
Passif sur contrat (IFRS 16)	5 071	5 071	-
Dettes financières diverses	-	-	-
TOTAL	5 958	5 958	-

• Crédit bail financier

Nombre de contrats	VNC	Montant CRD (*)	Redevances		
			À moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	À plus de 5 ans
1	717	605	269	336	-

* CRD = Capital Restant Dû

Les redevances sont calculées sur la base du taux en vigueur au 30/09/2025.

Note 11 - Dettes fournisseurs et autres dettes

(en Milliers d'€uros)	Valeurs brutes au		Variation
	30/09/2025	30/09/2024	
Dettes fournisseurs	25 955	27 928	-1 973
Dettes sociales	4 216	4 273	-57
Dettes fiscales	2 899	3 484	-585
Autres dettes	5 037	4 289	748
TOTAL	38 108	39 974	-1 867

Les autres dettes correspondent principalement aux soldes créditeurs clients, aux remises, rabais, ristournes à établir, aux autres créditeurs et comptes courants.

Echéancier des dettes fournisseurs

(en Milliers d'€uros)	Non échus	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Dettes fournisseurs	25 550	271	114	-154	174	25955

Note 12 - Dettes sur immobilisations

Néant.

Note 13 - Détail des actifs et passifs par catégorie

Les actifs et passifs financiers par catégorie au 30 septembre 2025 se détaillent comme suit :

(en Milliers d'€uros)	Au 30/09/2025 valeur au bilan	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS9 sur les instruments financiers			Juste valeur	Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
		Prêts et créances au coûts amortis	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres		
Autres titres immobilisés	7	-	7	-	7	-
Prêts versés 1% logement	1 937	1 937	-	-	1 937	-
Dépôts et cautionnement	1 273	1 273	-	-	1 273	-
Autres immobilisations Financières	-	-	-	-	-	-
ACTIFS NON COURANTS NETS	3 217	3 210	7	-	3 217	-
Avances et acomptes versés	4 247	4 247	-	-	4 247	-
Clients	22 380	22 380	-	-	22 380	-
Créances diverses	11 012	9 752	-	-	9 752	1 260
Trésorerie	1 909	-	1 909	-	1 909	-
ACTIFS COURANTS NETS	39 548	36 379	1 909	-	38 288	1 260

(en Milliers d'€uros)	Au 30/09/2025 valeur au bilan	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Juste valeur	Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
		Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres		
Emprunts auprès des étab. de crédit à plus d'un an	336	336	-	-	336	-
Passifs financiers long terme	3 855	3 855	-	-	3 855	-
PASSIFS NON COURANTS	4 191	4 191	-	-	4 191	-
Emprunts auprès des étab. de crédit à moins d'un an	311	269	42	-	311	-
Passifs financiers court terme	2 775	2 775	-	-	2 775	-
Fournisseurs	25 955	25 955	-	-	25 955	-
Autres dettes courantes	7 115	4 216	-	-	4 216	2 899
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	5 037	5 037	-	-	5 037	-
PASSIFS COURANTS	41 194	38 252	42	-	38 294	2 899

Ventilation des actifs et passifs financiers à la juste valeur :

Le tableau ci-après présente les instruments financiers à la juste valeur répartis par niveau :

- **Niveau 1** : instruments financiers cotés sur un marché actif ;
- **Niveau 2** : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée par des comparaisons avec des transactions de marchés observables sur des instruments similaires ou basée sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent seulement des données de marchés observables ;
- **Niveau 3** : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée intégralement ou en partie à l'aide d'une méthode d'évaluation basée sur une estimation non fondée sur des prix de transactions de marché sur des instruments similaires.

(en Milliers d'€uros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Autres titres immobilisés	-	7	-	7
Equivalent de trésorerie	-	1 909	-	1 909
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	-	1 916	-	1 916
Emprunts auprès des étab de crédit	-	42	-	42
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-	42	-	42

5-2 : Notes complémentaires au compte de résultat

Note 14 - Analyse du Chiffre d'Affaires

Par type de revenus, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2025	30/09/2024
Ventes nettes de produits	175 476	197 371
Ventes nettes de services	7 314	7 695
TOTAL	182 790	205 065

Note 15 - Données sectorielles par secteur d'activité

Nous n'avons identifié que deux secteurs d'activité au sens de la norme IFRS 8 :

- L'activité de distribution en B to B avec une activité de logistique et de livraison qui concerne Fiducial Bureautique et ses filiales. L'ensemble des décisions de gestion de cette UGT sont prises par un comité de direction unique commun à l'ensemble des pays ;
- Les « autres activités » concernent la Holding et la société FOS Stores qui exploite des magasins de commerce de détail.

Conformément aux critères d'identification de la norme IFRS 8, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS présente une information selon 2 secteurs d'activité.

Secteurs d'activité (en Milliers d'€uros)	30/09/2025			30/09/2024		
	Distribution	Autres activités	Total Consolidé	Distribution	Autres activités	Total Consolidé
Chiffre d'affaires externe	181 242	1 547	182 790	203 733	1 332	205 065
Ventes intersectorielles	5 424	13	5 437	6 274	709	6 983
Résultat opérationnel courant	-2 123	-350	-2 473	3 271	-391	2 880
Coût de l'endettement financier net	-228	325	97	-135	494	359
Autres charges et produits opérationnels	-389	-4	-392	-980	13	-966
Total Actif	117 414	8 627	126 041	114 240	16 911	131 151
Total Passif (hors capitaux propres)	46 989	1 709	48 698	47 358	2 067	49 424
Charges d'amortissements	2 989	269	3 258	3 206	262	3 468
Autres charges calculées nettes (provisions)	846	-6	840	253	12	265
Investissements de l'exercice	1 991	126	2 117	2 001	387	2 389

● Analyse par pays

Chiffre d'Affaires (en Milliers d'€uros)	30/09/2025		30/09/2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
France	169 162	92,5%	189 481	92,4%
Europe	13 627	7,5%	15 584	7,6%
TOTAL	182 790	100,0%	205 065	100,0%

Actifs non courants (en Milliers d'€uros)	30/09/2025		30/09/2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Immobilisation incorporelles	55 989	83,3%	56 149	84,8%
Immobilisation corporelles	7 971	11,9%	6 630	10,0%
Actifs financiers	3 217	4,8%	3 406	5,1%
TOTAL	67 178	100,0%	66 185	100,0%
France	62 163	92,5%	60 819	91,9%
Europe	5 014	7,5%	5 367	8,1%
TOTAL	67 178	100,0%	66 185	100,0%

Investissements (en Milliers d'€uros)	30/09/2025		30/09/2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Immobilisation incorporelles	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisation corporelles	1 867	88,2%	2 256	94,4%
Actifs financiers	250	11,8%	133	5,6%
TOTAL	2 117	100,0%	2 389	100,0%
France	2 001	94,5%	2 188	91,6%
Europe	117	5,5%	201	8,4%
TOTAL	2 117	100,0%	2 389	100,0%

Note 16 - Autres produits et charges opérationnels

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en Milliers d'€uros)	30/09/2025	30/09/2024
Autres produits opérationnels non courants	14	20
Produits cessions immobilisations	443	114
Reprises de provisions pour risques et charges	272	224
AUTRES PRODUITS	730	358
Autres charges opérationnelles non courantes	370	658
VNC immobilisations cédées	434	29
Dotations aux provisions pour risques et charges	318	637
AUTRES CHARGES	1 122	1 324
Autres produits et charges opérationnels	-392	-966

Les autres produits et charges opérationnelles non courants correspondent principalement aux éléments suivants :

- Indemnités de départ de salariés : 349 K€

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges correspondent principalement aux éléments suivants (cf note 9) :

- Reprises de provisions pour litiges salariés : 272 K€
- Dotation aux provisions pour litiges salariés : 159 K€
- Dépréciation du goodwill du Luxembourg : 160 K€

Note 17 - Amortissements et dépréciations

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Dépréciation du Goodwill			
- Amortissements des immobilisations	2	3 258	3 468
- Dépréciations sur immobilisations		167	162
- Dépréciations sur actifs circulants	4 & 5	3 867	4 410
- Provisions pour risque et charges	9	154	478
TOTAL DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		7 445	8 518
Reprises sur amortissements et dépréciations			
- Reprises d'amort.et dépréciations	4 & 5	4 707	4 675
- Reprises de dépréciations financières			
- Reprises d'amort. et dépréciations non courants	16	272	224
TOTAL REPRISES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		4 979	4 900

5-3 : Autres notes

5.3.1 - Transactions avec les parties liées et rémunération des principaux dirigeants

A - Transactions avec les parties liées

Nature des transactions (en Milliers d'€uros)	Montant au 30/09/2025		Montant au 30/09/2024	
	Éch.	Parties liées	Éch.	Parties liées
Actifs courants				
Créances clients	< 1an	1 407	< 1an	1 782
Créances diverses dont Compte courant	< 1an	5 071	< 1an	13 372
Passifs courants				
Dettes fournisseurs	< 1an	191	< 1an	3 217
Dettes diverses dont Compte courant	< 1an	-		-
Au compte de résultat				
Chiffre d'Affaires - Vente de marchandises		6 271		6 842
Charges externes - Loyers, redevance, location matériel		8 834		11 659
Charges financières		-		-
Produits de trésorerie		1 083		1 352

B - Rémunération des principaux dirigeants

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions exercées auprès des sociétés du Groupe.

Les rémunérations brutes versées aux membres du Comité de direction au titre de l'exercice 2024/2025 prises en charge par le Groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, s'élèvent à 566,2 K€.

5.3.2 - Effectifs par catégorie et par activité

Par catégorie	30/09/2025	30/09/2024
Cadres	170	175
Agents de maîtrise	65	66
Employés et ouvriers	392	419
TOTAL	627	660

Par secteur d'activité	30/09/2025	30/09/2024
Distribution	617	648
Autres activités	10	12
TOTAL	627	660

5.3.3 - Engagements hors bilan

En Milliers d'€uros	Engagements donnés			Dont créances avec entreprises liées	Engagements reçus			Dont créances avec entreprises liées
	Avals, cautions	Autres	Total		Avals, cautions	Autres	Total	
2025								
A 1 an	300	1 861	2 161	1 861	300		300	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-			-	-	-	-
Au delà de 5 ans	52	36 799	36 851	36 851		3 140	3 140	3 140
2024								
A 1 an	100		100		100		100	-
Entre 1 an et 5 ans		3 527	3 527	3 527		-	-	-
Au delà de 5 ans	52	33 272	33 324	33 324		3 140	3 140	3 140

Les autres engagements hors bilan correspondent à des avoirs commerciaux consentis par des sociétés liées au profit des sociétés du groupe ainsi qu'à des abandons de créances consentis par des sociétés du groupe au profit de sociétés liées, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

• Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

5.3.4 - Honoraires des Commissaires aux comptes

(en Milliers d'€uros)	Cabinet Escoffier	Cabinet Borel & Associés	Exco	Everfi	Olivier De Bonhomme	TOTAL
Honoraires relatifs aux missions légales de certification	52,8	49,0	40,0	40,0	11,5	193,3
Honoraires relatifs aux autres services		25,0				25,0
TOTAL	52,8	74,0	40,0	40,0	11,5	218,3

5.3.5 - Engagements donnés aux établissements de crédit au 30 septembre 2025

Néant.

5.3.6 - Facteurs de risques financiers

L'analyse des risques financiers est développée au paragraphe 3.2 « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport d'activité.

5.3.7 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2025**, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2 - FONDAMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014.

3 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risques identifiés

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et de ce fait à reconnaître des goodwill en consolidation. Dans les comptes consolidés clos au 30 septembre 2025, les goodwill comptabilisés sont significatifs (55.881 K€).

La note 3.D – Goodwills de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment que les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés et la quote-part correspondante dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises lors de la prise de contrôle. Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis et font l'objet de tests de dépréciation annuels au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie.

A la clôture de chaque exercice, la direction s'assure, par le biais de tests de dépréciation réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie, que la valeur comptable de ces goodwill ne présente pas de risque de perte de valeur.

Des facteurs internes, tels que les décisions stratégiques prises ou des facteurs externes tels que l'évolution des environnements économiques, dans lesquels évoluent les activités identifiées, sont susceptibles d'affecter les rendements attendus.

Ces évolutions nécessitent une approche critique sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction pour la détermination de ces valeurs ainsi que sur le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calculs. Nous avons considéré qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe en fonction des normes en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons notamment apprécié :

- Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport aux environnements économiques et financiers dans lesquels les activités testées opèrent ;
- La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les estimations opérationnelles de la direction ;
- La cohérence du taux d'actualisation retenu ;
- L'analyse de la sensibilité de la valeur des goodwill faite par la direction en fonction des variations des principales hypothèses retenues.

Nous avons, par ailleurs, apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs incorporels dans l'annexe aux états financiers consolidés de la société.

4 - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5 - AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus

par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondant à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS** par l'assemblée générale du 29 mars 2024 pour EVERFI ainsi que pour EXCO & ASSOCIES.

Au 30 Septembre 2025, EVERFI et EXCO & ASSOCIES étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption. Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

6 - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7 - RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Dardilly et Paris, le 30 Janvier 2026

Les Commissaires aux Comptes inscrits

Cabinet EVERFI
Emmanuelle VICENTE

EXCO & ASSOCIÉS
François VERDIER

Cabinet EVERFI
3 chemin du Jubin - Bâtiment 1
69570 Dardilly

EXCO & ASSOCIÉS
42 avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

Membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM et de PARIS

Comptes annuels

De FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Chapitre

4



Logistique

1 - BILAN

(en Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	1	24 180	-	24 180	23 480
• Créances rattachées à des participations	1	-	-	-	-
• Autres titres immobilisés		-	-	-	-
• Autres immobilisations financières	1	3	-	3	2
TOTAL I		24 183	-	24 183	23 482
Stocks et en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances d'exploitation :					
• Créances clients	3 & 4	99	-	99	426
• Autres	4	18 433	-	18 433	18 979
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		12	-	12	15
TOTAL II		18 544	-	18 544	19 420
Charges constatées d'avance	3 & 4	21	-	21	21
Charges à répartir		-	-	-	-
TOTAL III		21	-	21	21
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)		42 748	-	42 748	42 923

PASSIF	Notes	Avant répartition	
		30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2	22 000	22 000
Primes d'émission			-
Réserve légale		1 849	1 685
Réserves réglementées			-
Autres réserves			-
Report à nouveau		17 174	17 302
Résultat de l'exercice		1 475	1 554
Provisions réglementées		-	-
TOTAL I		42 498	42 541
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL II		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL III		-	-
DETTES			
Dettes financières :			
• Emprunts/dettes établissements de crédit	4	-	-
• Emprunts/dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes d'exploitation :			
• Fournisseurs	3 & 4	206	380
• Dettes fiscales et sociales	3 & 4	19	2
• Autres	4	25	-
Dettes sur immobilisations		-	-
TOTAL IV		250	382
Produits constatés d'avance			
		-	-
TOTAL V		-	-
TOTAL DU PASSIF (I + II +III +IV+V)		42 748	42 923

2 - COMPTE DE RÉSULTAT

(en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue - Biens et services		280	260
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		280	260
Production stockée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises s/provisions et transferts de charges		-	-
Autres produits		-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		280	260
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation de stock		-	-
Autres achats externes		706	715
Impôts, taxes et assimilés		3	3
Charges de personnel :			
• Salaires et traitements		-	-
• Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
• Dotations aux amortissements s/immob.		-	-
• Dotations aux dépréciations s/immob.		-	-
• Dotations aux dépréciations s/actif circulant		-	-
Dotations aux provisions		-	-
Autres charges		2	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		711	719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-431	-459

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Produits de participation		1 500	1 500
Revenus de valeurs mobilières		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		430	602
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
Différences de change		-	-
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5	1 930	2 102
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		24	89
Différences de change		-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	5	24	89
RÉSULTAT FINANCIER	5	1 906	2 013
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 475	1 554
Produits sur opérations de gestion		-	-
Produits sur opérations en capital		-	-
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6	-	-
Charges sur opérations de gestion		-	-
Charges sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	-	-
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	7	-	-
RÉSULTAT NET		1 475	1 554

3 - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque les résultats des sociétés concernées le justifient et en particulier lorsque la valeur des titres devient supérieure à la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent. Elles ne sont constituées que lorsque la société a atteint la phase d'exploitation normale et/ou lorsque l'écart avec le plan de développement prévisionnel est significatif.

● Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- a) des impôts à payer sur certains montants inclus dans la situation nette qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à taux réduit ;
- b) des impôts à payer ou payés d'avance relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents.

● Consolidation

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est membre d'un Groupe qui consolide et est l'entreprise consolidante du Groupe.

● Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler.

2. Notes explicatives sur les états financiers

Note 1 - Immobilisations financières

(en Milliers d'€uros)	30/09/2024	Augment.	Dimin.	30/09/2025
Titres de participation	23 480	700	-	24 180
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2	1	-	3
VALEUR BRUTE	23 482	701	-	24 183
Dépréciations cumulées	-	-	-	-
VALEUR NETTE	23 482	701	-	24 183

Note 2 - Capital social

Le capital social au 30 septembre 2025 s'élève à 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions émises au pair..

Note 3 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(en Milliers d'€uros)	Charges à payer	Produits à recevoir	Charges constatées d'avance	Intérêts courus bancaires
Honoraires	168	-	16	-
Publications, annonces et insertions	3	-	3	-
Cotisations	-	-	2	-
Impôts et taxes	3	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Assurances	25	25	-	-
Plaquette	1	-	-	-
TOTAL	200	25	21	-

Note 4 - Échéances des créances et des dettes

État des créances (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, dépôts et cautions	3	-	3
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	99	99	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat : Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	319	319	-
Groupe et associés	18 088	18 088	-
Débiteurs divers	26	26	-
Charges constatées d'avance	21	21	-
TOTAL GÉNÉRAL	18 556	18 553	3
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

État des dettes (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts à 1 an maximum à l'origine			-	-
Emprunts à plus d'un 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	206	206	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	19	19	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	25	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	250	225	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

Note 5 - Résultat financier

Le résultat financier (+ 1 906 K€) enregistre des charges liées à l'endettement, des produits de placements de trésorerie, ainsi que des dividendes de filiales pour un montant de 1 500 K€.

Note 6 - Résultat exceptionnel

N/A.

Note 7 - Intégration fiscale

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS bénéficie du régime d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt ne figure donc dans les états financiers au 30/09/2025.

Note 8 - Postes du bilan, compte de résultat concernant les entreprises liées

(en Milliers d'€uros)	Montants concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société à une participation
Titres de participations	24 180	-
Créances clients	99	-
Créances sur participations	-	-
Autres créances	18 088	-
Dettes fournisseurs	1	-
Autres dettes	25	-
Produits de participation	1 500	-
Charges financières	24	-
Intérêts et produits assimilés	430	-

Les avances en compte courant ont été rémunérées au taux de 2,20% sur l'exercice.

Note 9 - Engagements financiers

En Milliers d'€uros	Engagements donnés			Engagements reçus		
	Avals, cautions	Autres	Total	Avals, cautions	Autres	Total
2025						
A 1 an	-	-	-	-	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-	-	-	-	-
Au delà de 5 ans	-	-	-	-	7 902	7 902
2024						
A 1 an	-	-	-	-	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-	-	-	-	-
Au delà de 5 ans	-	-	-	-	7 902	7 902

(*) dont entreprises liées

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	30/09/2025	30/09/2024
Emprunts garantis par des sûretés réelles	-	-

Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations (en Euros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur nette comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
1) Filiales à plus de 50 %						
FIDUCIAL BUREAUTIQUE	20 000 000	61 389 303	100 %	23 383 630	-3 293 079	172 453 871
FIDUCIAL OFFICE STORES	100 000	162 692	100 %	796 609	16 740	1 280 284

Note 11 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos **le 30 septembre 2025**, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2 - FONDAMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014.

3 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation détenus par votre société et figurant dans les comptes annuels clos au 30 septembre 2025 s'élèvent à 24.180 K€.

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note « 4.3.1 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent.

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des perspectives de rentabilité.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une baisse de

leur activité et une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier, que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante.

Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.1 - Règles et méthodes comptables » et « Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe des comptes annuels.

4 - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 - AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS par l'assemblée générale du 29 mars 2024 pour EVERFI ainsi que pour EXCO & ASSOCIES.

Au 30 Septembre 2025, EVERFI et EXCO & ASSOCIES étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption. Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

6 - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7 - RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Dardilly et Paris, le 30 Janvier 2026

Les Commissaires aux Comptes inscrits

Cabinet EVERFI
Emmanuelle VICENTE

EXCO & ASSOCIÉS
François VERDIER

Cabinet EVERFI
3 chemin du Jubin - Bâtiment 1
69570 Dardilly

EXCO & ASSOCIÉS
42 avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

Membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM et de PARIS

5 - ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du groupe ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Jean-Claude CARQUILLAT
Président du Conseil d'Administration